



Conseil national
de l'information statistique

La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable

Rapport du groupe de travail du Cnis

Président : Jean-René Brunetière

Présidents des sous-groupes :

Bérengère Mesqui - Valéry Morard - Delphine Moreau

Rapporteurs : Sylvie Eghbal-Téhérani - Frédéric Vey

Validé par le bureau du Cnis le 27 Juin 2018

Sommaire

Avant-propos	5
Synthèse et recommandations	7
1. Contexte	11
2. Recommandations du groupe et indicateurs nationaux par ODD	14
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	15
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	22
Objectif 3 : Santé et bien-être	30
Objectif 4 : Éducation de qualité	38
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	43
Objectif 6: Eau propre et assainissement	47
Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	53
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	59
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	66
Objectif 10 : Réduction des inégalités	72
Objectif 11 : Villes et communautés durables.....	78
Objectif 12: Consommation et production responsables	84
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	92
Objectif 14 : Vie aquatique.....	97
Objectif 15 : Vie terrestre	105
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	114
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	118
Références bibliographiques	126
Annexes	133

Avant-propos

Les 17 objectifs du développement durable déclinés en 169 cibles, sur lesquels s'est entendue la communauté internationale en 2015, ont une valeur universelle. Rechercher les voies d'un développement durable est de la responsabilité de toute la société. « Pour que les objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les personnes comme vous » met en exergue le site de l'ONU sur les ODD. Les pouvoirs publics ne sont pas tout-puissants dans la poursuite de ce bien commun et les liens de causalité entre les stratégies publiques et les résultats sont tout sauf automatiques.

En outre, le « développement durable » recèle de fortes contradictions : entre croissance économique et protection de l'environnement, entre liberté d'entreprendre et égalité, entre protection du paysage et développement des énergies renouvelables, entre rendement agricole et préservation des écosystèmes, entre développement des services publics et équilibre des comptes publics, etc., de sorte qu'on ne doit pas voir ses objectifs comme une addition d'impératifs indépendants, mais plutôt comme le reflet des choix, des arbitrages collectifs et des conciliations entre intérêts contradictoires : entre générations actuelles et générations futures, favorisés et défavorisés, jeunes et plus âgés, ruraux et urbains, etc.

Les politiques et les stratégies publiques cherchent tantôt à dépasser ces contradictions, tantôt à arbitrer entre les intérêts pour construire un monde globalement vivable pour tous, aujourd'hui et demain. C'est pourquoi les cibles et les indicateurs déclinés par l'ONU s'adressent prioritairement aux législateurs et aux gouvernements.

Les indicateurs cherchent à éclairer la situation par rapport aux cibles par des constats objectifs, le plus souvent sous forme de chiffres commentés. En fait, il est rare qu'un indicateur dise exactement et exhaustivement ce que l'on veut savoir du résultat d'une politique. Tantôt l'indicateur reflète exactement l'objectif (comme le « nombre de morts sur les routes »), tantôt il ne peut faire qu'illustrer un aspect, important mais partiel de l'objectif (comme le nombre d'oiseaux communs, illustration de la biodiversité qui comporte bien entendu de nombreux autres aspects), parfois, il mesure un paramètre plus ou moins décalé par rapport au résultat (un « proxy »), parfois avec une incertitude de calcul, parfois à pas de temps très espacé... Dans certains cas, faute d'indicateur de résultat disponible, on a dû se contenter d'un indicateur de moyens. L'indicateur résulte toujours de conventions de collecte et de calcul, qu'il ne faut pas perdre de vue lors de son interprétation.

Non, l'indicateur ne dit pas tout sur tout. On ne doit pas attendre du tableau de bord de 98 indicateurs proposé par le groupe de travail une mesure exacte des résultats et de l'impact de chaque politique. Mais sans données objectives chiffrées, le débat public ne brasserait que des sentiments et des impressions. L'indicateur, souvent « fait image » et structure notre imaginaire collectif. Il importe pour cela qu'il soit aussi simple que possible, alors même que son élaboration aura demandé des opérations compliquées. Les indicateurs retenus ici sont souvent le sommet d'une considérable pyramide de données dont on pourra tirer des résultats « désagrégés » quand on voudra entrer plus profondément dans l'analyse des phénomènes. Pour que la société œuvre ensemble dans le sens du développement durable, il est utile qu'elle partage des chiffres simples qui font image. Si, dans les prochaines années, nous retrouvons régulièrement ces indicateurs dans les débats publics de toute nature, nous aurons gagné notre pari.

Le groupe de travail n'a retenu dans le tableau de bord que des indicateurs déjà disponibles en France. Il a cependant formulé des recommandations pour mettre à l'étude ou mettre en production quelques indicateurs qui lui semblaient devoir couvrir des lacunes de notre appareil statistique. Conscient que collecter l'information et la mettre en forme demande des moyens, il livre ses recommandations aux arbitrages qui devront être faits par les services producteurs de statistiques.

Enfin, si les grands objectifs sont les mêmes pour tous, ils ne se traduisent pas de la même manière pour tous les pays et pour toutes les catégories d'acteurs : la pauvreté, la malnutrition, la protection des écosystèmes ou le développement économique ne revêt pas les mêmes formes dans un petit Etat insulaire, dans un pays pauvre d'Afrique ou en France. C'est pourquoi l'ONU n'a pas demandé à chaque pays de s'en tenir aux 232 indicateurs qu'elle a définis au niveau mondial (et pour le calcul desquels le France fournit et continuera à fournir les données utiles aux agences de l'ONU), mais plutôt de définir un tableau de bord des stratégies nationales qui concourent aux ODD. Dans la liste des 98 indicateurs que nous avons retenus pour composer ce tableau de bord, environ un tiers est composé d'indicateurs onusiens, un tiers d'indicateurs « alternatifs » (répondant à une définition qui n'est pas exactement celle de l'ONU, mais proche) et un tiers d'indicateurs « complémentaires », éclairant des aspects propres à la France.

Ce tableau de bord correspond au premier travail réalisé pour le suivi français des objectifs de développement durable. Malgré tout le soin que chacun a apporté à ces travaux, cette liste est par nature perfectible et ceux qui utiliseront ces indicateurs contribueront à l'améliorer au fil du temps. Pour la composer, le groupe a pris en considération les politiques et stratégies publiques françaises contribuant aux objectifs de développement durable dont il avait connaissance. L'élaboration d'une « feuille de route » des ODD, qui devrait être publiée en juin 2019, a pour vocation d'exprimer de manière exhaustive et ordonnée ces politiques et ces stratégies. Il faudra bien entendu, le moment venu, ajuster le tableau de bord à cette feuille de route, puis tenir à jour le dispositif année après année. Peut-être, d'ailleurs, le tableau de bord, qui énumère et illustre des résultats à atteindre, pourrait-il être de quelque utilité dans l'élaboration de la feuille de route ?

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du groupe pour leur investissement, leur esprit constructif, la richesse des débats et leurs nombreuses contributions. Sans eux, la liste d'indicateurs et ce rapport n'auraient pu exister. J'adresse un remerciement très particulier aux deux rapporteurs, Sylvie Eghbal Téhérani et Frédéric Vey et aux trois présidents des sous-groupes, Bérengère Mesqui, Delphine Moreau et Valéry Morard. Je salue également le Secrétariat général du Cnis pour son professionnalisme, et en particulier Catherine Beller, qui a assuré remarquablement toute l'organisation logistique.

Ce travail conséquent, dont nous pouvons tirer quelque fierté, constitue une brique essentielle dans le dispositif de suivi de l'engagement de la France vers le développement durable.

Jean-René Brunetière

Président du groupe de travail

Synthèse et recommandations

Les travaux du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ont démarré en juin 2017, sur la base du mandat proposé par le bureau du CNIS, puis adopté le 19 octobre 2017 (cf. *annexe n°1*).

Le groupe a d'abord fonctionné en configuration restreinte d'une vingtaine de personnes, pour la plupart des pilotes ministériels des politiques liées aux objectifs de développement durable et des producteurs de statistiques, afin de mettre au point la méthode de travail à retenir. Les 17 objectifs de développement durable, adoptés au niveau mondial, présentent cette caractéristique de concerner de nombreux domaines, de la pauvreté à la gouvernance, en passant par la santé et l'environnement pour n'en citer que quelques-uns. Du fait de la diversité des sujets à étudier, étaient nécessaires en préalable au lancement des travaux sur les indicateurs, une réflexion sur l'organisation d'un groupe de travail ainsi qu'une expérimentation d'échanges sur quelques indicateurs.

Pour permettre des débats fructueux pour chacun des 17 objectifs, le choix a été fait d'un groupe de travail assez large d'une centaine de membres d'horizons très divers (société civile, organisations syndicales, associations, ONG, collectivités territoriales, chercheurs et experts, observatoires, producteurs de statistiques publiques, directions d'administration centrale des ministères ou établissements publics) (cf. *annexe n°2*). Trois sous-groupes centrés respectivement sur l'« Environnement », l'« Economie » et les « Questions sociales » ont été formés pour analyser les indicateurs de chaque domaine, la participation aux sous-groupes étant laissée à l'appréciation de chaque membre du groupe de travail.

Entre juin 2017 et mai 2018, 10 séances de travail ont eu lieu, en formation plénière, restreinte ou en sous-groupe. De nombreuses contributions écrites ont également été transmises. Plusieurs membres du groupe ont organisé des réunions avec leurs partenaires ou ont réalisé des entretiens bilatéraux pour enrichir le débat.

Le présent rapport présente les résultats des travaux du groupe, constitués d'un tableau de bord de 98 indicateurs pour le suivi des stratégies françaises concourant aux objectifs de développement durable ainsi que de recommandations. La plupart de ces recommandations concernent des cibles, jugées très importantes pour la France par les membres du groupe, et pour lesquelles il n'existait aucun indicateur pertinent selon les critères retenus par le groupe.

Les travaux du groupe – le tableau de bord des indicateurs de suivi des ODD en France

Le groupe a conduit ses travaux dans un contexte particulier : si les objectifs et les cibles politiques du développement durable ont été établis au niveau mondial en 2015, la feuille de route des objectifs de développement durable en France a été annoncée pour 2019.

Les priorités retenues par le groupe et la proposition de tableau de bord relèvent donc d'un choix qui s'est appuyé en premier lieu sur les 169 cibles et 232 indicateurs mondiaux ([lien vers les cibles et indicateurs ONU](#)). Le groupe a examiné l'ensemble de ces cibles et indicateurs, que ces derniers fassent ou non l'objet d'une méthodologie standardisée au niveau international, et a sélectionné ceux qui lui semblaient pertinents et importants dans notre contexte national. Pour mesurer l'évolution vers certaines cibles, le groupe peut avoir préféré un indicateur alternatif à celui retenu au niveau mondial, parce que plus adapté au contexte et préoccupations nationales (cf. *annexe 4*). Par ailleurs, pour certains enjeux, considérés comme primordiaux pour la France, et ne correspondant à aucune des cibles mondiales, le groupe a proposé des indicateurs spécifiques directement rattachés à l'objectif lui-même.

Le tableau de bord qui en résulte est composé de 98 indicateurs jugés pertinents par rapport aux stratégies françaises et pour lesquels la pérennité à horizon 2030 semble assurée et la méthodologie robuste et publique. Dans la mesure où les ODD incluent une approche du développement à la fois novatrice et très complète, les données disponibles aujourd'hui ne peuvent évidemment pas suffire. Ce premier tableau de bord - Tableau de bord 2018 - constitue donc un point de départ appelant de futurs développements. Le contenu de ce tableau est présenté en pages 15 à 124 avec les recommandations visant à l'enrichir.

En particulier, le groupe a souhaité que :

- les indicateurs retenus permettent un suivi des 17 objectifs de développement durable, et qu'aucun objectif ne soit privilégié au détriment d'autres. Ce choix est dans l'esprit même des ODD, définis comme « intégrés et indivisibles » ;
- les 10 indicateurs de richesse, dit indicateurs de la loi Eva Sas, soient inscrits au tableau de bord. Ces indicateurs sont en effet pleinement en phase avec les principes du développement durable que sont l'éradication de la pauvreté, la protection de la planète et la paix et la prospérité pour tous les êtres humains ;
- les indicateurs de résultats et d'impact soient préférés dans la mesure du possible aux indicateurs de moyens ou de réalisation, sauf dans des cas particuliers comme l'aide financière de la France à l'étranger (aide publique au développement) ;
- lorsqu'ils existaient et permettaient de suivre la cible, des indicateurs basés sur des méthodologies communes aux pays européens soient privilégiés, notamment lorsque les politiques concernées étaient elles-mêmes européennes.

Les objectifs de développement durable couvrant les dimensions économiques, sociales, environnementales, climatiques et de gouvernance, il existe des interdépendances entre les objectifs découlant directement des liens entre ces différentes dimensions. Pour mettre en évidence certaines de ces interdépendances, le groupe a souhaité que le tableau de bord signale également les indicateurs participant au suivi de plus d'un objectif.

Les recommandations du groupe

Outre la proposition de tableau de bord de suivi des objectifs de développement durable en France, le groupe a formulé des recommandations soit générales, soit par objectif.

Les travaux des trois sous-groupes ont mis en évidence des cibles très importantes pour la France, mais à ce jour dépourvues ou mal pourvues d'indicateurs. Cela a conduit à proposer une cinquantaine de recommandations de nature diverse : mise en place ou perfectionnement de certaines méthodes de calcul, augmentation de la fréquence de certaines productions, conduite de travaux de recherche pour illustrer certains phénomènes allant dans le sens du développement durable, etc.

Un certain nombre de ces recommandations suppose des moyens pour leur mise en œuvre. Le groupe n'est pas légitime pour arbitrer sur les priorités des affectations de moyens, mais il lui appartient de signaler certains sujets importants pour notre société pour lesquels il lui paraît que l'absence de données est préjudiciable au débat public.

Les **recommandations par objectif**, difficilement compréhensibles sans connaissance des indicateurs retenus, sont présentées en fin de chaque « fiche objectif ».

Les **recommandations générales** sont au nombre de 11 :

RG.01 : Veiller à maintenir l'effort de rapportage pour les 232 indicateurs de l'ONU

Le groupe souhaite rappeler que le tableau de bord national est complémentaire au suivi mondial des ODD. En conséquence, il ne se substitue pas à ce dernier. La participation de la France à la collecte, par les agences onusiennes, des valeurs nationales pour les indicateurs mondiaux reste nécessaire, car elle permet de comparer la position et la trajectoire de la France à celle des autres pays et d'alimenter, sur cette composante, le point d'étape réalisé chaque année au Forum politique de haut-niveau de l'ONU.

RG.02 : Prendre en compte les indicateurs du tableau de bord national dans les processus de décision de la feuille de route 2019

Le groupe souhaite que les travaux réalisés par le groupe servent d'input aux réflexions qui démarrent et qui sont coordonnées par la déléguée interministérielle au développement durable, pour finaliser une feuille de route française pour les objectifs de développement durable à l'été 2019. A ce titre, une représentation du groupe de travail pourrait jouer un rôle dans le groupe mis en place pour l'élaboration de la feuille de route, et intitulé 'dispositif de suivi et de mise en œuvre'.

RG.03 : Réviser le jeu d'indicateurs nationaux lors de la publication de la feuille de route en 2019

Il est probable que certains axes stratégiques non retenus dans le tableau de bord le soient dans la feuille de route. Le groupe recommande donc que le tableau de bord soit révisé en 2019 pour assurer une liste d'indicateurs en cohérence avec la feuille de route.

RG.04 : Actualiser annuellement le tableau de bord

Le rythme d'actualisation du tableau de bord est un rythme annuel, si possible en début d'année civile. Y seront ajoutées les nouvelles valeurs disponibles.

RG.05 : Réviser régulièrement le jeu d'indicateurs

Il s'agit de compléter le tableau de bord avec les indicateurs qui ont été recommandés et qui sont désormais disponibles et d'éliminer les indicateurs ayant perdu leur pertinence. Le rythme de cette révision reste à définir, mais peut être annuel.

RG.06 : Désagréger tous les indicateurs pour lesquels cela est pertinent

Derrière la valeur d'un indicateur portant sur l'ensemble d'une population peut se cacher des réalités très diverses, masquée par une moyenne nationale. En tenant compte du principe directeur des ODD de « ne laisser personne derrière », les indicateurs définis devront être ventilés selon les critères les plus pertinents pour chacun, tels que genre, âge, revenu, géographie, emploi, etc. Certaines propositions de désagrégation ont d'ores et déjà été identifiées lors des débats et sont précisées dans les fiches par objectif. Toutefois, ces propositions ne sont pas exhaustives et devront être complétées pour les autres indicateurs du tableau de bord, en particulier lorsque l'intérêt majeur de l'indicateur réside dans les disparités. C'est par exemple le cas pour les indicateurs dont les valeurs sont sensiblement différentes en métropole et en Outremer.

Il est demandé de veiller à ce que les désagrégrations réalisées soient homogènes pour permettre des comparaisons entre indicateurs.

RG.07 : Mettre à disposition les valeurs des indicateurs sur un site grand public

Un des enjeux des ODD est de permettre l'appropriation des enjeux et des résultats par les citoyens. Cela suppose que toute personne le désirant puisse accéder simplement

aux indicateurs dont les valeurs et toute autre information relative doivent être publiées sur un site « grand public ».

RG.08 : Définir un « format » de présentation des indicateurs ODD et de leurs évolutions, pour « faire parler » les données

En complément de la mise à disposition des valeurs et de toute autre information relative, une présentation simple et facilement interprétable des indicateurs et de leur évolution, permettrait d'en élargir l'audience. Le groupe recommande que soit conduite une réflexion sur la data visualisation des indicateurs par les diffuseurs et vulgarisateurs des informations.

RG.09 : Fonder l'analyse des évolutions sur des bases statistiques transparentes

Il s'agit de définir une méthode de calcul de taux de croissance (pour les indicateurs avec cible quantifiée) et de taux de tendance (pour les indicateurs sans cible quantitative). Cette méthode peut s'inspirer de celle retenue par Eurostat pour le suivi européen.

RG.10 : Proposer aux partenaires régionaux qui le souhaitent de réitérer le même travail que celui réalisé au sein du groupe de travail, à l'échelle régionale

L'objectif du groupe de travail était de définir un tableau de bord national de suivi des objectifs de développement durable. Les dimensions infranationales n'ont pas été prises en compte en tant que telles dans ses réflexions. Il convient que les régions qui le souhaitent, en particulier en Outremer, prolongent la réflexion commune, en fonction de leurs priorités.

Le tableau de bord national peut servir de cadre à cette réflexion. Néanmoins, la granularité de certaines sources, en particulier les enquêtes, ne permettant pas toujours d'isoler les régions dans la liste d'indicateurs nationaux, des recherches de nouvelles sources de données statistiques mobilisables et éventuellement d'indicateurs alternatifs seront nécessaires.

RG.11 : Fournir une information claire sur les exclusions de champ

Pour les indicateurs dont le champ est limité (exemple : France métropolitaine), il serait important de fournir une information claire sur les exclusions de champ. L'exclusion d'une partie de la population peut en effet induire une illusion statistique, si on ignore l'ampleur du hors-champ.

1. Contexte

Pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sur lesquels s'est entendue la communauté internationale en 2015, un jeu de 232 indicateurs a été adopté le 11 mars 2017 par la Commission statistique de l'ONU. Tous ces indicateurs, tels qu'ils sont alors définis, ne sont donc pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays. Les États ont donc été invités à définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi des ODD au niveau national en fonction des priorités, des réalités, des capacités et de la situation de chaque État.

La France a décidé d'engager ce travail d'appropriation afin de définir un ensemble d'indicateurs majeurs (une centaine) adapté à ses priorités et spécificités nationales, qui permettent, via des données statistiques, de suivre les politiques publiques françaises orientées vers les ODD.

Pour mener à bien cette tâche, un groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD a été mis en place, au sein du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). L'INSEE assure, avec le SDES, le co-rapportage de ce groupe. Constitué de plus de 100 participants, ce groupe de travail rassemble des personnes d'horizons très divers (société civile, parties prenantes, services ministériels et services statistiques). La diversité et le nombre de participants ont permis de recueillir de nombreuses contributions et de développer des débats constructifs et approfondis sur le choix des indicateurs. Le groupe s'est réuni à dix reprises, en formation plénière, restreinte ou en sous-groupe. À l'issue de ces réunions, une liste de 98 indicateurs a été établie.

Il est important de noter que plusieurs évènements ont vu le jour concomitamment aux travaux du groupe de travail du CNIS. Il s'agit notamment :

- de la publication d'un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en décembre 2017 [\[lien vers le rapport\]](#). Il s'agit d'une revue des politiques du MTES au regard des ODD. Ce rapport propose notamment de nombreuses recommandations sur les indicateurs pour le suivi de l'engagement de la France dans les ODD. Le groupe de travail a donc tenu compte, autant que possible, de ces recommandations.

- de la parution le 21 février 2018 du rapport annuel sur les indicateurs de richesse [\[lien vers le rapport\]](#). Comme chaque année, depuis 2015, il fait apparaître à travers 10 indicateurs de référence, les statistiques complètes et les données les plus récentes sur la situation économique, sociale et environnementale de la France.

- de l'adoption le 8 février 2018 des conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et de développement (CICID), à l'occasion desquelles le Premier ministre a formulé des messages politiques forts, en plaçant l'agenda 2030 au plus haut niveau de l'agenda politique [\[lien vers le rapport\]](#). Il a également annoncé l'élaboration d'une feuille de route, en association avec les parties prenantes, et la mise en place d'un Comité de pilotage de haut niveau. Les ODD, quand cela sera pertinent, devront désormais être pris en compte dans les nouveaux projets de loi. De plus, le Premier ministre a affirmé la volonté du gouvernement d'aligner les documents de performance budgétaire avec les ODD.

Quels indicateurs privilégier ?

Un indicateur vise à mesurer la concrétisation d'un objectif ou à décrire un contexte (économique, social ou environnemental). C'est une combinaison analytique de données, issues d'enquêtes ou de fichiers administratifs, qui permet la quantification de tout ou partie d'un phénomène, dans le temps et/ou dans l'espace.

Leur rôle est à la fois d'aider à étayer l'élaboration d'objectifs politiques et d'aider à mesurer les effets attendus pour atteindre les objectifs visés. Ils doivent donc être non ambigus dans leur interprétation et facilement communicables. Ceci suppose également qu'ils soient documentés, et assis sur une méthodologie robuste.

Pour le suivi des politiques, on distingue traditionnellement différents types d'indicateurs :

- . des indicateurs de moyens, qui rendent compte des moyens mobilisés par les programmes mis en œuvre (dépenses annuelles, moyens humains, etc.). Ils permettent d'appréhender l'effort fourni par les pouvoirs publics dans un domaine particulier mais fournissent peu d'informations sur les résultats de cette mobilisation (par exemple montant des ressources allouées aux partenariats public-privé) ;
- . des indicateurs d'activité, qui traduisent le développement d'une action des pouvoirs publics (ex. nombre de personnes ayant recours à l'aide juridictionnelle) ;
- . des indicateurs de résultats qui mesurent les changements visés par les politiques mises en œuvre (par exemple, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ou la proportion de jeunes trouvant un emploi à l'issue de leurs études) ;
- . des indicateurs d'impact qui mettent en évidence les effets indirects sur des personnes non directement visées par le programme mis en œuvre.

Ils peuvent être accompagnés d'indicateurs de contexte, qui précisent la situation dans laquelle intervient le programme (démographique, sociale, etc.) et sont nécessaires pour interpréter les résultats obtenus, afin d'éviter des interprétations erronées.

Les qualités que devrait posséder un « bon indicateur » dans le champ social ont été énumérées en particulier par Anthony Atkinson au début des années 2000. Ces indicateurs devraient notamment en principe :

- saisir le « cœur du problème » en reflétant le sens et l'importance du phénomène mesuré ;
- donner lieu à une interprétation aisée ;
- être statistiquement robustes et fiables ;
- ne pas être manipulables ;
- pouvoir être actualisés sur la période récente et se prêter à des révisions ;
- ne pas constituer une charge trop lourde en termes de production ;
- être, dans la mesure du possible, accessibles aux citoyens.

Dans les faits, rares sont les indicateurs disponibles qui satisfont à toutes ces qualités à la fois.

Les indicateurs de développement durable retenus au niveau mondial sont de différentes natures : de contexte, de moyens, de résultats, notamment.

Pour les indicateurs du tableau de bord français, le groupe a privilégié autant que faire se peut les indicateurs de résultats et d'impact. Les indicateurs de moyens ou d'activité n'ont été retenus généralement que lorsque la cible était elle-même une cible de cette nature.

Le groupe a par ailleurs été particulièrement attentif à ce que les indicateurs proposés respectent les critères de qualité exposés ci-dessus, en particulier qu'ils soient déjà disponibles, diffusés et documentés, afin que lors de la diffusion du tableau de bord, les métadonnées attachées à chaque indicateur le composant puissent être consultées. Une fiche de métadonnées fournira l'ensemble des informations (méthode de calcul, source des données...) associées à chaque indicateur.

La réalisation de cette fiche de métadonnées par indicateur demandant un travail important qui n'entrait pas dans le mandat du groupe, est proposé dans ce rapport uniquement un modèle sur lequel chacune de ces fiches s'appuiera (*Annexe n°5*).

Méthode de travail

Lors de l'élaboration du jeu d'indicateurs mondial, l'ONU avait veillé à associer à la consultation des parties prenantes d'horizons très divers (monde de l'entreprise, société civile, collectivités locales, scientifiques, etc.). Ce principe d'association et de consultation de représentants de l'ensemble des acteurs de la société a également été un élément central pour constituer le groupe de travail du CNIS sur les indicateurs ODD. Des associations (ex : ATD Quart Monde, France Nature Environnement, le Secours Catholique), des instituts de recherche (ex : IDDRI), des syndicats (ex : CGT, FO, CFDT, CFE/CGC), des institutions gouvernementales (ex : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale) ont ainsi été invités à se joindre aux différents établissements publics, ministères et services statistiques ministériels. Le groupe de travail compte ainsi une centaine de membres sous sa forme plénière. La diversité et le nombre de participants ont permis de recueillir de nombreuses contributions et de développer des débats constructifs et approfondis sur le choix des indicateurs. Certaines divergences ont pu être mises en exergue, y compris s'agissant des recommandations, mais ce rapport ne vise pas à les retranscrire, ni à refléter un résultat unanimement partagé.

Entre juin 2017 et mai 2018, le groupe s'est réuni à dix reprises, en formation plénière, restreinte ou en sous-groupe. Plusieurs étapes ont été nécessaires au groupe pour aboutir à un jeu d'indicateurs français de suivi des ODD. Premièrement, il a fallu définir le mode de fonctionnement du groupe. Il s'est ensuite avéré indispensable de définir une méthode de sélection des indicateurs. Le groupe s'est donc réuni en format restreint les 28 juin et 20 septembre 2017 afin d'aboutir à une liste de principes et critères de sélection à utiliser lors du choix des indicateurs à intégrer au tableau de bord.

Ces principes et critères (voir liste ci-dessous) ont ensuite été discutés puis validés lors d'une réunion plénière, le 22 novembre 2017.

Les principes et critères de sélection des indicateurs du tableau de bord sont les suivants :

- Le tableau de bord français doit contenir une centaine d'indicateurs, équitablement répartis entre les 17 ODD ;
- Les indicateurs retenus permettent de suivre les stratégies françaises concourant aux ODD ;
- Le choix d'indicateurs onusiens est privilégié ;
- La pertinence, l'essentialité et la disponibilité de l'indicateur, mais également la qualité de sa méthodologie, sa fréquence et sa durabilité de production sont autant de critères qui seront regardés lors du choix des indicateurs à retenir. Le groupe de travail a notamment décidé de ne travailler qu'avec des indicateurs d'ores et déjà disponibles et qui disposeront d'au moins trois points de mesure d'ici 2030. Les indicateurs pertinents mais non disponibles feront quant à eux l'objet de recommandations de production. De plus, on ne sélectionne pas d'indicateurs pour lesquels la production s'arrête à court terme ;
- La liste nationale de suivi des ODD en France se veut évolutive.

Une fois la méthode de sélection établie, la seconde étape fut la sélection des indicateurs parmi les indicateurs onusiens et parmi les indicateurs alternatifs¹ et complémentaires² proposés par les membres du groupe. Pour mener à bien ce travail de sélection puis de proposition, le groupe de travail s'est séparé en trois sous-groupes correspondant aux trois thématiques suivantes : « Economie-Finance-Travail-Secteurs d'activité », « Environnement-Infrastructures » et « Questions sociales-Santé-Emploi-Conditions de vie ». Une soixantaine de membres du groupe de travail, soit une vingtaine par sous-

¹ Un indicateur alternatif est un indicateur onusien en version approchée, c'est-à-dire un indicateur dont la définition diffère partiellement de celle de l'indicateur onusien. Il reste toutefois proche de l'indicateur onusien et peut lui être rattaché.

² Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; une partie d'entre eux peuvent être rattachés à une cible ONU.

groupe, se sont portés volontaires pour participer aux sous-groupes de travail. Chaque sous-groupe s'est réuni à deux reprises, entre janvier et avril 2018.

Le choix d'indicateurs onusiens étant privilégié, les membres des sous-groupes ont donc d'abord sélectionné, parmi les 232 indicateurs retenus au niveau international, ceux qui étaient les plus pertinents pour un suivi national. Ils ont ensuite débattu des propositions d'indicateurs alternatifs et complémentaires selon les principes et critères de sélection.

En combinant les travaux de sélection des trois sous-groupes, une liste de 98 indicateurs a été validée le 2 mai 2018, lors de la deuxième réunion plénière du groupe.

Cette liste de 98 indicateurs est composée de 66 indicateurs onusiens, en version exacte ou approchée, et de 32 indicateurs complémentaires. Parmi les indicateurs retenus, on trouve notamment l'ensemble des nouveaux indicateurs de richesse (voir ci-dessous). Ces indicateurs sont des marqueurs essentiels de l'évolution de notre société vers une croissance plus verte et plus inclusive. Ils mesurent en effet ce qui constitue la qualité de notre vie collective et la soutenabilité économique, sociale et environnementale de notre société.

2. Recommandations du groupe et indicateurs nationaux par ODD³

Lexique : pour caractériser le lien entre chaque indicateur national et les indicateurs onusiens, les qualificatifs suivants sont utilisés et affectés aux indicateurs de la liste nationale :

- Indicateur onusien : l'indicateur de la liste nationale est identique à l'indicateur de l'ONU (définition identique) ;
- Indicateur onusien approchant : la définition de l'indicateur de la liste nationale diffère partiellement de l'indicateur onusien. Il reste toutefois proche de l'indicateur onusien et peut lui être rattaché ;
- Indicateur complémentaire : indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop différent, mais répondant à un objectif, voire une cible ONU. Cet indicateur peut être un indicateur européen (Eurostat) ;
- Cible ONU : les 17 objectifs de développement durable ont été déclinés au niveau international en 169 cibles. Certains indicateurs complémentaires n'ont pas pu être rattachés à une cible ONU.

Les 17 fiches qui suivent (une fiche par ODD) permettent de :

- présenter les indicateurs retenus pour le suivi de l'ODD concerné ;
- mentionner les indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD mais pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD concerné ;
- préciser les principaux éléments de contexte et les observations débattues lors des travaux du groupe ;
- tracer les recommandations formulées par les membres du groupe et retenues ;
- présenter les valeurs permettant de suivre les évolutions pour chaque indicateur retenu.

³ Les recommandations générales ne figurent pas dans ces fiches et sont précisées au chapitre 'synthèse et recommandations'.

Tableau de bord 2018 synthétique des indicateurs nationaux pour le suivi des ODD

Objectif 1 : Éradication de la pauvreté



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Actuellement, un large consensus international existe pour concevoir la pauvreté comme le fait « de ne pas disposer des moyens indispensables pour participer à la vie sociale ». Comme l'indique le Conseil des Nations Unies, cette participation est conditionnée par la satisfaction d'un certain nombre de besoins élémentaires : se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, mais aussi vivre dans un environnement sûr, pouvoir accéder ou faire accéder ses enfants à l'éducation, avoir accès au marché du travail, au marché du crédit, etc. Dans cette approche, en particulier sous sa forme extrême, la pauvreté est une exclusion qui doit être appréhendée dans l'ensemble de ces dimensions.

Les indicateurs du tableau de bord visent à mesurer plusieurs de ces dimensions, même si les indicateurs monétaires restent prépondérants.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
1.i1	Taux de pauvreté monétaire (seuils à 60 % et 50 % du niveau de vie médian)	Pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 60% (resp 50%) de la médiane des niveaux de vie. En Europe, est privilégié le seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian.	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur onusien 1.2.1	Indicateur européen Désagrégation souhaitée par sexe, tranche d'âge, emploi ou non, catégorie socio-professionnelle
1.i2	Taux de pauvreté en conditions de vie	Proportion de la population avec une absence non-désirée d'au moins 3 éléments de la vie courante parmi 9 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable <ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvoir payer sans retard un loyer, un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité ; 2. Pouvoir chauffer son logement ; 3. Faire face à des dépenses imprévues ; 		Indicateur onusien approchant 1.2.2	Fait partie des « indicateurs de richesse nationale » Indicateur européen Désagrégation souhaitée par sexe et par tranches d'âge

		<p>4. Pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;</p> <p>5. Pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;</p> <p>6. Posséder un téléviseur couleur ;</p> <p>7. Posséder un lave-linge ;</p> <p>8. Posséder une voiture personnelle ;</p> <p>9. Posséder un téléphone.</p>			
1.i3	Intensité de la pauvreté monétaire	Ecart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté		Indicateur complémentaire	Indicateur européen
1.i4	Taux d'effort net en logement	Rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale (une fois défalquée l'aide au logement perçue par le ménage) et les revenus des ménages.	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	Désagrégation souhaitée par quartile de revenus Indicateur européen
1.i5	Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions	Nombre de dossiers de surendettement déposés aux commissions de surendettement. Si une personne ne parvient pas faire face aux dettes non professionnelles qu'elle a accumulées, elle peut saisir la commission de surendettement des particuliers afin d'obtenir le réaménagement ou l'effacement de tout ou partie de ses dettes .	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Indicateur complémentaire	

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 1 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
2.i1	Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours	ODD2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	
3.i7	Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	ODD3 : Santé et bien-être	
7.i1	Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique	ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable	
8.i7	Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	ODD 8 : Travail décent et croissance économique	
10.i1	Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation	ODD 10 : Réduction des inégalités	
10.i2	Inégalités de revenus	ODD 10 : Réduction des inégalités	Indicateur de richesse nationale
10.i3	Inégalités du patrimoine (Indice de Gini)	ODD 10 : Réduction des inégalités	
11.i1	Taux de surpeuplement des logements	ODD 11 : Villes et communautés durables	

Observations :

Du fait de sa nature multidimensionnelle la pauvreté est transversale à tous les ODD recoupant l'axe « Population ». Dans le tableau de bord cela peut apparaître de deux façons :

- via des indicateurs spécifiques au thème "pauvreté", relativement à un ODD particulier (voir ci-dessus les "indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 1") ;
- via la désagrégation d'indicateurs selon un critère marquant de la pauvreté, en général "bas revenu" ou "faible niveau d'instruction" (par exemple "espérance de vie en bonne santé").

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Plans pluriannuels contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;
- Feuille de route 2015-2017 ;
- Annonce en 2018 par le gouvernement d'un deuxième plan pauvreté en direction des enfants, dont l'objectif principal est la garantie d'une solution d'emploi, de formation et de logement pour les enfants.

Précisions sur les indicateurs du tableau de bord :

La pauvreté est d'abord mesurée en termes de revenu monétaires. En Europe, le « taux de pauvreté » monétaire est mesuré en termes relatifs par rapport aux réalités de chaque pays. Il traduit en fait plus l'inégalité des niveaux de vie au sein du pays. Les seuils à 50 % et 60 % permettent des mesures fiables et susceptibles de comparaisons internationales.

Cet indicateur est complété par une mesure de « l'intensité de la pauvreté », indiquant le degré de pauvreté monétaire des personnes ayant un niveau de vie sous les seuils retenus.

La pauvreté recouvrant de multiples aspects, le « taux de pauvreté en conditions de vie » évalue le degré de privations subies par les personnes pauvres par rapport aux besoins essentiels.

Le taux d'effort en logement couvre toute la population et non pas seulement les plus pauvres. Il indique cependant la tension sur le marché du logement, dont souffre la population pauvre, d'autant plus qu'il peut être décliné entre autres par tranches de revenus.

Enfin, le nombre de ménages en difficulté de remboursement de leurs dettes est repéré par le recours aux commissions de surendettement. Cette mesure est acceptable, car la quasi-totalité des cas de surendettement sont soumis aux commissions.

Autres recommandations :

R1.1 - Les indicateurs retenus ne rendent pas compte, ou insuffisamment, de la très grande pauvreté. Aucun indicateur récent actuellement disponible en France n'est apte à en rendre compte. Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 40%, déterminé à partir des sources administratives, n'est actuellement pas suffisamment robuste et la très grande pauvreté échappe en grande partie à l'observation statistique par enquête auprès de personnes vivant en logement, restant ainsi invisible. Il serait nécessaire que des travaux soient entrepris pour parvenir à approcher au plan statistique la cible 1.1 de l'ONU : « D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier ». Le groupe demande que les efforts soient poursuivis pour que les statistiques officielles couvrent les populations les plus pauvres.

R1.2 - Un des aspects majeurs de la très grande pauvreté est le manque de logement digne, le fait que les personnes vivent dans la rue ou dans un abri de fortune. Il paraît déraisonnable de demeurer dépourvu de tout instrument d'observation statistique d'un phénomène aussi important. Après d'importants travaux de recherche et d'enquêtes effectués par l'Ined, l'Insee a réalisé en 2001 une enquête pionnière sur les sans-domiciles, enquête qui a été renouvelée en 2012. Il serait nécessaire de reproduire une enquête de ce type à périodicité utile.

R1.3 - L'insécurité devant les risques graves est un facteur aggravant de la pauvreté : la cible 1.5 des ODD, « D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité » pourrait à terme être illustrée par l'indicateur : « Part de la population qui n'est pas assurée contre les risques de pertes économiques (automobile, habitation) ». Le groupe demande d'examiner s'il ne pourrait être produit à partir des résultats d'enquêtes existantes (Enquête Nationale Logement et Fonds de garantie des assurances obligatoires).

R1.4 - Enfin, pour suivre l'évolution des moyens consacrés par la collectivité nationale à la lutte contre la pauvreté, il serait utile de définir à l'occasion du second plan français de lutte contre la pauvreté, un périmètre de ces dépenses et de les suivre dans le temps, à partir des informations disponibles dans les comptes publics.

Pour en savoir plus :

- *Rapports de l'ONPES : <http://www.onpes.gouv.fr/les-rapports.html>*
- *Site de la DREES, thématiques Lutte contre l'exclusion*
- *Site de l'Insee (www.insee.fr):*

Indicateurs de richesse nationale – Chiffre détaillés

Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2015 - Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) - Insee Résultats

« Les niveaux de vie en 2015 » – Insee Première

Les conditions de logement en France – Insee Références - Édition 2017

- *Site de la Banque de France : Enquête typologique 2017 sur le surendettement des ménages*
- *Base de données Eurostat : Taux de privation matérielle par groupe d'âge*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 1 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
1.i1	Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % et à 50 % du niveau de vie médian)									France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. La série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.	Insee – DGFIP – Cnaf – Cnav - CCMSA, Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux
	Seuil à 60 % du niveau de vie médian	%	14,0	14,3	14,2	13,8	14,0	14,2			
	Femmes		14,8	14,9	14,5	14,2	14,7	14,6			
	Hommes		13,2	13,6	13,8	13,4	13,4	13,7			
	Seuil à 50 % du niveau de vie médian	%	7,7	7,9	8,5	7,9	8,0	8,0			
	Hommes		7,3	7,7	8,4	7,8	7,7	7,9			
1.i2	Taux de pauvreté en conditions de vie	%	12,6	12,4	12,8	12,0	11,9	11,1	11,0	Ensemble des individus vivant dans des ménages ordinaires, France métropolitaine	Eurostat, EU-SILC
1.i3	Intensité de la pauvreté monétaire	%								France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. La série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.	Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.
	Seuil à 60 % de la médiane		19,0		21,4	20,0	20,1	19,6			
	Seuil à 50 % de la médiane		17,7		18,8	17,2	18,0	16,6			

1.i4	Taux d'effort net en logement	Données en cours de collecte									
1.i5	Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions	Nombre de dossiers déposés chaque année	218 102	232 493	220 836	223 012	230 935	217 302	194 194	France	Banque de France

Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'objectif 2 vise à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes en faisant en sorte que tous, et plus particulièrement les enfants et les personnes plus vulnérables, aient accès à une alimentation suffisante, aussi bien en quantité qu'en qualité. La France connaît à la fois des situations de précarité alimentaire et de mauvaises habitudes alimentaires et se doit d'assurer une sécurité sanitaire des consommateurs. Cela implique le développement de pratiques agricoles durables, dont les rendements restent élevés tout en respectant l'environnement. Les indicateurs de suivi de l'objectif 2 prennent ainsi en compte ces différents aspects. Il est toutefois important de noter que la politique française en matière d'agriculture s'inscrit dans le cadre européen de la Politique Agricole Commune (PAC). L'impératif d'inscrire l'agriculture dans un environnement durable doit donc se concevoir dans l'effort de modernisation de sa gouvernance pour faire face aux évolutions majeures des politiques européennes.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
2.i1	Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours	Pourcentage de ménages déclarant ne pas avoir les moyens financiers qui leur permettent de manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur onusien approchant 2.1.2	Indicateur européen
2.i2	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle	Pourcentage de personnes adultes, d'adolescents et d'enfants en grande section de maternelle présentant un indice de masse corporelle (IMC) au-delà des seuils convenus pour le surpoids (IMC>25 pour un adulte) et l'obésité (IMC >30 pour un adulte)	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Indicateur onusien approchant 2.2.2	Indicateur européen

2.i3	Diversité moyenne des cultures arables	<p>Moyenne nationale de la diversité des cultures arables des exploitations.</p> <p>Une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Cet indicateur n'intègre ni les surfaces déclarées prairies permanentes ni celles déclarées prairies temporaires.</p>	<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	Indicateur complémentaire	
2.i4	Part des surfaces en agriculture biologique et nombre d'exploitations de haute valeur environnementale (HVE)	<p>L'indicateur présente l'évolution de la part des surfaces cultivées en agriculture biologique sur l'ensemble de la surface agricole utilisée.</p> <p>Il présente également le nombre d'exploitations ayant reçues la certification HVE « Haute Valeur Environnementale ». La certification HVE atteste d'une excellence environnementale traduite par l'atteinte de seuils de performance (obligations de résultats) dans 4 domaines : en matière de biodiversité (présence notamment d'infrastructures agro-écologique sur l'exploitation telles que des haies, des bandes enherbées, des bosquets...), de stratégie phytosanitaire, de gestion de la fertilisation et d'irrigation.</p>		Indicateur onusien approchant 2.4.1	<p>L'agriculture biologique n'est pas équivalente à l'agriculture durable, le champ du durable étant plus large que le biologique.</p> <p>Indicateur européen</p>
2.i5	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)	<p>L'ALEA correspond à une estimation du niveau d'exposition des animaux aux antibiotiques. Il est calculé en rapportant les estimations de poids vifs traités à la masse de population animale potentiellement traitée aux antibiotiques. Il est donc corrélé au pourcentage d'animaux traités par rapport à la population animale totale. Les animaux pris en compte sont les bovins, les poissons, les lapins, les ovins & caprins, les porcs et les volailles.</p>		Indicateur complémentaire	
2.i6	Consommation de produits phytosanitaires	<p>Nombre de doses unités (NODU) de produit (insecticides/acaricides, fongicides, herbicides), en moyenne mobile sur 3ans pour lisser les aléas climatiques</p>		Indicateur complémentaire	<p>Indicateur de suivi du plan Ecophyto et de la SNTEDD</p> <p>Indicateur européen</p>

2.i7	Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction, non-à-risque d'extinction ou à niveau inconnu de risque d'extinction	Les classes de risques sont définies sur le site de la FAO (organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) : http://www.fao.org/docrep/010/a1250e/a1250e00.htm	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	Indicateur onusien 2.5.2	
------	--	---	--	--------------------------	--

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 2 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
6.i5	Prélèvements en eau selon les grands usages (dont agriculture)	Objectif 6 : Eau propre et assainissement	

Observations :

Les objectifs de l'ONU en matière d'alimentation couvrent à la fois des pays où sévissent des pénuries alimentaires chroniques ou aiguës, et des pays où la nourriture est abondante mais où les mauvaises pratiques alimentaires causent des dommages à la santé. Ils traitent ainsi aussi bien de la consommation que de la production.

La France connaissant à la fois des situations de précarité alimentaire et des problèmes d'obésité dus à une alimentation trop riche et/ou mal équilibrée, les indicateurs de suivi de la consommation portent non seulement sur l'accès à une nourriture de qualité (indicateur 2.1) mais également sur les habitudes alimentaires et leurs conséquences sur la santé (indicateur 2.2). En ce qui concerne la production, le principal défi à relever par la France est la durabilité de son agriculture, aussi bien dans le secteur animal (indicateurs 2.5 et 2.7) que dans le secteur végétal (indicateurs 2.3, 2.4 et 2.6), ce qui explique le choix des indicateurs retenus. Toutefois, ceux-ci ne permettent pas de suivre la durabilité économique et sociale de l'agriculture française, alors que la stabilisation et l'amélioration du revenu des agriculteurs est aujourd'hui un enjeu majeur.

Stratégies et politiques françaises et européennes en vigueur :

- Stratégie nationale de santé 2018-2022 ;
- Nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune 2015 – 2019 (politique européenne) ;
- Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (2014) ;
- Programme National pour l'Alimentation (2014) ;
- Politique Agro-écologique (2012) et plans associés :
 - Plan ecoantibio 2012 - 2016 puis Plan ecoantibio 2 2017-2021 ;
 - Plan ecophyto 2008-2014 puis Plan ecophyto 2 (2015) ;
 - Plan de développement de l'agroforesterie (2015) ;
 - Plan Semences et plan pour une agriculture durable (2016) ;
 - Plan Enseigner à produire autrement (2014) ;
 - Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA, 2013) ;
 - Programme Ambition bio (2013) puis Ambition bio 2022 (2018) ;
 - Plan protéines végétales (depuis de nombreuses années, dernier plan en 2014 et refonte actuelle) ;
 - Plan de développement durable de l'apiculture (2013), et la stratégie bien-être animal (2016).

Précisions sur les indicateurs :

L'une des questions posées pour construire l'indice de pauvreté en conditions de vie concerne l'impossibilité de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ; cette information ne décrit pas tous les aspects de la précarité alimentaire, mais, parmi les données disponibles, elle paraît la plus illustrative.

L'obésité liée aux mauvaises pratiques alimentaires est un problème sanitaire en croissance dans les pays riches. On choisit de repérer sa prévalence à trois âges de la vie. L'indice de masse corporelle (IMC), s'il est sujet à précautions pour un diagnostic individuel, est un indicateur adéquat pour une utilisation statistique.

L'agriculture biologique et l'agriculture à « haute valeur environnementale » sont reconnues par des labels officiels français. Ils ne permettent pas les comparaisons internationales, les labels européens ou étrangers ne répondant pas aux mêmes normes.

L'usage des antibiotiques pour accélérer la croissance des animaux d'élevage est interdit en Europe depuis 2006. Ils ne sont utilisés aujourd'hui dans les élevages que pour des motifs thérapeutiques. Le risque de leur utilisation est l'apparition et la propagation de résistances aux antibiotiques chez les bactéries, réduisant l'efficacité de ces médicaments, y compris pour les humains.

La consommation de produits phytosanitaires est suivie grâce à un indice synthétique utilisé pour le plan national « Ecophyto 2 » de 2015 qui vise une réduction de 25 % d'ici à 2020, puis une réduction de 50 % à l'horizon 2025.

Autres recommandations :

R2.1 - L'« agriculture productive et durable » fait l'objet de définitions encore imparfaites et peu consensuelles au niveau international. Il convient d'inciter les chercheurs à mieux définir ces concepts et d'encourager les travaux réalisés par la FAO sur cet indicateur.

R2.2 - Le « taux de matière organique dans les sols arables » est un indicateur significatif de la viabilité des systèmes de production alimentaire (ONU 2.4). La fréquence de renseignement de ces données est actuellement très faible (tous les 10 ans). L'INRA mène actuellement un travail sur cet indicateur, qui pourrait faire l'objet d'une intégration ultérieure si sa fréquence de production devenait plus élevée.

R2.3 - Si la production bio et l'agriculture HVE est bien repérée par l'indicateur 2.4, les coûts des produits bio, et plus particulièrement le différentiel de coût entre les produits bio et non bio, ne sont pas disponibles. La « Proportion d'alimentation bio disponible et le différentiel de coût avec le non bio » serait ainsi un indicateur utile s'il pouvait être produit à coût raisonnable.

R2.4 – Un des indicateurs choisis pour suivre la cible 2.4 est un indicateur approchant de l'indicateur onusien 2.4.1 « Proportion of agricultural land under productive and sustainable agriculture ». Ce dernier fait actuellement l'objet d'un processus d'élaboration mené conjointement par le groupe de travail de la FAO dédié à l'agriculture durable et le bureau de coordination global de la Stratégie globale pour améliorer les statistiques agricoles et rurales. Le groupe de travail du Cnis recommande aux experts nationaux de suivre ces travaux.

R2.5 - La durabilité économique et sociale de l'agriculture n'est actuellement traitée par aucun indicateur bien qu'il s'agisse d'un enjeu majeur pour la France. Un tel indicateur serait utile s'il pouvait être produit à un coût raisonnable.

Pour en savoir plus :

- *Site de l'Insee : Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2016 - Enquête SRCV - Insee Résultats*
- *Site Santé Publique France : Prévalence du surpoids, de l'obésité et des facteurs de risque cardio-métaboliques dans la cohorte Constances*
- *Site de la DREES : L'état de santé de la population en France - Rapport 2017*
- *Site du SDES : Indicateur SNTEDD : Surfaces cultivées en agriculture biologique*
- *Site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : La haute valeur environnementale : une reconnaissance officielle de la performance environnementale des viticulteurs et des agriculteurs*
- *Site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France – Rapport annuel*
- *Site du SDES : Indicateur SNTEDD : Consommation de produits phytosanitaires*
- *Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 2 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source	
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			2017
2.i1	Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours	%	8,1	7,9	7,5	8,1	8,5	8,4	8,1		France métropolitaine. Les données 2016 sont provisoires.	Insee, Dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages).
2.i2	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes	%									France métropolitaine	Cohorte Constances
	Surpoids											
	Hommes					41,0						
	Femmes					25,3						
	Obésité											
	Hommes					15,8						
	Femmes					15,6						
	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adolescents et les enfants en grande section de maternelle	%									France entière (hors Mayotte avant 2014)	Enquêtes nationales de santé en milieu scolaire (DREES-DGESCO).
	Surpoids											
	Grande section de maternelle											
	3ème		17,6 (en 2009)			11,9						
	Obésité											
	Grande section de maternelle											
	3ème		3,9 (en 2009)			3,5						

2.i3	Diversité moyenne des cultures arables Moyenne nationale de la diversité des cultures arables des exploitations	Indice de Simpson	2,33	2,30	2,30	2,30	2,32	2,47(r)			France entière (r) rupture de série en 2015. Un changement de classification dans le registre parcellaire graphique a eu lieu en 2015 : le nombre de cultures classifiées arables diffère selon la période considérée (avant 2015 / à partir de 2015). Les résultats ne sont donc pas complètement homogènes.	Données issues de déclarations de surfaces pour les aides PAC (Registre parcellaire graphique, source ASP), Ministère de l'agriculture.
2.i4	Part des surfaces en agriculture biologique et nombre d'exploitations de haute valeur environnementale (HVE) Part d'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (SAU) Nombre d'exploitations de haute valeur environnementale	% Nombre	3,12	3,61	3,82	3,93	4,14	4,85	5,7		France entière	Agence Bio, Ministère de l'agriculture
2.i5	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) Bovins Poissons Lapins Ovins & Caprins Porcs Volailles		0,34	0,33	0,33	0,31					France	Rapport annuel ANSES, indicateur suivi dans le cadre du suivi du plan EcoAntibio
2.i6	Consommation de produits phytosanitaires Fongicides Herbicides	Nombre de doses unités (NODU) en	102,47	107,62	107,63	117,27	125,77	122,37			France entière	SDES via Maa, Banque nationale des ventes pour les distributeurs

	Insecticides et acaricides	indice base 100 = 2009	123,09	113,65	105,78	94,71	12,72	98,91				
2.i7	Races locales classées comme étant à risque d'extinction, non-à-risque d'extinction ou à niveau inconnu de risque d'extinction										France	Indicateur FAO
	Races locales classées comme étant à risque d'extinction	Nombre									38	
		%									13,33	
	Races locales classées comme étant non-à-risque d'extinction	Nombre									36	
		%									12,63	
	Races locales classées comme étant à niveau inconnu de risque d'extinction	Nombre									211	
		%									74,04	

Objectif 3 : Santé et bien-être



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'organisation mondiale de la santé défend le principe selon lequel la santé doit être un objectif pour toutes les politiques publiques dans le monde. En France, une stratégie nationale de santé, qui constitue le cadre de la politique de santé, a été élaborée pour la période 2018-2022. Les indicateurs retenus pour le tableau de bord font notamment écho au premier axe de cette stratégie, qui est de « mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ».

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
3.i1	Espérance de vie en bonne santé	L'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS), représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).	3.0 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Indicateur complémentaire	Fait partie des « indicateurs de richesse nationale » Indicateur européen
3.i2	Découvertes de séropositivité VIH	Nombre de cas de séropositivité au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) découverts dans l'année du diagnostic	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Indicateur onusien 3.3.1	Le groupe recommande de désagréger l'indicateur par sous-populations (sexe, mode de contamination, ...) Indicateur européen

3.i3	Taux standardisés de décès pour cause de suicide	<p>Nombre de suicides officiellement constatés rapporté à une population de référence.</p> <p>Le taux standardisé tient compte des différences de structure d'âge entre les populations pour permettre des comparaisons entre pays. Pour cela on rapporte les taux bruts pour les tranches d'âge quinquennales de chaque population à une population fictive de référence.</p>	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Indicateur onusien 3.4.1	Indicateur européen
3.i4	Satisfaction dans la vie	Indicateur obtenu par auto-évaluation des répondants de leur satisfaction concernant leur vie actuelle en situant cette satisfaction sur une échelle allant de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait ». (enquête SRCV de l'Insee)		Indicateur complémentaire	<p>Fait partie des « indicateurs de richesse nationale »</p> <p>Indicateur européen</p>
3.i5	Proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque	Le test Audit-C tient compte à la fois de la fréquence de consommation au cours des douze derniers mois, du volume absorbé un jour de consommation type et de la fréquence des épisodes d'API (alcoolisation ponctuelle importante). Il permet de définir quatre types de buveurs parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine: les individus « sans risque occasionnel », « sans risque régulier », « à risque ponctuel » et « à risque chronique ou dépendant ».	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Indicateur complémentaire	
3.i6	Nombre de tués par accident de la route	Nombre de personnes ayant eu un accident de la circulation ayant provoqué leur mort dans les 30 jours suivant l'accident.	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Indicateur onusien 3.6.1	<p>Le groupe recommande de ventiler l'indicateur en fonction du lieu (rural/urbain) et par classe d'âge.</p> <p>Indicateur européen</p>

3.i7	Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	Pourcentage de la population adulte déclarant avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des douze derniers mois : écart entre les 20 % les plus modestes et l'ensemble de la population	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur complémentaire	Indicateur européen Le groupe recommande de le désagréger selon que les personnes ont ou non une complémentaire santé.
3.i8	Prévalence du tabagisme quotidien	Pourcentage de personnes âgées de 15 à 75 ans résidant en France métropolitaine déclarant fumer du tabac quotidiennement	3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	Indicateur onusien 3.a.1	Le groupe recommande de le désagréger par sexe, âge et niveau d'éducation. Indicateur européen

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 3 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaires
2.i1	Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours	ODD2 : sécurité alimentaire et agriculture durable	
2.i2	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle	ODD2 : sécurité alimentaire et agriculture durable	
6.i1	Population desservie par une eau non conforme	ODD 6 : Gestion durable de l'eau pour tous	
7.i1	Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique	ODD 7 : Énergies propres et d'un coût abordable	
8.i5	Taux de fréquence des accidents de travail	ODD 8 : Travail décent et croissance durable	
8.i6	Intensité du travail et pression temporelle au travail	ODD 8 : Travail décent et croissance durable	
11.i4	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes	ODD 11 : Ville set communautés durables	

Observations :

Notons que la désagrégation de certains autres indicateurs (par exemple l'indicateur « 9.5 Renforcer la recherche scientifique... » désagrégé par secteur de recherche) donne des indications complémentaires sur cet objectif.

Enfin, d'autres paramètres non spécifiques (p. ex. Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques) ont une incidence indirecte sur la santé humaine.

Précisions sur les indicateurs du tableau de bord :

Le SIDA n'étant pas entièrement jugulé, il reste nécessaire de suivre le nombre de contaminations nouvelles.

Le suicide, bien qu'en diminution sur la longue période, reste la première cause de mort violente.

Pour l'alcool, le taux de consommation à risque a été préféré à la consommation totale, comme représentant mieux l'incidence sur la santé des consommations excessives.

Pour le tabac, le critère retenu est l'usage quotidien, sachant que le risque est une fonction directement croissante de la consommation.

Pour mesurer l'incidence de la pauvreté sur l'accès aux soins, on a choisi d'observer le renoncement aux soins pour raison financière dans la partie la plus modeste de la population.

L'espérance de vie « en bonne santé » ou espérance de vie « sans incapacité » se réfère à la capacité d'effectuer les activités usuelles de la vie et non pas à l'état de santé clinique.

La « satisfaction dans la vie » mesure la satisfaction personnelle d'une personne dans six domaines, tels que la vie en général, le logement, le travail, les loisirs, la famille et les amis. Cet indicateur est également l'un des 10 indicateurs de richesse nationale.

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Stratégie nationale de santé 2018-2022 ;
- Politique de lutte contre le SIDA ;
- Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 ;
- Plan d'actions gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 ;
- Politique de sécurité routière ;
- Politique d'assurance maladie.

Autres recommandations :

R3.1 - Un grand nombre des indicateurs de cet objectif ne sont disponibles que pour la France métropolitaine, alors que la question touche autant et parfois plus l'Outremer. Il y aurait lieu de réfléchir à la possibilité de recueillir l'information de manière appropriée en Outremer.

R3.2 - Le taux de mortalité attribuable à la pollution atmosphérique externe, calculé par modélisation, fait l'objet de nombreux travaux, mais pas encore d'un consensus suffisant en tant qu'indicateur au niveau international. Le groupe encourage donc la poursuite des échanges méthodologiques sur ce sujet afin d'aboutir à un indicateur robuste et partagé sur ce sujet important dans nos sociétés.

De ce fait, dans le tableau de bord, est retenu le « niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants ».

Pour en savoir plus :

- *Site de la DREES : L'état de santé de la population en France – rapport 2017 ;*
- *Site de Santé Publique France :*
 - Infection à VIH et sida ;
 - Prévalence du surpoids, de l'obésité et des facteurs de risque cardio-métaboliques dans la cohorte ;
 - Tabac et e-cigarette en France : niveaux d'usage d'après les premiers résultats du Baromètre santé 2016 ;
- *Base de données Eurostat : Espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance ;*
- *Site de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies : Les niveaux d'usage des drogues en France ;*
- *Site de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière : Accidentalité routière - Bilans annuels ;*
- *Site de la Sécurité sociale : Programme de qualité et d'efficience « Maladie » - Indicateur n°1-5 ;*
- *Site de l'Insee :*
 - Indicateurs de richesse nationale – Chiffres détaillés ;
 - Satisfaction dans la vie- Enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) - Insee Résultats.

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 3 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
3.i1	Espérance de vie en bonne santé	Années								France	Eurostat, Enquête statistique européenne sur les revenus et conditions de vie (UE-SILC) Insee, Etat civil
	Hommes		61,8	62,7	62,6	63,0	63,4	62,6	62,6		
	Femmes		63,4	63,6	63,8	64,4	64,2	64,6	64,1		
	Espérance de vie	Années								France	
	Hommes		78,0	78,4	78,5	78,7	79,2	79,0	79,3		
	Femmes		84,6	85,0	84,8	85,0	85,4	85,1	85,4		
3.i2	Découvertes de séropositivité VIH	Nombre	4 834	4 778	5 034	4 894	5 008	4 736	4 836	France entière	Santé publique France, Surveillance du VIH Données au 30/06/2017 non corrigées pour la sous déclaration. 2015 et 2016 : données provisoires non redressées pour les délais de déclaration
	Hommes		3 222	3 188	3 436	3 318	3 401	3 209	3 253		
	Femmes		1 612	1 590	1 598	1 576	1 607	1 527	1 583		
3.i3	Taux standardisés de décès pour cause de suicide	Pour 100 000 habitants		16,9	15,8	15,5	14,1	14,1		France entière	Eurostat, Certificats de décès (CépiDc-Inserm)
	Hommes			27,6	25,9	25,3	23,0	23,4			
	Femmes			8,0	7,4	7,2	6,7	6,3			

3.i4	Satisfaction dans la vie	Échelle de 1 à 10	7,3	7,3	7,5	7,1	7,1	7,2	7,2	France métropolitaine, population âgée de 16 ans ou plus Données provisoires pour 2016	Insee, dispositif SRCV
3.i5	Proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque	%								France métropolitaine, population des 18-75 ans	Inpes, Baromètres Santé 2010 et 2014
	Sans risque occasionnel		37					37			
	Sans risque régulier		11					12			
	À risque ponctuel		28,0					31,0			
	À risque chronique		9,0					8,0			
3.i6	Nombre de tués par accident de la route		3 992	3 963	3 653	3 268	3 384	3 461	3 477	France métropolitaine, personnes décédées dans les 30 jours après l'accident	ONISR, Fichier national des accidents corporels.
3.i7	Taux de renoncement aux soins au cours des douze derniers mois pour raisons financières	%								France métropolitaine, population âgée de 16 ans ou plus	SILC- SRCV 2006 – 2015.
	Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical									Rupture de série en 2015 : il est possible que la nouvelle question filtre du questionnaire de SILC- SRCV, plus générale, sur le fait d'avoir « eu besoin de voir un médecin au cours des 12 derniers mois », conduite à exclure certaines personnes qui n'auraient pas consulté de médecin sur la période prise en compte. Le renoncement pourrait ainsi être sous-estimé.	
	Ensemble de la population		1,7	1,9	1,9	2,1	2,3	0,8			
	20 % les plus modestes		4,7	4,9	4,8	5,2	6,2	2,2			
	Besoins non satisfaits de traitement dentaire										
	Ensemble de la population		4,4	4,3	4,8	5,2	5,2	3,1			
	20 % les plus modestes		9,9	9,6	9,5	10,4	10,8	7,2			

3.i8	Prévalence du tabagisme quotidien	%	29,1			28,2			France métropolitaine, population des 15-75 ans	Inpes, Baromètres Santé 2010 et 2014
	Hommes		32,4			32,4				
	Femmes		26,0			24,1				

Objectif 4 : Éducation de qualité



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'effort de la France est important en matière d'éducation et s'est traduit au cours des dernières années par une forte élévation du niveau de qualification. Cependant des inégalités persistent et une partie des jeunes est en grande difficulté scolaire. Les indicateurs retenus cherchent à refléter l'adaptation du système éducatif aux nécessités de la société actuelle plus qu'à évaluer les performances académiques de haut niveau.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
4.i1	Proportion d'enfants et de jeunes en CM1 et à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques	Les enquêtes TIMSS et PIRLS permettent un suivi des acquis au cours de l'école élémentaire (grade 4e = CM1 en France, les 4 ^{ème} à partir de 2019 (pour TIMSS)). L'enquête PISA de l'OCDE permet de suivre les acquis à 15 ans.	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Indicateur onusien 4.1.1	Le groupe recommande une désagrégation par sexe des enfants, statut socio-économique et niveau de revenu des parents.
4.i2	Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation formelle et non formelle au cours des 12 mois précédents	Pourcentage de personnes de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, déclarant avoir participé à une formation qui recouvre toutes les formes d'apprentissage organisé impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance. On distingue la formation formelle et la formation non-formelle.	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur onusien 4.3.1	Indicateur produit à partir de l'enquête européenne AES. L'indicateur européen ne fournit pas de données pour les jeunes (18-24 ans)
4.i3	Compétences numériques des particuliers	Les indicateurs de compétences numériques sont des indicateurs composites basés sur des activités sélectionnées liées à l'utilisation d'Internet ou de logiciels par des personnes âgées de 16 à 74 ans dans quatre domaines spécifiques (information, communication, résolution de problèmes, compétences en logiciels).	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur onusien 4.4.1	Indicateur européen Le groupe recommande de distinguer les compétences de base et les compétences avancées et de désagréger l'indicateur par âge et sexe.

		Sur la base des indicateurs composites, un indicateur global des pratiques numériques est calculé comme un proxy des compétences numériques des individus («pas de compétences», «faible», «basique» ou «supérieur à la base»).			
4.i4	Sorties précoces du système scolaire	Proportion de jeunes de 18-24 ans qui, simultanément sont en dehors de tout système de formation (formelle ou non formelle), ne sont pas diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines		Indicateur complémentaire	Fait partie des « indicateurs de richesse nationale » Indicateur européen
4.i5	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées recensés par le ministère de l'Éducation nationale (bilans académiques annuels de l'éducation au développement durable)	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Indicateur onusien approchant 4.7.1	

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 4 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
5.i2	Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université	Objectif 5 : Égalité entre les femmes et les hommes	
8.i4	Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études, ni formation	Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	

Les données sur la recherche (ODD 9) complètent les données sur l'éducation.

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ;
- Politique de lutte contre le décrochage scolaire en rapport avec la stratégie européenne (Europe 2020) de la lutte contre les sorties précoces des systèmes éducatifs.

Précisions sur les indicateurs :

Les « normes minimales » d'acquisition scolaire sont définies par l'UNESCO et permettent des comparaisons internationales. L'indicateur proposé est une reformulation de l'indicateur ONU tenant compte des sources disponibles en France (PIRLS, TIMSS et PISA). Les données pour les jeunes en 4^{ème} seront disponibles à partir de 2019.

Les « compétences » des élèves en matière de développement durable ne sont pas mesurées régulièrement. Seul est disponible le nombre de projets d'éducation au développement durable.

Autres recommandations :

R4.1 – L'illettrisme chez les adultes n'est pas marginal en France, comme l'ont montré les enquêtes IVQ et PIAAC réalisées en 2011 et 2012 respectivement. La mesure régulière de ce phénomène paraît donc importante ; elle doit s'inscrire dans la durée et à un rythme suffisamment rapproché pour éclairer le débat public. Le groupe de travail recommande vivement qu'un suivi de l'illettrisme en France soit institué, via le recours à une enquête spécifique ou un module d'une enquête régulière, et que l'indicateur du « taux d'illettrisme chez les adultes » puisse être intégré le plus tôt possible au tableau de bord.

R4.2 – Il serait utile que les projets d'éducation au développement durable soient distingués par thématique et qu'en particulier les projets sur l'égalité entre les sexes soient isolés.

Pour en savoir plus :

- *Site de la DEPP : L'état de l'École 2017 ;*
- *Base de données Eurostat : Compétences numériques des particuliers ;*
- *Site de l'INSEE :*
 - Indicateurs de richesse nationale – Chiffres détaillés ;
 - Bilan Formation-Emploi – Chiffres détaillés ;
 - Formations et emploi – Insee Références – Édition 2018 ;
- *Site du SDES.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 4 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source	
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
4.i1	Proportion d'enfants et de jeunes en CM1 et à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques											
	Proportion d'enfants en CM1 qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales :	%									France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique pour PIRLS 2016 et TIMSS 2015.	IEA, enquêtes PIRLS et TIMSS
	en lecture			95,3								
	Filles			95,2								
	Garçons			95,4								
	en mathématiques								87,4			
	Filles								86,8			
	Garçons								88,0			
	Proportion de jeunes à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales :	%									France métropolitaine + DOM, sauf la Réunion et Mayotte pour PISA 2015.	OCDE, PISA
	en lecture				81,1				78,5			
	Filles				87,3				83,1			
	Garçons				74,5				73,9			
	en mathématiques				77,6				76,5			
	Filles				77,6				76,9			
	Garçons				77,6				76,2			

4.i2	Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation formelle et non formelle au cours des 12 mois précédents	%								51,0	France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale.	Insee, enquête sur la formation des adultes (AES) 2016 ; enquête Emploi T4 2016 et T1 2017.
	Hommes									48,0		
	Femmes									53,0		
4.i3	Compétences numériques des particuliers	% des particuliers									France.	Eurostat, enquête TIC
	Faibles compétences numériques générales								28	30		
	Compétences numériques générales de base								30	28		
	Compétences numériques générales plus avancées								27	28		
	Personnes n'ayant pas utilisé Internet au cours des 3 derniers mois								15	14		
4.i4	Sorties précoces du système scolaire	%	11,3	10,9	10,5	9,8	9,0	9,2	8,8		France métropolitaine et DOM (hors Mayotte). Les données 2013, 2014, 2015 et 2016 sont provisoires.	Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.
	Hommes		13,6	12,6	12,2	10,8	10,2	10,1	10,1			
	Femmes		9,0	9,2	8,9	8,7	7,9	8,4	7,5			
4.i5	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées						4 369	7 006			France entière	MEN, Bilans académiques annuels pour l'éducation au développement durable

Objectif 5 : Egalité entre les sexes



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Transmettre et diffuser la culture de l'égalité reste un enjeu important pour la société française. Pour suivre les avancées de cet objectif, le groupe de travail a privilégié des indicateurs couvrant deux thématiques majeures : violence faites aux femmes et égalité professionnelle tout au long de la vie.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
5.i1	Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender pay gap)	Différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées en pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés. L'indicateur est non ajusté, c'est-à-dire qu'il retranscrit inégalités entre les hommes et les femmes sur le plan de la rémunération et mesure une notion plus large que la notion d'égalité des rémunérations pour un travail égal. Tous les membres du personnel travaillant dans les entreprises de dix salariés ou plus, sans restriction d'âge et du nombre d'heures prestées, sont inclus.	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Indicateur complémentaire	Indicateur européen
5.i2	Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université	Part des femmes dans l'ensemble des disciplines scientifiques à l'université (y compris dans les écoles d'ingénieur) par grandes filières		Indicateur complémentaire	Indicateur européen
5.i3	Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales	Nombre de personnes âgées de 18 à 75 ans vivant dans un logement qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) et/ou physiques (coups, gifles, bousculades) de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) de leur cercle familial ou vivant avec eux au moment des faits. Les violences dites « intrafamiliales » regroupent l'ensemble des violences exercées : par conjoint ou ex-conjoint ; par un membre du cercle familial autre qu'un conjoint ou un ex-conjoint ; par une personne hors conjoint ou cercle familial qui vivait avec la victime au moment des faits. Part des femmes parmi les victimes.	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Indicateur onusien approchant 5.2.1	

5.i4	Nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales	Nombre de personnes âgées de 18 à 75 ans vivant dans un logement et part des femmes parmi les victimes qui ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) commises par une (ou des) personne (s) hors du cercle familial ou ne vivant pas avec eux au moment des faits. Part des femmes parmi les victimes.		Indicateur onusien approchant 5.2.2	
5.i5	Proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et occupant des postes de direction dans le public	Part des femmes (en %) parmi les cadres de direction dans les trois versants de la fonction publique et part des femmes parmi l'ensemble des cadres dirigeants (PCS 371A et 380A) salariés en équivalent-temps plein (EQTP), du secteur privé et semi-public, hors agriculture.	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Indicateur onusien approchant 5.5.2	Indicateur européen

Observations :

La désagrégation par sexe de nombreux indicateurs relevant des autres ODD, lorsqu'elle est disponible, donne des indications pertinentes sur l'objectif 5.

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Projet de loi contre "les violences sexuelles et sexistes" ;
- Stratégie interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2018.

Précisions sur les indicateurs :

L'inégalité de salaire entre hommes et femmes peut être mesurée de manières diverses selon les critères qu'on prend en compte. Le groupe a retenu l'indicateur européen intitulé 'gender pay gap' non ajusté. Robuste, publié annuellement, cet indicateur présente l'intérêt de permettre des comparaisons entre pays d'Europe.

Enfin, même s'il n'y a pas en soi une hiérarchie entre les disciplines littéraires et scientifiques, le groupe a retenu la part (minoritaire) des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université comme illustratif des handicaps rencontrés dans les ambitions professionnelles. Le comité interministériel aux droits des femmes a d'ailleurs fixé des objectifs en la matière pour 2020 ; il s'agit d'une de ses 10 mesures phares.

Autres recommandations :

R5.1 - L'éradication des mutilations et ablations génitales fait partie du 5ème plan français sur les violences. L'Ined a publié des données en 2007 sur cette pratique qui touche une partie de la population en France. L'indicateur « proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge » permettrait de suivre les résultats du plan.

R5.2 - L'indicateur « Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence » est disponible. L'enquête Emploi du temps permet de calculer cet indicateur, mais la fréquence de l'enquête ne permet pas de le retenir pour le tableau de bord. Un renouvellement de l'enquête tous les 10 ans est recommandé.

R5.3 - La « part des femmes dans les conseils des entreprises non cotées et des entreprises publiques » fait l'objet d'une cible définie par la loi (lois « Copé-Zimmermann » du 27 janvier 2011 et « Sauvadet » du 12 mars 2012). Cet indicateur serait utile, en complément ou en substitution de l'indicateur 5.i5

R5.4 - Il n'existe pas à l'heure actuelle d'indicateur national « synthétique » reflétant l'accès à l'information sur la maîtrise de la procréation, et aux centres IVG. Le « nombre de centres IVG pour 100 000 femmes » n'a pas paru suffisamment significatif. Un travail méthodologique est actuellement en cours pour produire un indicateur pertinent. Le groupe encourage la poursuite de cette réflexion.

R5.5 - Le « nombre de projets d'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées » ou un indicateur similaire, actuellement non disponible, pourrait constituer une information utile sur l'éducation des jeunes à la sexualité.

Pour en savoir plus :

- *Base de données Eurostat : Écart des rémunérations entre hommes et femmes ;*
- *Site de l'Insee :*
Femmes et hommes, l'égalité en question - Insee Références édition 2017 ;
Salaires dans le secteur privé - Insee première ;
- *Site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France.*
- *Le portail de la fonction publique : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 5 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
5.i1	Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender pay gap)	en % du salaire horaire brut moyen des hommes salariés	15,6	15,7	15,6	15,5	15,5	15,3	15,2(p)	France, tous les membres du personnel travaillant dans les entreprises de dix salariés ou plus (p) : provisoire	Eurostat
5.i2	Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université Préparation DUT production et informatique Formations scientifiques Santé	%							46,7 21,5 38,7 63,9	France entière	MENESR-DGESIP-DGRISIES.
5.i3	Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales Part des femmes parmi les victimes	%							469 000 70,0	Individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année. Données en moyenne annuelle sur la période 2012-2016	Enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-ONDRP-SSMSI.
5.i4	Nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales Part des femmes parmi les victimes	%							116 000 74,0	Individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année. Données en moyenne annuelle sur la période 2012-2016	Enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-ONDRP-SSMSI.
5.i5	Proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et occupant des postes de direction dans le public Dans la fonction publique Dans le privé	%								Données en cours de collecte Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés. France, ensemble des cadres dirigeants (PCS 371A et 380A) salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et semi-public, hors agriculture	Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi Insee, DADS

Objectif 6: Eau propre et assainissement



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'objectif 6 vise à assurer d'ici 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable, et ceci à un coût abordable. Il implique d'augmenter l'utilisation rationnelle des ressources, de protéger et restaurer les milieux aquatiques, de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux. La France se doit de progresser sur quatre points, notamment au niveau de l'Outremer. Certains départements et collectivités d'outre-mer accusent parfois un retard en termes d'infrastructures d'assainissement et d'eau potable. Par ailleurs, si l'accès à l'eau potable pour tous a bénéficié d'importants efforts, l'équilibre entre territoires n'est pas encore atteint. Les indicateurs de suivi de l'ODD 6 s'efforcent ainsi de retranscrire ces différents points.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
6.i1	Population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant. Eau non conforme sur plus de 5% des analyses (au regard des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie).	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur onusien approchant 6.1.1	
6.i2	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	Proportion des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine dont l'état écologique, chimique et quantitatif est bon : état évalué pour la Directive Cadre sur l'Eau sur 6 classes pour l'état écologique, 3 classes pour l'état chimique et 3 classes pour l'état quantitatif.	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien 6.3.2	
6.i3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)	Taux de conformité de la performance des dispositifs d'assainissement collectif (au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU) et) non collectif selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/recueil-de-textes-r107.html).		Indicateur onusien approchant 6.3.1	

6.i4	Rendement des réseaux d'eau potable	Rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des	Indicateur onusien approchant 6.4.1	
6.i5	Prélèvements en eau selon les grands usages	Volumes prélevés annuellement pour : - l'eau potable ; - l'industrie et autres usages économiques ; - l'agriculture ; - le refroidissement des centrales électriques.	prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Indicateur onusien approchant 6.4.1	
6.i6	Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives	Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives, pondérée par la population desservie en eau.	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Indicateur onusien approchant 6.b.1	

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 6 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
2.i6	Consommation de produits phytosanitaires	ODD2: Sécurité alimentaire et agriculture durable	
4.i1	Etat écologique des masses d'eaux littorales	ODD14: Vie aquatique	
4.i3	Evaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains	ODD14: Vie aquatique	
5.i4	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, types des pollutions, impacts)	ODD15: Vie terrestre	

Observations :

Le périmètre de cet objectif ne comprend que les eaux continentales, c'est-à-dire les eaux douces, superficielles ou souterraines, se trouvant à l'intérieur des terres. Les eaux marines sont traitées séparément, dans l'objectif 14 « Vie aquatique », bien que la qualité des eaux continentales influence celle des eaux littorales.

L'objectif 6 se concentre sur les conséquences des activités anthropiques sur l'eau, de sa source au robinet des usagers. Les indicateurs de suivi de cet objectif portent par conséquent sur l'eau dans le milieu naturel (indicateur 6.i2), sur le prélèvement d'eau (indicateur 6.i5), sur la distribution d'eau potable (indicateurs 6.4), sur la consommation d'eau potable (indicateur 6.i1), sur le traitement des eaux usées (indicateur 6.i3) et sur la gestion de l'eau (indicateur 6.i6).

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Directive cadre européenne sur l'eau (2000) ;
- Loi sur l'eau (1992), Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006).

Précisions sur les indicateurs :

La loi du 6 février 1992 a prévu la création d'une commission consultative compétente, comprenant notamment des représentants des usagers, pour un ou plusieurs services publics locaux (eau potable, transports urbains, gestion des déchets, etc.). Les commissions consultatives ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une commission consultative des services publics locaux.

Autres recommandations :

R6.1 - Le rapport du CGEDD recommande de suivre la « proportion de la population précaire (SDF, migrants en situation illégale, habitat informel, etc.) ayant accès au service public d'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement ». Cet indicateur significatif au plan de la grande pauvreté et de la santé, n'est pas disponible actuellement. Le groupe recommande que sa production soit mise à l'étude par la statistique publique.

R6.2 - Les coupures de l'alimentation en eau potable sont rares en France métropolitaine, plus fréquentes en Outremer. Le rapport du CGEDD préconise de suivre ce paramètre France entière.

Les données disponibles pour l'indicateur « Population non desservie par l'approvisionnement public en eau potable » sont des données estimées sur la base d'une enquête menée en 2008 par SDES-SSP, non renouvelée. Il serait utile de la renouveler. Il en est de même pour la « Part des logements sans raccordement au réseau de collecte ni assainissement autonome ».

Les indicateurs de suivi des services d'eau potable et d'assainissement proposés par le groupe de travail ne prennent pas en compte la mention de l'indicateur Onusien "gérés en toute sécurité". Par conséquent, ces indicateurs seront à revoir dès que cette dimension pourra être intégrée, afin de disposer d'indicateurs plus complets proches des indicateurs Onusiens d'accès à des services d'eau ou d'assainissement « gérés en toute sécurité ».

R6.3 - La « part de la population n'ayant ni bain ni douche ni toilette intérieurs dans leur ménage » fait l'objet de données d'Eurostat affichant la valeur de 0,3% (France entière) depuis 2010. Il serait intéressant de pouvoir la désagréger par territoires.

Pour en savoir plus :

- *Site Eaufrance ;*
- *Site SDES : Indicateur SNTEDD : Qualité des eaux et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau) ;*
- *Datalab - Les prélèvements d'eau douce en France : les grands usages en 2013 et leur évolution depuis 20 ans – Janvier 2017.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 6 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
6.i1	Proportion de la population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses	%	1,84	1,97	1,94	1,98	2,17	2,31	1,53	France entière	Banque de données SISPEA
6.i2	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	% des masses d'eau								France entière	Traitement SDES, Données Agences de l'Eau
	<i>Eau de surface - État écologique :</i>										
	Très bon		6,5			12,3			8,2		
	Bon		34,9			31,1			36		
	Moyen		39,8			41,5			39,4		
	Médiocre		12,5			10,3			12,4		
	Mauvais		4,1			3,8			3,6		
	Indéterminé		2,2			1			0,4		
	<i>Eau de surface - État chimique :</i>										
	Bon		43,1			48,2			62,9		
	Mauvais		22,8			15,9			15,9		
	Indéterminé		34,1			35,9			21,2		
	<i>Eau souterraine- État chimique :</i>										
	Bon		58,9			67			69,1		
	Mauvais		40,9			32,8			30,9		
	Indéterminé		0,2			0,2			0		
	<i>Eau souterraine- État quantitatif :</i>										
	Bon		89,4			90,6			89,8		

		Mauvais Indéterminé	8,4 2,2			9,4 0			10,2 0		
6.i3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)									France entière	ROSEAU (réseau organisé de surveillance de l'assainissement urbain)
	Taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement collectif	%	80	79,7	89,78	92,9	89,8				
	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	40,8	39,3	39,2	53,7	60,3				
6.i4	Rendement des réseaux d'eau potable	Rendement du réseau de distribution (%)	80	79,8	79,7	79,4				France entière	AFB, Observatoire des services publics et de l'assainissement Banque de données SISPEA (indicateur P104.3)
6.i5	Prélèvements en eau selon les grands usages	Millions de m3								France métropolitaine	Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SDES
	Eau potable		5 490	5 380	5 481	5 283					
	Industrie et autres usages économiques		2 662	2 881	2 773	2 745					
	Agriculture		3 033	3 036	2 913	2 776					
	Refroidissement des centrales électriques		17 154	17 020	18 841	17 023					
6.i6	Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives		Données en cours de collecte								

Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'objectif 7 vise à assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, à améliorer les rendements énergétiques et à accroître la production d'énergies renouvelables. Les deux derniers points font appel à des notions de consommation, de rendement et de production faisant consensus à un niveau national et international. En revanche, l'accès universel à l'énergie demande de s'interroger sur la « précarité énergétique ». La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la « précarité énergétique ».

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
7.i1	Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique	Situation du revenu par rapport au seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) (incapacité à garder la maison à bonne température)	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Indicateur complémentaire	Cet indicateur est publié par Eurostat pour la France. S'assurer néanmoins que la question soit maintenue dans l'enquête SILC

7.i2	<p>Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie</p>	<p>La consommation d'énergie finale est égale à la consommation d'énergie primaire moins toutes les pertes d'énergie, au long de la chaîne industrielle, pour transformer les ressources énergétiques en énergies utilisées dans la consommation finale.</p> <p>Elle est présentée ici par secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - industrie-énergie ; - résidentiel-tertiaire ; - transports ; - agriculture ; - autres. <p>La part des énergies renouvelables dans la consommation finale présente la part globale des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité, de chaleur et de carburants. La consommation finale brute d'énergie est définie comme la somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur. Les productions éoliennes et hydrauliques sont normalisées, tandis qu'il n'y a pas de correction des variations climatiques concernant la chaleur renouvelable. Des objectifs de résultats ont été introduits par la loi TEPCV.</p>	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Indicateur onusien approchant 7.2.1	Indicateur européen
7.i3	<p>Consommation d'énergie primaire par types de matière première</p>	<p>La consommation d'énergie primaire est la consommation finale à laquelle on ajoute les pertes et la consommation des producteurs et transformateurs d'énergie. La connaissance de la quantité d'énergie primaire consommée permet de mesurer le taux d'indépendance énergétique national.</p>		Indicateur onusien approchant 7.2.1	Indicateur européen
7.i4	<p>Intensités énergétiques finales par secteur</p>	<p>L'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Elle est calculée comme le rapport de la consommation d'énergie au produit intérieur brut. Elle est exprimée en tonnes équivalent pétrole (tep) par million d'euros de PIB.</p> <p>L'indicateur présente ici le nombre de TEP consommés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire 1 million d'euros de valeur ajoutée dans l'industrie - pourvoir aux besoins de 1000m2 dans les bâtiments - transporter 1 million de voyageurs-Km ou 1 million de t-Km 	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Indicateur onusien 7.3.1	

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 7 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
6.i5	Prélèvements en eau selon les grands usages (dont refroidissement des centrales électriques)	ODD 6 : Eau et assainissement	
9.i1	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises	ODD9: Infrastructures résilientes et innovation	
12.i7	Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale	ODD12: Consommation et production responsables	
13.i4	Émissions françaises de gaz à effet de serre	ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	

Les questions énergétiques sont naturellement liées à la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Observations :

L'objectif 7 « Energie propre et d'un coût abordable » aborde la thématique de l'énergie à partir du consommateur. Les indicateurs de suivi de cet objectif portent par conséquent sur l'accès à l'énergie (indicateur 7.i1), sur la consommation d'énergie (indicateurs 7.i2 et 7.i3) et sur l'efficacité énergétique (indicateur 7.i4).

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Loi sur la transition énergétique (2015) ;
- Stratégie nationale bas carbone (2017) ;
- Feuille de route rénovation énergétique (2017) ;
- Stratégie Nationale de Recherche en Énergie (2016) ;
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) (2015) ;
- Loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (2010).

Précisions sur les indicateurs :

La notion de « précarité énergétique » est apparue depuis dix ans dans le débat public. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la « précarité énergétique » : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Cette définition ne faisant toutefois pas consensus, certains la jugeant restrictive car elle ne traite que du logement (et pas du transport par exemple), un indicateur sur la « précarité énergétique » est difficile à élaborer. Notion pourtant clé dans le domaine de l'énergie à un coût abordable, une attention particulière a été consacrée à ce point afin de trouver un indicateur retranscrivant au mieux cette notion. C'est par conséquent l'indicateur d'Eurostat traitant de la « pauvreté énergétique », c'est-à-dire l'incapacité de garder la maison à bonne température, qui a été retenu.

Autres recommandations :

R7.1 - La « Consommation énergétique de l'industrie » pourrait être monitorée d'une manière spécifique.

R7.2 - Le rapport du CGEDD propose que les Economies d'énergie réalisées par rapport à l'année précédente puissent être exprimées en rejets de gaz à effet de serre en moins, ce qui paraît facilement réalisable, en lien aussi avec l'ODD 13.

R7.3 - Le groupe recommande que soit encouragée la réalisation de travaux pour déterminer si, et dans quelles limites, les énergies renouvelables sont réellement durables (en cycle de vie), et ce pour chaque type d'énergie.

Pour en savoir plus :

- *Datalab – Chiffres clés de l'énergie – 2016 ;*
- *Site SDES : indicateur SNTEDD : Part de l'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 7 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années								Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
7.i1	Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique	% de la population	5,7	6,0	6,0	6,6	5,9	5,5	5,0		France	Eurostat - Enquête ESS (SILC)
7.i2	Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie											
	Consommation finale d'énergie par secteurs :	Mtep									France métropolitaine	Calculs SDES d'après les sources par énergie
	Industrie		27,6	27,87	26,85	26,66	26,29	26,19	25,96			
	Transports		43,55	43,46	43,37	43,11	43,39	43,77	43,76			
	Résidentiel-Tertiaire		65,37	67,27	67,14	67,22	66,48	66,67	65,77			
	Agriculture		4,49	4,55	4,47	4,54	4,48	4,49	4,5			
	Usages non énergétiques		13,94	14,18	14,05	13,72	14,38	13,86	13,34			
	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	%	12,52	12,75	13,4	14,05	14,69	15,21	15,72		France métropolitaine	Calculs SDES, bilan de l'énergie (réalisé) et PNA (trajectoire)

7.i3	Consommation d'énergie primaire par types de matière première :	%									France métropolitaine. Les données pour l'année 2017 sont provisoires.	Calculs SDES d'après les sources par énergie
	Charbon								3,5	3,7		
	Pétrole								28,3	29,1		
	Gaz								15,5	15,5		
	Déchets urbains renouvelables								0,6	0,6		
	Déchets non renouvelables								0,7	0,7		
	Biocarburants								1,2	1,3		
	Éolien								0,7	0,7		
	Nucléaire								41,2	40,4		
	Hydraulique (hors pompages)								2,1	1,7		
	Biomasse solide								4,5	4,4		
	Pompes à chaleur								0,9	0,9		
	Biogaz								0,3	0,3		
	Solaire PV								0,3	0,3		
	Solaire thermique								0	0		
	Géothermie								0,1	0,1		
	Énergies marines								0	0		
7.i4	Intensités énergétiques finales par secteur	Intensité énergétique (base 100 en 2002)									France métropolitaine	Calculs SDES d'après les sources par énergie
	Agriculture		103,9	101,1	108,8	112,7	96,9	96,5	107,3			
	Industrie + construction		82,9	82,6	80,6	79,3	78,5	77,8	76,3			
	Tertiaire hors transports		104,8	105,7	104,3	102,5	102,4	100,9	97,8			
	Véhicules particuliers		96	94,1	93	90,8	90,3	90	88,4			
	Poids Lourds		96,9	96,3	95,9	95,5	95	94,6	92,7			
	Résidentiel		91,2	93,3	92,7	92,9	90,3	90,5	89,2			

Objectif 8 : Travail décent et croissance durable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

En dépit des dépenses publiques engagées en faveur de l'emploi depuis trente ans, la France reste marquée par un chômage élevé et ne parvient qu'imparfaitement à soutenir les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail. Dans la prochaine décennie, l'emploi pourrait connaître de profondes mutations – dans son volume, sa composition ou ses formes – sous l'effet notamment du numérique, de l'évolution des qualifications ou de l'organisation du travail. Dans ce contexte, le groupe a retenu des indicateurs cherchant à rendre compte de l'évolution de la création de richesse par habitant, de l'accès à l'emploi (et notamment l'emploi des jeunes), des conditions de travail et de l'autonomie financière des citoyens.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
8.i1	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant	Taux de croissance de l'ensemble des valeurs ajoutées produites en France corrigé de la variation de la population et de l'inflation	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Indicateur onusien 8.1.1	Indicateur européen
8.i2	Taux d'emploi	Nombre d'individus ayant un emploi au sens du BIT rapporté au nombre total d'individus dans la population âgée de 15 à 64 ans.	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Indicateur complémentaire	Fait partie des indicateurs de richesse nationale Indicateur européen
8.i3	Taux de sous-emploi	Nombre d'individus en situation de sous-emploi rapporté au nombre d'individus en emploi dans la population âgée de 15 ou plus.		Indicateur complémentaire	Le groupe recommande de le désagréger par sexe

		<p>Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; - Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps. <p>Le sous-emploi se mesure à l'aide de l'enquête Emploi.</p>			Indicateur européen
8.i4	Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation	<p>L'indicateur jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) représente les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui satisfont les conditions suivantes : (a) ils ne sont pas employés (c.à.d. au chômage ou bien inactifs selon la définition du bureau international du travail) et (b) ils n'ont pas suivi d'études ou de formation dans les quatre semaines précédant l'enquête. Les données sont exprimées en pourcentage de la population totale du même groupe par âge et sexe</p>	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Indicateur onusien 8.6.1	Indicateur européen
8.i5	Taux de fréquence des accidents de travail	Nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours de l'année par million d'heures de travail.	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur onusien 8.8.1	<p>Le groupe souhaite une désagrégation par sexe, secteurs d'activité et nationalité ou statut au regard de l'immigration</p> <p>Indicateur européen</p>

8.i6	Intensité du travail et pression temporelle au travail	<p>Nombre de personnes (rapporté à la population enquêtée) déclarant subir au moins 3 contraintes parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce ; - La cadence automatique d'une machine ; - D'autres contraintes techniques ; - La dépendance immédiate vis-à-vis des collègues ; - Des normes de production à satisfaire en une journée ; - Une demande extérieure ; - Les contraintes ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie ; - Un contrôle ou un suivi informatisé. 		Indicateur complémentaire	
8.i7	Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Indicateur onusien 8.10.2	Indicateur Findex de la Banque mondiale
8.i8	Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes	Nombre de bénéficiaires âgés de moins de 26 ans d'un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation, rapporté à la population active de la tranche d'âge. Au sein des emplois aidés existent les contrats aidés et les contrats de formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Indicateur complémentaire	

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 8 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
4.i2	Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation formelle ou non formelle au cours des 12 mois précédents	Objectif 4 : Éducation de qualité	
4.i3	Compétences numériques des particuliers	Objectif 4 : Éducation de qualité	Indicateur européen
4.i4	Sorties précoces du système scolaire	Objectif 4 : Éducation de qualité	Indicateur de richesse nationale
5.i1	Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender pay gap)	Objectif 5 : Égalité entre les femmes et les hommes	
10.i1	Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation	Objectif 10 : Réduction des inégalités	

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Politiques économiques ;
- Politique de l'emploi ;
- Politique des emplois aidés ;
- Politiques de prévention des risques professionnels.

Précisions sur les indicateurs

Le taux de croissance du PIB a été retenu. Il ne rend pas compte à lui seul de l'augmentation du bien-être et doit être complété par les 10 « indicateurs de richesse » qui ont tous été inclus dans les indicateurs français des ODD. Il n'en constitue pas moins un indicateur économique incontournable.

Les définitions concernant l'emploi sont celles du BIT.

L'indicateur sur la pénibilité au travail permet de couvrir plusieurs risques dont les risques psycho-sociaux. Les contraintes temporelles ont été retenues de préférence aux contraintes physiques, moins généralisées.

L'indicateur sur les emplois aidés inclut l'apprentissage.

Autres recommandations :

Aucune

Pour en savoir plus :

➤ *Site de l'Insee :*

Les comptes de la Nation en 2016 ;

Indicateurs de richesse nationale – Chiffres détaillés ;

Formations et emploi – Insee Références édition 2018 ;

Bilan formation emploi 2018 – Chiffres détaillés.

➤ *Site Eurostat : Base de données - Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (15-24 ans) ;*

➤ *Site de la Banque mondiale : Base de données Findex ;*

➤ *Site de la DARES :*

Études et statistiques : Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ;

Études et statistiques : Les accidents du travail et les accidents de trajet.

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 8 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
8.i1	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant	%	1,5	1,6	-0,3	0,1	0,4	0,6	0,8	France entière	Insee, Comptes nationaux - Base 2010
8.i2	Taux d'emploi	%	64,0	63,9	64,0	64,0	64,2	64,3		France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans	Insee, enquêtes Emploi
	Hommes		68,3	68,2	68,1	67,8	67,7	67,5			
	Femmes		59,8	59,7	60,1	60,4	60,9	61,1			
8.i3	Taux de sous-emploi	%	6,8	6,0	6,1	6,5	6,4	6,6		France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans et plus	Insee, enquêtes Emploi
	Hommes		3,7	2,9	3,2	3,6	3,5	3,7			
	Femmes		10,2	9,3	9,3	9,8	9,5	9,7			
8.i4	Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation	% de la population totale du même groupe d'âge	12,7	12,3	12,5	11,2(r)	11,4(r)	12,0	11,9	France (hors Mayotte) depuis 2014) ; (r) : rupture de série	Insee, Enquête européenne sur les forces de travail (LFS)
8.i5	Taux de fréquence des accidents de travail	Nombre par million d'heures travaillées		23,0	21,9					Salariés du régime général et du régime agricole de la sécurité sociale, France entière.	CnamTS – MSA – Insee
	Hommes				25,4						
	Femmes				17,0						

8.i6	Intensité du travail et pression temporelle au travail	%				35,2			35,2	Salariés de France métropolitaine.	Source : Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquêtes Conditions de travail (1984, 1991, 1998, 2005, 2013, 2016).
	Hommes					41,3			41,4		
	Femmes					29,0			29,1		
8.i7	Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	%		97,0			96,6			France	The Global Findex database de la Banque mondiale, enquête Gallup
8.i8	Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans	%	24,5	25,3	25,0	27,1	27,0	27,1	27,3(p)	France métropolitaine Jeunes de moins de 26 ans. Hors abattement temps partiel, Accre et l'insertion par l'activité économique. (p) : données provisoires	Dares ; Insee, enquêtes Emploi.
	Apprentissage		15,5	16,5	16,4	16,4	15,6	14,9	15,4(p)		
	Formations en alternance (hors apprentissage)		5,6	6,3	6,5	6,5	6,4	6,6	7,1(p)		
	Contrats aidés du secteur marchand hors alternance		1,0	0,5	0,3	0,7	1,0	1,6	1,2(p)		
	Contrats aidés du secteur non marchand		2,4	1,9	1,8	3,5	4,0	3,9	3,6(p)		

Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'**objectif 9** vise à bâtir des infrastructures résilientes et à promouvoir une industrialisation durable basée sur l'innovation. L'innovation est le premier moteur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi. L'enjeu pour la France est aujourd'hui d'encourager la création et le développement des systèmes locaux d'innovation grâce aux moyens dont les pouvoirs publics disposent. Plusieurs études montrent que les classements de la France restent stables dans le paysage européen et international de l'innovation ; les indicateurs de moyens affichant des résultats satisfaisants. Les indicateurs de résultats français mettent en évidence une trop faible efficacité du système. L'objectif pour la France est donc d'avoir une vision systémique axée sur les résultats en termes de croissance et de compétitivité. Les indicateurs de suivi de l'ODD 9 ont veillé à prendre cette dimension en compte.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
9.i1	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la part des voyageurs-kilomètre (unité : % de voyageurs-km) réalisée en transport collectif dans le transport intérieur terrestre de voyageurs : Évolution de la part réalisée en transports ferrés et celle réalisée en bus, cars et tramway (sur la base des voyageurs-km) ; - Répartition modale des transports intérieurs terrestres de marchandises entre le ferroviaire, le routier et le fluvial des transports intérieurs terrestres de marchandises sur la base des tonnes multipliées par les kilomètres parcourus (en % des tonnes km). 	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Indicateur onusien approchant 9.1.2	La part modale prend en compte la longueur des trajets et pas seulement le nombre de trajets.

9.i2	Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)	Nombre de dossiers de crédits aux TPE acceptés (en totalité ou à plus de 75%) par les banques rapporté au nombre total de dossiers déposés.	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Indicateur complémentaire	Porte sur le nombre de dossiers et non sur le montant des crédits demandés
9.i3	Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée	Quantité de CO ₂ émise par unité de PIB.	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Indicateur onusien 9.4.1	
9.i4	Personnel de recherche (chercheurs et personnel de soutien)	Ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif (comptés en ETP) qui effectuent les travaux de R&D, dans le secteur public ou dans les entreprises. Le personnel de la Défense est inclus.	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur onusien 9.5.2	Indicateur européen
9.i5	Effort de recherche : Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	Part de dépense intérieure consacrée à la recherche et au développement dans le produit intérieur brut. La DIRD correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).		Indicateur onusien 9.5.1	Fait partie des nouveaux indicateurs de richesse. Indicateur européen

9.i6	Crédits Budgétaires Publics de R&D par objectifs socio-économiques	Les crédits budgétaires publics de R&D (CBPRD) correspondent à l'ensemble des crédits de R&D inscrits aux budgets nationaux. Ils se rapportent donc aux prévisions budgétaires et non aux dépenses effectives.		Indicateur complémentaire	Les secteurs retenus sont ceux du référentiel de l'OCDE (NABS 2007) utilisé par Eurostat
------	--	--	--	---------------------------	--

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 9 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaires
6.i3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)	Objectif 6 : Gestion durable de l'eau pour tous	
6.i4	Rendement des réseaux d'eau potable	Objectif 6 : Gestion durable de l'eau pour tous	
11.i1	Taux de surpeuplement des logements	Objectif 11 : Villes et communautés durables	

Observations :

L'ODD 9 regroupe des sujets assez divers : infrastructures, soutien aux entreprises, durabilité de la production, recherche scientifique, etc.

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Plan climat (2015) ;
- Plan national pour l'innovation (2013) ;
- Stratégie nationale pour la recherche.

Précisions sur les indicateurs :

Les indicateurs retenus s'attardent peu sur la qualité des infrastructures matérielles et privilégient la « durabilité » des services offerts.

L'indicateur 9.i1 est fondé sur l'hypothèse que globalement, le transport collectif est plus « durable » que le transport individuel alternatif.

Enfin, l'évaluation de la recherche est un exercice difficile. On s'est borné ici à des indicateurs de moyens.

Autres recommandations :

9.1 - L'indicateur national 9.i1 retenu ne prend pas en compte la navigation maritime ni les transports internationaux. Il n'existe pas aujourd'hui de méthode consensuelle pour distribuer leur impact entre pays. L'ajout de la navigation maritime internationale sous pavillon français à cet indicateur pourrait en première approche être un complément d'information intéressant.

Pour en savoir plus :

- *Sites SDES : indicateur SNTEDD : Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs & Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport terrestre de marchandises ;*
- *Site de la Banque de France : Accès au crédit des entreprises ;*
- *Site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France ;*
- *Base de données Eurostat : CBPRD totaux par objectif socio-économique de la NABS 2007.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 9 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source	
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
9.i1	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises											
	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs :	Part des voyageurs-km									France métropolitaine. Les transports en commun comprennent les transports ferrés (y compris métros) et les transports routiers collectifs en autocar, bus et tramway. Les transports de marchandises comprennent les transits mais pas les oléoducs.	SDES / Commission des comptes des transports de la Nation d'après RATP – STIF-Omnil - UTP, bilan de la circulation et DGITM – Cerema – GART – UTP, enquête annuelle sur les transports collectifs urbains
	En bus, cars, tramways et transport ferré		19,4	20,0	20,2	20,3	20,2	20,0	19,7			
	En bus, cars et tramways		7,8	8,1	8,4	8,6	8,6	8,6	8,7			
	En transport ferré (y compris métro)		11,6	11,9	11,8	11,7	11,5	11,3	11,0			
	Part modale des transports collectifs de marchandises dans le transport intérieur terrestre de marchandises :	% des tonnes-km									France métropolitaine. Transit inclus, oléoducs exclus.	SDES, Eurostat, VNF (Voies navigables de France)
	Transport ferroviaire		8,8	9,9	9,9	9,7	9,9	10,6	9,9			
	Transport routier		88,8	87,8	87,7	87,9	87,7	87,1	88,0			
	Navigation fluviale		2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,1			
9.i2	Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)	% obtention des crédits de trésorerie (à 75% ou plus)						63,2	67,6	France, entreprises de moins de 10 salariés ayant demandé ce type de crédit. Données calculées en moyenne annuelle.	Enquête Accès au Crédit - Banque de France - FCGA	

9.i3	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	En t CO2/million \$ 2012 PPA	159	145	144	145	131	132		France entière	SDES d'après EDGAR, World Bank
9.i4	Personnel de recherche (chercheurs et personnel de soutien)	Milliers	397 756	402 492	411 780	416 687	423 903	428 643		France entière. Les données 2014 sont définitives et celles de 2015 sont semi-définitives	MESRI-SIES
9.i5	Effort de recherche : Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	% du PIB	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,27	2,25	France entière. Les données 2014 sont définitives, celles de 2015 sont semi-définitives et celles de 2016 estimées	MESRI-SIES
9.i6	Crédits Budgétaires Publics de R&D par objectifs socio-économiques	Millions d'euros								France	Eurostat
	Total des crédits de R&D (dont objectif Défense)		16 360,3	16 813,6	15 134,9	14 980,6	14 818,2	14 173,5	14 048,2		
	Total des crédits de R&D civils		13 955,3	15 670,6	14 057,0	14 038,1	13 836,2	13 156,1	13 147,5		
	<i>dont :</i>										
	Santé		1 159,0	1 142,0	1 125,2	1 137,7	1 087,5	1 012,6	972,6		
	Production et technologies industrielles		291,0	284,0	279,9	245,6	200,2	246,6	189,8		
	Énergie		1 095,0	1 039,0	941,3	1 006,4	865,7	1 009,5	885,3		
	Transports, télécommunications et autres infrastructures		1 243,0	1 013,0	1 016,2	911,0	717,6	691,8	771,4		
	Exploration et exploitation de l'espace		1 086,4	1 096,7	1 132,3	1 173,3	1 189,8	1 333,5	1 388,1		
	Environnement		420,0	253,4	268,6	289,4	255,6	470,4	208,9		
	Exploration et exploitation du milieu terrestre		178,5	133,9	132,5	168,1	125,5	161,7	188,8		
	Agriculture		312,1	368,0	287,7	306,5	353,2	391,4	351,1		

Objectif 10 : Réduction des inégalités



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les inégalités sociales renvoient en premier lieu à la répartition de la richesse dans la population, que ce soit en termes de flux (les revenus) ou de stock (le patrimoine). Mais elles touchent également les conditions de vie : santé, logement, formation, etc. et l'accès aux instances de pouvoir. Les différents aspects des inégalités entretiennent entre eux des relations étroites et complexes.

Les inégalités sont au cœur des objectifs de développement durable et de nombreux indicateurs d'inégalité relèvent d'autres objectifs que l'objectif 10, en particulier l'objectif 1 sur la pauvreté, l'objectif 3 sur la santé et le bien-être, l'objectif 4 sur l'éducation, l'objectif 5 sur l'égalité entre les sexes.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
10.i1	Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation	<p>Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.</p> <p>La pondération suivante est utilisée pour les unités de consommation (UC):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 UC pour le premier adulte du ménage ; - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. 	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Indicateur onusien 10.1.1	Indicateur européen

10.i2	Inégalités de revenus	<p>Les inégalités de revenu pointent la disparité existante entre les revenus des individus « les plus riches » et ceux des individus « les plus pauvres ».</p> <p>Les inégalités de revenus sont approchées par deux sous-indicateurs :</p> <p>. Le rapport inter-quintiles des masses de niveau de vie (100-S80)/S20, qui mesure la disparité relative de la distribution des niveaux de vie. Il rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres ;</p> <p>. Le rapport D9/D1 qui met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie ;</p>	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	Fait partie des indicateurs de richesse nationale Indicateur européen
10.i3	Inégalités du patrimoine (indice de Gini)	Indicateur synthétique d'inégalités de patrimoine. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les patrimoines seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.		Indicateur complémentaire	Le groupe recommande une désagrégation par sexe. Indicateur européen
10.i4	Part des individus disposant du haut débit à leur domicile	Nombre d'individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire disposant d'une connexion à haut débit au réseau fixe (par l'ADSL, le câble, la fibre optique, le Wi-Fi public ou par satellite) rapporté à la population totale correspondante.		Indicateur onusien approchant 17.6.1	Indicateur illustrant la fracture numérique Indicateur européen

10.i5	Part des individus s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois	Nombre d'individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois, rapporté à la population totale correspondante.	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	Indicateur onusien 17.8.1	Indicateur illustrant la fracture numérique Indicateur européen
-------	--	---	---	---------------------------	--

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 10 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaires
3.i7	Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	ODD 3 : santé et bien-être	
11.i1	Taux de surpeuplement des logements	ODD 11 : Villes et communautés durables	

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

De nombreux dispositifs français sectoriels ont pour effet de limiter ou de réduire les inégalités (sécurité sociale, services publics universels, aides au logement, etc.) ;

Politique fiscale, et notamment Impôt progressif sur le revenu ;

Politique de régulation bancaire.

Précisions sur les indicateurs :

Le choix a été fait de repérer les inégalités de revenu par les rapports inter-déciles ou inter-quintiles, plus immédiatement compréhensibles que l'indice de Gini. Ce dernier, en revanche, est plus approprié à l'observation des inégalités de patrimoine (indicateur 1.i4), car les patrimoines nets des déciles inférieurs sont très faibles, voire nuls. Les deux indicateurs sont à la fois représentatifs de la pauvreté et de l'inégalité.

Il a semblé plus approprié de rattacher à cet objectif 10, deux indicateurs relevant de cibles internationales liées à l'ODD17: il s'agit des indicateurs 10.i4 et 10.i5. Car la rapidité de diffusion des nouvelles technologies implique que les indicateurs de leur diffusion ont une pertinence limitée dans le temps. L'indicateur de diffusion, comme dans le cas d'internet, devient alors un indicateur d'exclusion.

Autres recommandations :

R10.1 - Les questions d'immigration, d'accueil des réfugiés et d'intégration sont d'une grande importance au regard des ODD, mais le groupe n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un petit nombre d'indicateurs permettant de suivre les avancées de la France en matière de politique migratoire. Les indicateurs « Nombre de réfugiés vivant en France » et « Nombre de demandes d'asile acceptées par rapport au nombre déposées par an » ont été évoqués, mais nécessitent un approfondissement des discussions. Il est donc recommandé, lors de la prochaine révision du tableau de bord, de consacrer une réflexion spécifique à ce sujet.

R10.2 - La cible 10.b « Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux » ne fait l'objet d'aucun indicateur disponible pertinent : l'indicateur disponible n'est pas exhaustif pour les aides privées. Le TOSSD (« total official support for sustainable development ») en cours d'élaboration, proposé pour suivre la cible 17.9, pourrait permettre de calculer cet indicateur.

D'une manière générale, le groupe recommande de ne conserver pour le moment que des indicateurs sur l'aide publique au développement (APD) dans le tableau de bord (tous objectifs confondus) et d'encourager les travaux en cours sur les autres indicateurs d'aide : TOSSD, AASP (autres apports du secteur public), aides privées.

Pour en savoir plus :

➤ *Site de l'Insee :*

« Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2015 », Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) - Insee Résultats ;

« Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee Références, édition 2018 ;

« Fiches thématiques - Niveaux de vie et redistribution », France, portrait social - Insee Références, édition 2017 ;

« Les niveaux de vie en 2015 » - Insee Première ;

« Les technologies de l'information et de la communication dans les ménages entre 2008 et 2016 » - Enquêtes sur les TIC auprès des ménages - Insee

Résultats.

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 10 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
10.i1	Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation : pour les 40 % des plus pauvres pour l'ensemble de la population	%	-1,3	-0,6	0,6	0,8	-0,2	0,2		France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. La série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.	Insee – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux
10.i2	Inégalités des revenus Rapport interquintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20 Rapport interdécile (D9/D1)		4,5	4,6	4,6	4,3	4,3	4,4		France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. La série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.	Insee – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux
10.i3	Inégalités du patrimoine (indice de Gini)		Données en cours de collecte								

10.i4	Part des individus disposant du haut débit à leur domicile	%	64,4	69,8	75,2	76,5	75,3	75,0	77,5	Ensemble des individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.	Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2008 à 2016.
	Hommes		68,2	73,8	78,0	79,3	77,6	76,3	78,9		
	Femmes		60,9	66,2	72,6	74,0	73,3	73,9	76,1		
10.i5	Part des individus s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois	%	68,2	71,4	74,7	75,3	77,3	78,0	79,3	Ensemble des individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.	Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2008 à 2016.
	Hommes		70,2	74,4	77,5	78,9	80,4	80,3	80,8		
	Femmes		66,3	68,7	72,1	72	74,5	75,9	77,8		

Objectif 11 : Villes et communautés durables



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'**objectif 11** vise à transformer la façon dont les villes sont construites puis gérées, de façon à promouvoir la cohésion sociale et la sécurité physique, à stimuler l'innovation et l'emploi et à réduire les effets néfastes produits par les activités urbaines sur la santé et l'environnement. Développer des villes intelligentes répondant aux grands enjeux environnementaux, numériques et démographiques est devenu indispensable. Le changement en cours qui doit ainsi s'opérer ne peut être appréhendé que de manière multiscalaire. L'effort technologique demandé est aussi un effort social, économique, scientifique. Les indicateurs de suivi de l'ODD 11 ont ainsi veillé à prendre en compte cet aspect multidimensionnel.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
11.i1	Taux de surpeuplement des logements	Proportion de la population vivant dans un ménage surpeuplé. Un logement est surpeuplé s'il manque une pièce par rapport à la norme définie comme suit : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m ² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m ² par personne.	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Indicateur complémentaire	
11.i2	Artificialisation des sols	Evolution de la proportion de sols artificialisés en France métropolitaine	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Indicateur onusien 11.3.1	Fait partie des indicateurs de richesse nationale Indicateur européen

11.i3	Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement	Quantités de déchets municipaux produites (exprimées en kg par habitant), valorisées et éliminées par les moyens suivants: <ul style="list-style-type: none"> - recyclage et compostage ; - incinération (y compris avec récupération d'énergie) ; - mise en décharge. 	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Indicateur onusien approchant 11.6.1	Indicateur Eurostat
11.i4	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes	Part des stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM10 <ul style="list-style-type: none"> - dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ; - dans les agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants. Concentrations moyennes annuelles de PM10 <ul style="list-style-type: none"> - à proximité du trafic routier ; - en fond urbain. Données pondérées en fonction du nombre d'habitants.		Indicateur onusien 11.6.2	Indicateur européen

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 11 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
2.i6	Consommation de produits phytosanitaires	ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	
6.i1	Population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses à l'ODD11 (cible ONU 11.1)	ODD 6 : Eau et assainissement	
9.i1	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises	ODD 9 : Infrastructures résilientes et innovation	en distinguant les transports urbains et longue distance.
16.i4	Confiance de la population dans les institutions	ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces	

Les indicateurs de l'objectif 6 (eau) complètent également l'évaluation de la qualité du cadre de vie.

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Loi dite Eva SAS 2015 ;
- Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (2017) ;
- Programme national de prévention des déchets 2014-2020 ;
- Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (2010) ;
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) ;
- Plan ville durable (2009) : EcoCité ;
- Appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP) ;
- Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » : EcoQuartier.

Précisions sur les indicateurs :

L'indicateur sur le taux de surpeuplement des logements est discriminant pour les conditions de logement.

Autres recommandations :

R11.1 - La cible 11.2 (« D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ») ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun indicateur de synthèse disponible.

R11.2 - L'indicateur onusien 11.1.1 « Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats » n'est pas produit actuellement. Il s'agit d'une lacune notable de notre système d'information (qui participe de notre méconnaissance générale de la grande pauvreté). Il est nécessaire de mettre à l'étude la production d'un indicateur dans ce domaine dans des conditions compatibles avec les moyens disponibles.

R11.3 - La « Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et situation au regard du handicap » (Indicateur onusien 11.2.1) n'est pas disponible. Le groupe de travail recommande d'étudier si cet indicateur peut être facilement calculé à partir des données disponibles.

R11.4 - La « Proportion de population concernée par un PLUi » ne fait pas l'objet d'une collecte de données. La possibilité de collecter ces données à moindre frais mérite d'être étudiée.

R11.5 - Le rapport du CGEDD recommande de mettre à l'étude un « indicateur d'état, de moyens et de résultats sur le patrimoine français naturel et culturel ». Le groupe de travail recommande qu'une recherche soit entreprise en vue de la conception d'un (ou plusieurs) indicateurs de cet objectif.

R11.6 – Le même rapport recommande que soit mis à l'étude, dans le cadre de la cible 11.7 des ODD « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs » un indicateur d'occupation et d'accessibilité de l'espace public. Sur ce thème également, une recherche serait opportune.

R11.7 - Il en serait de même pour un « Indicateur de transition socio-écologique et de résilience territoriale », recommandé par le même rapport.

Pour en savoir plus :

- *Site de l'Insee : Les conditions de logement en France – Insee Références - Édition 2017 ;*
- *Site du gouvernement : Rapport sur les indicateurs de richesse – 2018 ;*
- *Site de l'ADEME : Déchets, chiffres clés – 2016 ;*
- *Site du SDES : Indicateur SNTEDD : Taux de recyclage des déchets municipaux ;*
- *Site du SDES : L'Essentiel sur – La pollution de l'air par des particules (PM 10 et PM 2,5).*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 11 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source	
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
11.i1	Taux de surpeuplement des logements	%				8,4					France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.	Insee, enquêtes Logement.
11.i2	Artificialisation des sols										France métropolitaine	SDES d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puis Teruti-Lucas
	Surface totale des sols artificialisés	ha	4 892 865	4 941 695	4 990 526	5 047 400	5 104 274	5 160 296	5 217 328			
	Proportion de sols artificialisés	%	8,9	9,0	9,1	9,2	9,3	9,4	9,5			
11.i3	Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement										France entière	ADEME, SDDES
	Déchets collectés par les municipalités	Millions de tonnes de déchets ménagers assimilés	34 610	34 790	34 480	34 169	34 314	34 454	34 143	Les déblais et gravas ne sont pas pris en compte ici		

	Traitement des déchets ménagers par type de traitement :	Millions de tonnes									
	Compostage méthanisation		5 536	5 610	5 719	5 828	5 984	6 140	6 249		
	Recyclage		6 937	7 184	7 289	7 394	7 641	7 887	7 992		
	Incinération avec récupération d'énergie		11 635	11 832	11 798	11 763	11 916	12 068	12 034		
	Incinération sans récupération d'énergie		424	433	401	369	306	242	210		
	Stockage		10 078	9 731	9 273	8 815	8 467	8 119	7 661		
11.i4	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes	Nombre								France entière	SDES d'après LCSQA - Base de données Géod'Air, 2017
	Stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM10 :										
	Dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants	µg/m ³	13	32	19	11	3	6			
	Dans les agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants		5	17	7	2	1	4			
	Concentrations moyennes annuelles de PM10 :										
	À proximité du trafic routier		28	30	29	27	24	25			
	En fond urbain		24	24	22	22	19	20			

Objectif 12: Consommation et production responsables



Établir des modes de consommation et de production durables

L'objectif 12 vise à établir des modes de consommation et de production durables contribuant à la sécurité alimentaire et conduisant à une économie reposant sur une utilisation plus rationnelle des ressources. L'objectif principal est une réduction des coûts économiques, environnementaux et sociaux engendrés par les activités anthropiques. La France se trouve ainsi aujourd'hui face au défi de la mise en place d'une « économie circulaire ». La définition de l'économie circulaire donnée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est la suivante : « La transition vers une économie circulaire appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente, le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité. » Les indicateurs de suivi de l'ODD 12 s'attachent ainsi à rendre compte de ces différents points : consommation, réemploi / réutilisation / recyclage, conception.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
12.i1	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	La consommation matérielle correspond à la somme des flux de matières extraites du territoire et celles importées, réduite des flux de matières exportées. Elle correspond ainsi à la quantité de matières consommées par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres. Elle ne prend pas en compte les flux cachés associés aux importations et aux exportations de matières premières et de produits.	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Indicateur onusien 12.2.2	
12.i2	Empreinte matières, empreinte matières par habitant et empreinte matières par unité de PIB	L'empreinte matière correspond à l'ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale d'un pays, y compris les flux indirects (matières premières utilisées lors de la production à l'étranger, lors du transport, etc.).		Indicateur onusien 12.2.1	Indicateur européen

12.i3	Pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire	Le gaspillage alimentaire se définit comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine, qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ». Il est mesuré en Kg par an et par habitant lors des étapes de production, transformation, distribution, consommation à domicile et consommation en restauration collective et commerciale.	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Indicateur onusien 12.3.1	Indicateur produit par l'ADEME
12.i4	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	Les déchets dangereux (identifiés dans le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 modifié relatif à la classification des déchets) sont les déchets issus de l'activité industrielle qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté. Part des modes de traitement : <ul style="list-style-type: none"> - Régénération Recyclage ; - Incinération avec valorisation énergétique ; - Incinération sans valorisation énergétique ; - Stockage. 	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Indicateur onusien 12.4.2	Les déchets nucléaires ne sont pas inclus.
12.i5	Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type	Tonnage annuel de déchets recyclés pour les matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Verre ; - papier/carton ; - bois ; - terre ; - métallique ; - déchets totaux. 	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Indicateur onusien approchant 12.5.1	Indicateur européen

12.i6	Emplois de l'économie circulaire	Cet indicateur quantifie le volume d'emplois associé aux activités économiques relevant de l'économie circulaire, en équivalent temps plein. L'emploi dans l'économie circulaire est estimé selon deux niveaux : le premier niveau constitue le cœur de l'économie circulaire avec les 7 piliers définis par l'Ademe. Le deuxième niveau correspond à un 8 ^{ème} pilier qui intègre les activités dites « connexes ».	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Indicateur complémentaire	
12.i7	Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale	Nombre de projets répondant à la définition légale de l'écologie industrielle et territoriale recensés par le ministère en charge de l'écologie. L'écologie industrielle et territoriale (EIT) désigne les démarches collectives volontaires menées sur un territoire en vue d'économiser les ressources (eau, énergie, déchets) ou d'en améliorer la productivité. L'EIT peut concerner le partage d'infrastructures, d'équipements (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production, etc.), de services (gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises, etc.), de matières (les déchets des uns deviennent des ressources pour les autres).		Indicateur complémentaire	

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 12 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
2.i5	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA)	ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	
2.i6	Consommation de produits phytosanitaires	ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	
4.i5	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées	ODD 4 : Éducation de qualité	
7.i4	Intensités énergétiques finales par secteur	ODD 7 : Énergies propres et d'un coût abordable	
11.i3	Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement	ODD 11 : Villes et communautés durables	

14.i3	Indicateur d'eutrophisation : Evaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains	ODD 14 : Vie aquatique marine	
15.i4	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, types des pollutions, impacts)	ODD 15 : Vie terrestre	

Les consommations à risque sanitaire (alcool, tabac...) sont repérées dans l'ODD 3 « Santé et bien-être ».

Observations :

La gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles passent par des modes de production et de consommation adaptés. Cette problématique est au cœur de l'économie circulaire qui fait actuellement l'objet d'une feuille de route (FREC). Le suivi de l'atteinte de modes de consommation et de production responsables peut être réalisé au travers d'indicateurs sur la consommation et l'empreinte matières, sur la gestion des déchets, sur le gaspillage alimentaire et sur les projets/emplois qui adoptent des pratiques viables.

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Feuille de route sur l'économie circulaire ;
- Programme national de prévention des déchets 2014 -2020 ;
- Loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Précisions sur les indicateurs :

L'empreinte matière est connue de manière plus imprécise que la consommation apparente, compte tenu de la difficulté de connaître les processus de production et de transport à l'étranger, mais elle est plus significative de l'impact de la consommation nationale. Le choix a été ainsi fait de garder les deux indicateurs.

L'écologie industrielle et territoriale consiste « sur la base d'une quantification des flux de ressources, et notamment des matières, de l'énergie et de l'eau, à optimiser les flux de ces ressources utilisées et produites à l'échelle d'un territoire pertinent, dans le cadre d'actions de coopération, de mutualisation et de substitution de ces flux de ressources, limitant ainsi les impacts environnementaux et améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires ». (Loi du 17 août 2015).

Autres recommandations :

R12.1 - La commande publique (cible 17.2) joue un rôle important dans la poursuite des ODD ; il n'existe pas d'indicateur disponible en rendant compte, mais des travaux ont été entrepris. Le groupe de travail souhaite les voir aboutir à la définition d'un indicateur intégrable le cas échéant au tableau de bord.

R12.2 - Le développement du tourisme durable (cible 12 b) mérite un suivi statistique, ce qui suppose notamment une réflexion concertée sur la définition des notions impliquées dans ce terme.

Pour en savoir plus :

- *Site du SDES : Datalab essentiel - L'empreinte matières, un indicateur révélant notre consommation réelle de matières premières – Avril 2018 ;*
- *Site du SDES : Datalab essentiel - Bilan 2014 de la production de déchets en France – Mars 2017 ;*
- *Site du SDES : Datalab – 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire – Edition 2017.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 12 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source	
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
12.i1	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB										France entière	SDES
	Consommation matérielle nationale	Tonnes	94,0	96,9	94,3	94,6	93,2					
	Consommation de biens domestiques par habitant	Tonnes par habitant	84,6	86,7	83,8	83,8	81,9					
	Productivité matières (PIB/DMC)	euros/Kg	147,3	146,0	150,4	151,1	159,9					
12.i2	Empreinte matières, empreinte matières par habitant et empreinte matières par unité de PIB										France entière	SDES, Douanes, Insee, Eurostat. Traitements : SDES, 2017
	Empreinte matières (RMC)	Millions de tonnes	880,0	900,6	865,8	870,5	872,6					
	Empreinte matières par habitant (RMC/hab)	base 100 = 2008	100,0	86,9	86,5	88,1	84,3	84,4	83,9			
	Empreinte matières par unité de PIB (PIB/RMC)	€/Kg	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5					
12.i3	Pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire	Kg par an et par habitant									France métropolitaine et outre-mer	ADEME (Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire), 2016
	Production							48				
	Transformation							32				
	Distribution							20				
	Consommation à domicile							29				
	Consommation en restauration collective et commerciale							21				
	Total							150				

12.i4	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement									France entière	SDES
	Production de déchets dangereux	Millions de tonnes	11,5	11,3	10,8						
	Part des modes de traitement des déchets dangereux par type de traitement :	%									
	Régénération			39,3	31,1						
	Recyclage										
	Incinération avec valorisation énergétique			12,5	13,8						
	Incinération sans valorisation énergétique			16,1	20						
	Stockage			32,1	35,1						
12.i5	Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type	Tonnes								France	SDES, RSD
	Verre		2 483 314	2 004 177	2 376 840						
	Papiers et cartons		5 621 000	4 912 732	5 545 770						
	Bois		6 834 480	5 963 924	6 149 603						
	Terre		182 679 045	173 494 199	155 897 226						
	Métalliques		8 849 000	9 417 834	9 652 901						
	Déchets totaux		331 053 355	315 146 903	299 663 057						
12.i6	Emplois de l'économie circulaire	Nombre d'emplois par activité détaillée en équivalent temps plein								France	SDES / Insee
	Cœur de l'économie circulaire :										
	Agriculture biologique			54 000							
	Location			88 000							
	Réutilisation/Occasion			18 000							
	Réparation			275 000							
	Récupération/Vente de matières premières secondaires			32 000							
	Collecte et traitement des déchets			33 000							

	Recyclage et valorisation					45 000				
	Activités connexes :									
	Déchets (incinération avec récupération d'énergie)					10 000				
	Maîtrise de l'énergie					28 000				
	Énergies renouvelables					56 000				
	Transports					442 000				
	Répartition de l'emploi par piliers de l'économie circulaire :	%								
	Extraction/Exploitation et achats durables					5				
	Consommation responsable					8				
	Allongement de la durée d'usage					27				
	Recyclage et valorisation des déchets					10				
	Pilier "connexe"					50				
12.i7	Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale					46	70		France métropolitaine	SDES / Orée

Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

L'objectif 13 vise à encourager les pays à prendre des mesures relatives au changement climatique. Cet objectif est vaste et il interagit fortement avec d'autres objectifs de développement durable, comme par exemple l'énergie, les infrastructures, la biodiversité, etc. La résilience de la France et ses capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles ont constitué le socle des discussions pour le suivi de cet ODD. Le suivi de l'empreinte carbone de la France et de ses émissions de gaz à effet de serre a également été identifié comme un enjeu majeur.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
13.i1	Nombre d'évènements naturels très graves	Nombre d'évènements d'origine naturelle de gravité 3 ou plus sur l'échelle française de gravité de 5 échelons (ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros courants de dommages matériels) survenus dans l'année sur le territoire français	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Indicateur onusien approchant 13.1.1	
13.i2	Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé	Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé. Le PPRN (institué par la loi du 2 février 1995) permet de prendre en compte l'ensemble des risques naturels.		Indicateur onusien approchant 13.1.3	
13.i3	Empreinte carbone (CO ₂ , CH ₄ et NO ₂)	Quantité de gaz à effet de serre émise pour satisfaire la consommation au sens large (biens, services, utilisation d'infrastructures) de la population française, en tenant compte des émissions liées aux importations et aux exportations. L'empreinte carbone inclut les gaz à effet de serre directement émis par les ménages (chauffage, voitures particulières) ainsi que les émissions provoquées par la	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Indicateur complémentaire	Fait partie des indicateurs de richesse nationale L'empreinte est calculée de manière moins précise et moins indiscutable que le

		fabrication et le transport des biens et services qu'ils consomment, que ces biens et services soient produits dans le pays concerné ou à l'étranger.			bilan d'émission (indicateur 13.i4 ci-dessous, mais elle est plus représentative de l'impact des activités françaises sur l'atmosphère.
13.i4	Emissions françaises de gaz à effet de serre	Indicateur désagrégé par secteurs (traitement des déchets, résidentiel tertiaire, agriculture, industrie manufacturière, transports, industrie de l'énergie) et exprimé par habitant. Sur ce dernier point, il s'agit des émissions de CO ₂ du territoire divisées par sa population. Les émissions qu'un habitant cause en moyenne par sa consommation relèvent d'une approche différente (approche dite empreinte).		Indicateur onusien approchant 13.2.1	1990 est l'année de référence retenue dans les conventions internationales (notamment le protocole de Kyoto) pour la mesure des émissions de GES Indicateur européen
13.i5	Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles	Montants des indemnités versées au titre du régime français des catastrophes naturelles au titre des catastrophes survenues dans l'année pour l'ensemble du secteur de l'assurance L'indicateur somme le montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles avec l'estimation des indemnités restant à verser par les assurances au titre des catastrophes naturelles.	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	Indicateur onusien approchant 13.a.1	Indicateur national de suivi de la transition énergétique vers un développement durable

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 13 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
7.i2	Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	ODD 7 : Énergies propres et d'un coût abordable	
9.i3	Émissions CO2 par unité de valeur ajoutée	ODD 9 : Infrastructures résilientes et innovation	
15.i1	Taux de boisement	ODD 15 : Vie terrestre	

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Stratégie nationale bas carbone ;
- Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique ;
- Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) (2011-2016 puis 2016-2020) ;
- Loi Eva Sas (2015).

Précisions sur les indicateurs

Le groupe a choisi de retenir à la fois le bilan d'émission de GES et l'« empreinte carbone », car les deux chiffres sont substantiellement différents dans le cas français et expriment deux réalités distinctes et complémentaires.

Autres recommandations :

R13.1 - La question du financement responsable, notamment par rapport au changement climatique se pose de plus en plus (cf. la démarche de One Planet Summit sur le financement responsable par rapport au climat, dans un but de stabilité financière). La finance verte devrait faire l'objet à terme de nouveaux indicateurs statistiques. Le groupe soutient les travaux en cours dans ce domaine.

Pour en savoir plus :

- *Site du gouvernement : Rapport sur les indicateurs de richesse – 2018 ;*
- *Site du SDES : indicateur SNTEDD : Nombre d'évènements naturels très graves ;*
- *Site du SDES : indicateur SNTEDD : Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 13 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années								Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
13.i1	Nombre d'évènements naturels très graves		3	2	2	7	11	3	5	2	France entière, évènements de gravité 3 ou plus (ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros courants de dommages matériels)	SDES d'après MTES/DGPR
13.i2	Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation approuvé, y compris révisé et approuvé					12 597	13 656	13 770	14 055		France entière	SDES d'après MEDDE (DGPR)
13.i3	Empreinte carbone (CO2, CH4 et N2O)	Millions de tonnes équivalent CO2	708		705	701	669	678	689		France métropolitaine L'empreinte carbone résulte d'un calcul détaillé pour les années 2010 et 2012 et d'une estimation avancée pour les années 2013 à 2016. Cette estimation est faite à partir du calcul détaillé 2012, en fonction de l'évolution de la demande finale, des échanges extérieurs et des niveaux d'émissions de GES des inventaires territoriaux de la France	Traitement SDES 2017 d'après CITEPA (inventaires NAMEA AIR 2016, SECETEN 2017), Eurostat, AIE, Insee, Douanes
		Tonnes équivalent CO2 par habitant	11,3		11,1	11,0	10,5	10,5	10,7			

13.i4	Émissions françaises de gaz à effet de serre par habitant :	Émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO2 (Indice 1990 = 100)	94,95	90,18	89,95	89,6	84,57	85,4			France	Eurostat - EEA - Rapports de la CCNUCC
	par secteur d'activités :											
	Transports	Mteq CO ₂	137,7	137,9	136,3	135,5	135,5	136,7	137,3	137,9		
	Résidentiel Tertiaire		106,6	93,0	98,5	100,7	84,3	87,6	89,4	91,0		Citepa, inventaire format Plan climat, mai 2016
	Industrie manufacturière		92,1	88,2	85,3	84,8	82,2	81,2	77,5	79,0		
	Industrie de l'énergie		66,6	57,8	58,5	57,7	44,7	46,6	50,0	54,5		
	Agriculture		88,7	88,1	87,6	87,5	89,5	89,2	88,1	88,4		
	Traitement des déchets		19,9	19,4	18,6	18,1	17,8	16,8	15,8	15,4		
	Total hors UTCF (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt)		511,6	484,3	484,9	484,2	454,1	458,1	458,2	466,1		
13.i5	Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles	Millions d'€ (base 2014)	1468	1137	371	419	706	846			France entière	SDES d'après Caisse Centrale de Réassurance

Objectif 14 : Vie aquatique



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

L'objectif 14 vise à offrir un cadre permettant de gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et de les protéger des effets indésirables résultant des activités humaines. Le suivi de l'ODD 14 et la définition d'indicateurs doivent tenir compte du contexte de forte responsabilité de la France dans la gestion des eaux marines, de par la taille de son espace marin, deuxième au monde, et de par sa présence dans quatre océans, unique cas mondial. La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) donne un cadre de référence pour les politiques publiques dans ce domaine. A l'occasion des discussions au sein du groupe de travail pour le suivi de cet ODD, une synergie a été recherchée entre la SNML et les indicateurs de suivi de l'objectif 14.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
14.i1	Etat écologique des masses d'eaux littorales	La directive cadre sur l'eau définit deux types de masses d'eau littorales : les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition. Pour chacune l'état chimique et l'état biologique est repéré sur une échelle conventionnelle de 0 (mauvais état à 1 (état de référence). L'état global est le moins bon des deux chiffres Le classement des masses d'eau est réalisé à partir de différents paramètres biotiques (suivi du phytoplancton, des macro-algues, de la faune, etc.) et abiotiques (paramètres physico-chimiques).	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur complémentaire	

14.i2	Part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche	C'est surtout dans le cadre de la convention Oskar de coopération internationale pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est (Oskar, 2009) que la donnée et les suivis de l'impact des déchets sur la faune marine se sont structurés. Ainsi, un EcoQO (Ecological Quality Objective) sur le contenu stomacal des spécimens de fulmars retrouvés échoués a été mis en place et permet aujourd'hui une évaluation.		Indicateur onusien approchant 14.1.1	Le Fulmar boréal (<i>Fulmarus glacialis</i>), aussi appelé Pétrel fulmar et fulmar glacial, est une espèce d'oiseau marin retenu conventionnellement pour l'observation de l'impact des déchets sur la faune marine.
14.i3	Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains	Flux annuel d'azote (provenant de nitrates) et de phosphore, en kt, rejeté dans la Manche Mer du Nord, l'Atlantique et la Méditerranée au cours de l'année.		Indicateur onusien approchant 14.1.1	
14.i4	Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités	Nombre de comptes rendus officiels de pollution survenue dans l'année appelés Polrep (Pollution report) et rédigés par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross).		Indicateur onusien approchant 14.1.1	
14.i5	Evolution de l'état des récifs coralliens d'outre-mer : Pourcentage des stations de suivi des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est stable/en augmentation/en diminution	Pourcentage des stations de suivis des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est stable, en augmentation ou en diminution.	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur complémentaire	Indicateur de création récente par l'ONB
14.i6	Etat d'avancement d'une approche écosystémique : façades disposant d'un document stratégique de façade (métropole) ou d'un document de stratégique de bassin (Outre-Mer)	Suivi de l'avancement des documents stratégiques de façade/ bassin des 4 façades métropolitaine et des 4 façades d'outre-mer. Ces documents peuvent être inexistantes, en cours d'élaboration ou adoptés.		Indicateur onusien approchant 14.2.1	

14.i7	Aires marines protégées	L'indicateur s'intéresse à la part des aires marines protégées pourvues d'un document de gestion (en surface). Lors de la création d'une aire marine protégée, une durée de trois ans est considérée comme standard pour produire et adopter un document de gestion. Ce délai est donc pris en compte dans les statistiques : l'indicateur représente le rapport entre la superficie d'aires marines protégées de plus de trois ans pourvues d'un document de gestion et la superficie totale en aires marines protégées existant trois ans auparavant. Les superficies sont calculées au 1 ^{er} janvier de chaque année et exprimées en pourcentage de la superficie totale des eaux marines françaises.	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Indicateur onusien approchant 14.5.1	
-------	-------------------------	--	--	--------------------------------------	--

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 14 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaire
6.i3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)	ODD6: Eau propre et assainissement	
12.i5	Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type	ODD12: Consommation et production responsables	
15.i7	Évolution du nombre d'espèces exotiques envahissantes en France	ODD15: Vie terrestre	

Observations :

L'indicateur sur les fulmars est un proxy et sera remplacé par l'indicateur « Répartition des déchets dans les eaux littorales métropolitaines » dès qu'il sera disponible.

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Plan de lutte contre les algues vertes en Bretagne ;
- Stratégie nationale de la mer et du littoral (2017) ;
- Programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 ;
- Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM) (2016) ;

- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ;
- Loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 18 août 2015.

Précisions sur les indicateurs :

Aucune

Autres recommandations :

R14.1 - Le groupe de travail souligne la nécessité générale de mieux connaître le milieu marin.

R14.2 – La pêche, son influence sur le milieu marin et sa régulation relèvent de la politique commune de la pêche et donc du rapportage européen auprès de la FAO. La réduction des subventions néfastes à l'environnement ne fait pas encore l'objet d'indicateurs pertinents (Indicateur onusien 14.6.1 en Tier 3 « % de réduction des subventions nuisibles au secteur halieutique »). L'ONU travaille à établir les métadonnées pour un indicateur. Le groupe de travail recommande de soutenir ces travaux.

R14.3 - La cible 14.7 visant à « une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme » dans les « petits États insulaires en développement » pourrait inspirer la politique française dans certains DOM, mais aucun indicateur n'est disponible actuellement. Le groupe de travail propose d'étudier la faisabilité d'un indicateur à l'échelle d'un DOM, en élargissant le champ de la pêche à l'aquaculture et au tourisme et en analysant le nombre d'emplois concernés et leur évolution. Les modalités de cette étude de faisabilité restent à définir. Le groupe de travail recommande un pilotage interministériel (ministère en charge de l'agriculture / ministère en charge de l'écologie) et une association de l'ensemble des parties prenantes.

R14.4 - La « proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines » n'est pas disponible. Il serait utile d'étudier si cette désagrégation du budget de la recherche est accessible à un coût raisonnable.

Pour en savoir plus :

- *Site de l'ONB: Evolution de l'état des récifs coralliens ;*
- *Site de l'ONB: Surfaces en aires marines protégées ;*
- *Site de l'ONML.*

14.i3	Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains										France métropolitaine	Agences de l'eau, Schapi, banque Hydro avec traitement SDES
	Flux à la mer d'azote lié aux nitrates :	Indice 100 en 1999	62,16	39,61	88,18							
	Manche-Mer du Nord		68,36	54,62	73,71	101,77						
	Atlantique		62,24	32,31	57,11	92,93						
	Méditerranée		87,65	61,76	78,69	95,97						
	Flux à la mer de phosphore :	Indice 100 en 2000	35,28	19,11	44,58							
	Manche-Mer du Nord		23,89	21,33	30,45	30,99						
	Atlantique		34,22	16,3	33,14	63,9						
	Méditerranée		47,59	20,88	30,15	30,64						
14.i4	Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités										France entière y compris les Outre-mer	Cedre
	POLREP confirmés dont :	Nombre	164	142	116	120	96	91				
	Hydrocarbures		103	84	79	81	55	62				
	Eaux métropolitaines		136	119	88	100	72	66				
	Eaux ultramarines		0	3	1	1	2	3				
	Hors eaux françaises		26	19	1	17	16	21				
	Type de pollution :	%										
	Hydrocarbures							68,0				
	Produit inconnu							8,0				
	Produit chimique							4,0				
	Huile végétale							2,0				
	Fausse pollution							7,0				
	Autre							11,0				

14.i5	Évolution de l'état des récifs coralliens d'outre-mer: Proportion des stations de suivis des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est : <div style="text-align: right;"> en augmentation stable en diminution </div>	%									France Outre-Mer	IFRECOR via Points focaux		
							11,0							
							53,0							
							36,0							
14.i6	État d'avancement d'une approche écosystémique: Façades disposant d'un document stratégique de façade (métropole) ou d'un document stratégique de bassin (Outre-Mer) Métropole (4 façades) <div style="text-align: right;"> Façades disposant d'un document stratégique adopté Façades disposant d'un document stratégique en cours Façades ne disposant d'aucun document stratégique </div> Outre-Mer (4 façades) <div style="text-align: right;"> Façades disposant d'un document stratégique adopté Façades disposant d'un document stratégique en cours Façades ne disposant d'aucun document stratégique </div>	Nombre									France entière	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Délégation à la mer et au littoral (DML)		
							0	0						
							0	4						
							4	0						
							0	0						
							0	0						
							4	4						

14.i7	Aires marines protégées										France entière	AAMP (agence des aires marines protégées)
	Proportion, en superficie, d'aires marines protégées de plus de trois ans dotées d'un document de gestion validé par rapport à la superficie totale des aires marines protégées	%		72,4	59,2	58,4	72,7	81	86,3	94,7		
	Part des eaux marines françaises en aires marines protégées	%	1,28	1,95	2,64	3,81	3,83	16,52	16,52	22,30		

Objectif 15 : Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L'objectif 15 vise ainsi à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en promouvant une gestion durable. Cela passe par une gestion durable des forêts, une lutte contre la désertification, une inversion du processus de dégradation des terres et un enrayerment du phénomène d'appauvrissement de la biodiversité. La France possède un patrimoine naturel exceptionnel : avec la métropole et les territoires outre-mer, elle est présente sur deux continents et dans tous les océans, sauf l'Arctique. C'est le 2^e espace maritime du monde avec plus de 10 millions de km² sous sa juridiction. L'Hexagone occupe la première place en Europe pour la diversité des amphibiens, des oiseaux et des mammifères. Outre-mer, la majorité des territoires français (Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Polynésie et Wallis-et-Futuna) sont situés dans quatre « hotspot » de la biodiversité. L'engagement de la France pour la protection de la biodiversité est d'autant plus important que l'artificialisation des sols français ne cessent de progresser parallèlement au nombre d'espèces menacées. La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Une cohérence a ainsi été recherchée entre la SNB et les indicateurs de suivi de l'objectif 15, qui abordent par conséquent la gestion des forêts, l'artificialisation et la dégradation de sols et l'appauvrissement de la biodiversité. Concernant la gestion des forêts, il a été fait le choix de retenir un indicateur générique relatif au taux de boisement en France. Beaucoup de forêts étant privées, des politiques plus spécifiques de gestion durable de la forêt, comme celle relative à la gestion des bois morts par exemple, ne s'appliquent pas sur l'intégralité du territoire et ne fournissent ainsi qu'une image partielle de la situation.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
15.i1	Taux de boisement	<p>L'indicateur fournit la part du territoire métropolitain couvert par de la forêt. La forêt est ici définie au sens de la FAO utilisé par l'inventaire forestier de l'IGN. Elle correspond à une « formation d'au moins 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 mètres, composée d'arbres capables d'atteindre une hauteur de 5m à maturité <i>in situ</i> et dont le couvert absolu total est supérieur ou égal à 10 %, et de végétaux non cultivés ». Les formations ne remplissant pas ces critères mais les ayant manifestement remplis moins de cinq ans auparavant (suite par exemple à une coupe à blanc) sont comptées comme forêt tant qu'il n'y a pas de changement manifeste d'occupation du sol (culture, artificialisation...).</p> <p>Elles sont considérées comme des landes au-delà de la période de cinq ans, toujours s'il n'y a pas de changement manifeste d'occupation du sol (culture, artificialisation...).</p>	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur onusien 15.1.1	<p>Est considéré comme boisé tout terrain d'au moins 5 ares, peuplé par des espèces forestières susceptibles d'atteindre à l'âge adulte une hauteur de 5 m ou plus, où le taux de couvert des arbres est au moins de 10 %. Lorsqu'il s'agit de jeunes peuplements dont le couvert est inférieur à 10 %, ils doivent comporter au moins 500 tiges d'avenir par hectare ou, dans le cas de plantations à grand espacement, 300 plants par hectare.</p> <p>Indicateur européen</p>
15.i2	État de conservation des habitats naturels	<p>L'indicateur correspond à la proportion des évaluations des habitats d'intérêt communautaire (listés dans l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore »), qui se trouvent dans un bon état de conservation par rapport au nombre total d'évaluations en France métropolitaine. L'indicateur est décliné par grand type d'habitats (forestiers, landicoles, marécageux et tourbeux, dulcaquicoles, côtiers, etc.) et pour l'ensemble de la métropole.</p> <p>Il ne s'agit pas de la proportion d'habitats mais de la proportion d'évaluations favorables, ce qui intègre la déclinaison par région biogéographique (unité d'évaluation : l'état d'un habitat dans une région biogéographique).</p>		Indicateur onusien approchant 15.1.2	<p>Non disponible dans les DOM</p> <p>Pour un habitat donné, l'état favorable correspond à une aire de répartition stable ou en augmentation ; à une superficie suffisante, stable ou en augmentation ; des structures et un fonctionnement non altérés et des perspectives que cet état perdure dans un futur proche</p> <p>Indicateur européen</p>

15.i3	Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés	Somme des surfaces des postes CORINE Land Cover n° 3, 4, 231, 243, 244, rapportée à la surface totale de la France métropolitaine		Indicateur complémentaire	Dans la nomenclature CORINE Land Cover, on trouve 3 Forêts et milieux semi-naturels 4 Zones Humides 231 Prairies 243 Systèmes cultureux et parcellaires complexes 244 Territoires agroforestiers
15.i4	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, types des pollutions, impacts)	Nombre de sites répertoriés dans la base de données BASOL des sites et sols pollués ou potentiellement pollués, qui appellent une action de l'administration à titre préventif ou curatif		Indicateur complémentaire	
15.i5	Aires terrestres protégées	Pour les espaces terrestres, l'indicateur fournit la proportion du territoire français bénéficiant d'une protection forte : cœur de parc national, réserves naturelles, réserves biologiques, site faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Cet indicateur ne concerne donc pas l'ensemble des différents types d'aires protégées, ni les aires protégées marines.	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur complémentaire	Quatre grandes catégories d'outils de protection des espaces naturels terrestres : - la voie réglementaire (cœur de parc national, réserves naturelles, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve biologique et réserve nationale de chasse et de faune sauvage) ; - la voie contractuelle (aire d'adhésion de parc national, parc naturel régional (PNR)) ; - la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ; - la maîtrise foncière.

15.i6	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Variations d'abondance dans le temps et dans l'espace des populations d'oiseaux échantillonnées en effectifs suffisants à l'échelle de la France. Les variations d'abondance sont estimées pour chaque espèce puis une moyenne géométrique par groupe d'espèces est réalisée. L'année 1989 est utilisée comme année de référence (base 100).		Indicateur onusien approchant 15.5.1	Une espèce est considérée comme spécialiste lorsqu'au moins deux tiers de ses effectifs sont concentrés dans un seul habitat. Les espèces spécialistes d'un habitat ont des exigences écologiques plus strictes que les espèces généralistes et une gamme de conditions environnementales plus étroite. Programme STOC-EPS du CRBPO du Muséum National d'Histoire Naturelle. Indicateur européen
15.i7	Évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes en France	Évolution moyenne du nombre d'espèces exotiques envahissantes par département métropolitain, sur la base d'un panel de 84 espèces et nombre d'espèces identifiées dans au moins un des territoires ultramarins faisant parties de la liste des 100 espèces considérées par l'UICN comme parmi les plus envahissantes au monde	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	Indicateur onusien approchant 15.8.1	Une espèce exotique envahissante dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 15 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaires
2.i3	Diversité moyenne des cultures arables	ODD2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	
11.i2	Artificialisation des sols	ODD 11 : Villes et communautés durables	
14.i3	Indicateur d'eutrophisation : Evaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains	ODD14: Vie aquatique	

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (2017) ;
- Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 ;
- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

Précisions sur les indicateurs

L'augmentation des surfaces de forêt recouvre deux phénomènes distincts : la reforestation volontaire et la déprise agricole, notamment en zone de montagne.

Autres recommandations :

R15.1 - L'indice de couvert végétal des montagnes (déclinaison « Montagne » des indicateurs proposés en 15.1.2) n'est pas actuellement disponible. La "montagne" ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle à l'heure actuelle. Il serait utile de parvenir à une définition commune.

R15.2 - Le rapport du CGEDD préconise de retenir un indicateur sur les tortues dans les DOM-TOM. Cet indicateur devrait être produit à partir de 2019.

R15.3 - Le rapport du CGEDD préconise de retenir un indice de suivi de l'accès aux bénéfices découlant de l'utilisation de ressources génétiques. Cet indicateur n'est pas produit à l'heure actuelle. Le groupe de travail recommande de le mettre à l'étude.

Pour en savoir plus :

- *Site de l'ONB : Taux de boisement en France métropolitaine ;*
- *Site de l'ONB : État de conservation des habitats naturels ;*
- *Site de l'ONB : Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés ;*
- *Site de l'ONB : Surfaces en aires protégées terrestres en métropole & Surfaces en aires protégées terrestres en Outre-mer ;*
- *Site de l'ONB : Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes ;*
- *Site de l'ONB : Évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes par département métropolitain.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 15 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années								Champ – Note de lecture	Source	
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
15.i1	Taux de boisement	%	29,9	30,1	30,4	30,5						France métropolitaine. Les valeurs annuelles indiquées pour une année N correspondent à la moyenne des valeurs sur 5 ans (N-2 à N+2)	IGN, Inventaire forestier 2008 à 2014
15.i2	État de conservation des habitats naturels	%			22% favorable sur 2007- 2012							France métropolitaine	Observatoire national de la biodiversité
15.i3	Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés	Hectares Pourcentage (%)			28 898 715 52,7							France métropolitaine	Observatoire national de la biodiversité
15.i4	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, état des sites, types de pollution, impacts) Total <i>État du site :</i>	Nombre			289	1871	1256	710				France	Données DGPR, traitement SDES

Site mis en sécurité et/ou avant de faire l'objet d'un diagnostic	29	124	124	36
Site en cours d'évaluation	64	363	181	114
Site en cours de travaux	34	257	246	138
Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	120	848	545	370
Site traité et libre de toute restriction	42	279	160	52
<i>Type de pollution du site :</i>				
Dépôt de déchets	64	430	292	152
Dépôt aérien	17	109	97	58
Dépôt enterré	35	210	134	59
Dépôt de produits divers	17	137	86	41
Sol pollué	194	1322	778	451
Nappe polluée	133	822	545	369
Pollution non caractérisée	21	92	38	16
<i>Impacts constatés :</i>				
Teneurs anormales dans les eaux souterraines	145	866	582	394
Captage AEP arrêté	2	15	7	8
Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments	16	95	67	44
Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale	0	14	5	0
Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine	0	5	1	1
Teneurs anormales dans les sols	116	904	431	193
Plaintes concernant les odeurs	0	22	19	8
Santé	0	8	6	2
Sans	28	152	121	54
Inconnu	13	124	64	22
Pas d'impact constaté après dépollution	14	100	38	27

15.i5	Aires terrestres protégées										France entière	
	Surfaces terrestres françaises classées en aires terrestres protégées	km ²										
	en Métropole			6 943,87	7 026,12	7 215,97	7 380,93	7 410,38				MNHN (SPN), Base "espaces protégés". Février 2016. Traitements : SDES, 2016.
	en Outre-Mer			25 687,08	25 736,94	25 736,98	25 737,75					MNHN (SPN), Base "espaces protégés". Février 2015. Traitements : SDES, 2015.
	Part des terres françaises en aires terrestres protégées	%										
en Métropole		1,27	1,28	1,32		1,35	1,35				MNHN (SPN), Base "espaces protégés". Février 2016. Traitements : SDES, 2016.	
en Outre-Mer		28,58	28,64	28,64		28,64					MNHN (SPN), Base "espaces protégés". Février 2015. Traitements : SDES, 2015.	
15.i6	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Indice base 100 en 1989									France métropolitaine	Observatoire national de la biodiversité
	Espèces spécialistes		75	75	75	69	67	70	71	68		
	Espèces généralistes		115	116	112	109	103	110	108	102		
	Espèces des milieux agricoles		60	64	61	59	56	58	53	48		
	Espèces des milieux forestiers		91	88	92	84	85	90	94	93		
	Espèces des milieux bâtis		75	75	72	61	60	61	67	65		

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Les cibles de l'ODD 16 concernent trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions nationales et internationales et de paix. Le groupe a considéré comme majeures les thématiques de l'insécurité et la criminalité, celle de l'accès à la justice ainsi que celle de confiance dans les institutions. La relative absence de statistiques publiques pour illustrer ces thématiques a conduit à formuler un nombre important de recommandations (8) dont plusieurs supposent une réflexion préalable, tant stratégique, conceptuelle que technique, à la mise en place d'un dispositif d'observation adapté.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
16.i1	Nombre d'homicides	Nombre annuel d'homicides (y compris coups et blessures volontaires ayant causé la mort) enregistrés par les forces de sécurité en France métropolitaine et dans les DOM	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien 16.1.1	Indicateur européen
16.i2	Proportion des adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles	Part des personnes interrogées s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles durant l'année précédente, que ce soit au sein ou hors de leur ménage, en France métropolitaine		Indicateur onusien approchant 16.1.3	Le groupe recommande une désagrégation par sexe, par grand type de violence et par nature de perpétreateur Indicateur européen
16.i3	Proportion des personnes prévenues parmi les détenus	Nombre de personnes prévenues écrouées rapporté au nombre total de personnes écrouées	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur onusien 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux 16.3.2	Indicateur européen
16.i4	Confiance de la population dans les institutions	Proportion de personnes déclarant avoir confiance (très ou plutôt) dans les institutions : Armée, Police, Justice, Hôpital, Ecole	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Indicateur onusien approchant 16.6.2	Source : Baromètre Cevipof (Sciences Po, CNRS) Le groupe recommande de distinguer les différentes institutions.

Indicateurs affectés à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 16 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaires
5.i3	Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales	ODD 5 : Égalité entre les femmes et les hommes	
5.i4	Nombre de victimes de violences sexuelles extrafamiliales	ODD 5 : Égalité entre les femmes et les hommes	
6.i6	Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives	ODD 6 : Gestion durable de l'eau pour tous	

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

Aucune citation

Précisions sur les indicateurs

L'indicateur sur la proportion de personnes prévenues (détention provisoire) parmi les détenus inclut les établissements pour peine et les maisons d'arrêt.

Autres recommandations :

R16.1 – Une expérimentation est en cours visant à produire pour la première fois en France, une information statistique sur la corruption. L'enquête auprès des ménages, CVS, a été enrichie de questions sur ce thème, que la corruption concerne la vie privée ou le cadre professionnel des personnes interrogées. Le maintien de ces questions pourrait faire l'objet d'une recommandation, à l'issue des leçons tirées de l'expérimentation.

Le groupe recommande par ailleurs de trouver un support d'enquête permettant de suivre régulièrement l'ampleur et l'évolution de la corruption pour les entreprises.

R16.2 - Une loi devrait être votée prochainement sur les violences au sein des familles. Le groupe recommande que les indicateurs de suivi de cette loi soient examinés lors d'une prochaine révision du tableau de bord.

En particulier, la « proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent » ou un indicateur similaire sera nécessaire pour suivre cette forme de délinquance. En effet, les indicateurs produits sur les signalements des enfants en danger ou les affaires jugées pour enfance en danger couvrent un périmètre plus large.

R16.3 - Aucun indicateur ne permet de connaître les violences subies par les enfants. En lien avec la recommandation R16.2, le groupe de travail recommande que l'indicateur « proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans », non encore disponible actuellement, puisse être calculé.

R16.4 – Le non-recours à la justice, pour raisons financières ou manque d'information, fait partie des inégalités sociales majeures. Des travaux sont en cours au ministère de la Justice pour déterminer un indicateur synthétique signifiant sur l'accès à la justice en France, possiblement un indicateur de durée. Le groupe de travail encourage ces travaux et recommande qu'un tel indicateur soit mis en place (cf. ODD 10).

R16.5 - La cible mondiale 16.10 « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux » a semblé au groupe pertinente pour la France. Il recommande donc qu'une réflexion spécifique à ce sujet soit conduite pour déterminer les indicateurs les plus adaptés au suivi de cette cible.

R16.6 – Un indicateur proche de l'indicateur Onusien 16.b.1 « Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit national et international des droits de l'homme » pourrait être calculé à partir de l'exploitation de l'enquête Trajectoires et origines (TeO), dont la seconde édition est en cours de collecte. Mais les enquêtes TeO ont un rythme de collecte trop espacé (2008, 2018) pour alimenter le tableau de bord. Le groupe recommande donc, en complément de l'enquête TeO, que soit étudiée la pertinence d'un suivi de discriminations précises (discriminations à l'emploi, à l'accès au logement, etc.), assuré par des enquêtes ménages de la statistique publique avec introduction de questions spécifiques posées à intervalle de temps régulier. Cette réflexion pourrait être conduite au niveau européen. Par ailleurs, le « nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de vigilance contre les harcèlements » pourrait être un indicateur intéressant, actuellement indisponible.

R16.7 - La question fondamentale de la démocratie participative n'est illustrée par aucun indicateur, hormis le 6.i6 « Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives », insuffisant à lui seul à en rendre compte. Le groupe souhaiterait que la France progresse sur la description chiffrée de ce phénomène et que la production de l'indicateur international 16.7.2 « Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population », puisse être envisagée.

R16.8 - La « Proportion de la population présente sur le territoire n'ayant pas d'adresse reconnue administrativement », non disponible actuellement, permettrait de suivre la question grave du nombre insuffisant de centres de domiciliation au regard des besoins et plus largement l'impossibilité d'accès à leurs droits pour certaines personnes du fait de contraintes administratives. Le groupe de travail recommande fortement la production de cette information.

R16.9 – Enfin, le groupe de travail encourage la poursuite des réflexions pour trouver des solutions et instruments adéquats pour produire des statistiques aux méthodologies solides en réponse aux enjeux de suivi de la gouvernance. En particulier il recommande de suivre les travaux du groupe de Praia, créé en 2015 par l'ONU.

Pour en savoir plus :

- *Site du Ministère de la Justice : Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire ;*
- *Site du Ministère de l'intérieur : Interstats - Insécurité et délinquance en 2016 : premier bilan statistique ;*
- *Site du Cevipof : Baromètre de la confiance politique.*

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 16 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
16.i1	Nombre d'homicides		795	860	784	784	803	872	892	France métropolitaine (y compris attentats de 2015)	Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - SSMSI.
16.i2	Proportion des adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles	%							2,5	Individus de 18 à 75 ans, France métropolitaine. Données en moyenne annuelle sur la période 2012-2016	Enquêtes Cadre de Vie et Sécurité, Insee-ONDRP.
16.i3	Proportion des personnes prévenues parmi les détenus	%	25,9	25,1	24,7	24,8	25,0	27,2	28,5	France entière	Direction de l'administration pénitentiaire
16.i4	Confiance de la population dans les institutions	<u>Données en cours de collecte</u>									

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

La mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau mondial suppose des soutiens financiers entre les différentes régions du monde, adaptés aux objectifs visés, ainsi qu'une assise financière saine pour chaque pays. Le groupe a retenu pour l'ODD17 un tableau de bord concis avec des indicateurs illustrant ces deux dimensions essentielles.

N°	Libellé de l'indicateur	Définition	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Commentaires
17.i1	Aide publique au développement (APD) totale nette	Montant de l'aide publique au développement (APD) nette totale (bilatérale et multilatérale) : montant et en proportion du Revenu national brut (RNB), distribution en faveur des pays les moins avancés et par grande zone géographique.	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Indicateur onusien 17.2.1	<p>L'APD est constituée par « tous les apports de ressources fournis aux pays et territoires sur la Liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales,</p> <ul style="list-style-type: none"> - émanant d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics - ayant pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement - et assortis de conditions favorables et comportant un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent). » <p>(CAD de l'OCDE)</p> <p>Le groupe recommande de désagréger l'indicateur par grande zone géographique</p> <p>Indicateur européen</p>

17.i2	Montant de l'aide publique au développement (APD) bilatérale, par secteur et par marqueur	Montant de l'aide publique au développement (APD) désagrégée par secteur ou sous-secteur en lien avec les ODD (Protection de l'environnement, Infrastructure et Services sociaux, Distribution d'eau et Assainissement, Santé de base, Agriculture, Education, Energie), par marqueur. Il s'agit de l'APD bilatérale brute pour les secteurs, et des engagements d'APD pour les marqueurs.		Regroupement d'indicateurs onusiens et d'indicateurs complémentaires	Le groupe recommande de désagréger l'indicateur par secteur et par marqueur
17.i3	Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)	Somme consolidées des dettes brutes de l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale, évaluée en valeur nominale, rapportée au montant du PIB	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Indicateur onusien approchant 17.13.1	Fait partie des indicateurs de richesse nationale Indicateur européen
17.i4	Endettement privé (sociétés non financières et ménages)	Dette des agents non financiers privés rapportée au PIB		Indicateur onusien approchant 17.13.1	Fait partie des indicateurs de richesse nationale Indicateur européen
17.i5	Indicateur de solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)	La solidité financière des banques est mesurée par différents ratios prudentiels compte tenu des effets d'une faillite éventuelle d'une banque sur la stabilité de tout le système financier et, au-delà, de l'économie tout entière. Cette solidité financière est notamment mesurée par le ratio de solvabilité qui compare le montant des fonds propres des groupes bancaires aux risques éventuels liés à leurs activités (non remboursement de crédits distribués, autres pertes de valeur de ses actifs...). Les banques doivent être en permanence solvables, c'est-à-dire pouvoir faire face à leurs engagements à tout moment. Le ratio de solvabilité dit « Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets » prend en compte les fonds propres considérés comme les plus robustes selon des normes établies par les autorités prudentielles, qui listent également les modalités de pondération des risques potentiels liés aux engagements pris par les groupes bancaires.	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	Indicateur onusien 10.5.1	

Indicateur affecté à titre principal à d'autres objectifs pouvant contribuer à rendre compte de la poursuite de l'ODD 17 :

N°	Libellé de l'indicateur	Objectif principal	Commentaires
13.14	Émissions françaises de gaz à effet de serre	ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques	

Observations :

Aucune

Stratégies et politiques françaises en vigueur :

- Traité de Maastricht ;
- Engagements français sur l'aide au développement.

Précisions sur les indicateurs :

Il est apparu plus approprié de rattacher à cet objectif 17, un indicateur relevant d'une cible internationale liée à l'ODD10 : il s'agit de l'indicateur 17.i5, complémentaire aux indicateurs 17.i4 et 17.i3.

Autres recommandations :

R17.1 - Le groupe de travail recommande le calcul de la « Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) », indicateur actuellement non disponible.

R17.2 - Le groupe de travail propose d'utiliser le TOSSD quand il sera disponible (cf. recommandation au sujet de la cible 10b ci-dessus). Cette mesure, en cours d'élaboration par les bailleurs, les instituts statistiques ainsi que les pays bénéficiaires engagés dans la coopération Sud-Sud serait la plus pertinente, car l'objectif est une prise en compte exhaustive de l'APD, des autres flux publics et des flux privés.

R17.3 - L'existence de mécanismes de cohérence des plans aux différents échelons administratifs est un sujet central, lié à la promotion de la gouvernance locale. Cependant un tel indicateur n'existe pas *a priori* et semble difficilement calculable. Pour autant, il semble important de faire un état des lieux régulier sur la gouvernance des ODD en complément des indicateurs statistiques.

Pour en savoir plus :

- *Site OCDE Stat : Thème Développement ;*
- *Site de l'Insee : Les comptes de la Nation en 2016 ;*

- *Site Eurostat* : Thème Economie et finances, Base de données : Dette publique (au sens de Maastricht) et Dette du secteur privé: crédits, par secteurs, non consolidée ;
- *Site du FMI - IMF Data* : *Financial soundness indicators*.

Tableau des valeurs des indicateurs de l'ODD 17 :

N°	Libellé de l'indicateur	Unité	Années								Champ – Note de lecture	Source
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
17.i1	Aide publique au développement (APD) totale nette										France	
	Montant de l'APD totale nette	Dollar des États-Unis, Millions, prix constants 2016	11 325,3	10 755,3	10 643,5	9 639,6	8 983,0	9 046,0	9 621,7	11 056,8		OCDE, Ensemble de données : Flux totaux par donneur (APD+AASP+privé) [CAD1]
	Part de l'APD totale nette en proportion du Revenu national brut	% du revenu national brut	0,50	0,46	0,45	0,41	0,37	0,37	0,38	0,43		OCDE, Ensemble de données : Flux totaux par donneur (APD+AASP+privé) [CAD1]
	Distribution de l'APD totale nette aux pays les moins avancés	Dollar des États-Unis, Millions, prix constants 2016	3 217,9	2 988,2	2 239,1	2 760,6	2 159,7	2 378,7	2 103,2			Ensemble de données : Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a]
	<i>dont aide bilatérale</i>		1 284,6	1 786,5	1 124,1	1 447,6	1 061,3	1 089,6	886,2			

	Distribution de l'APD totale nette par zone géographique :	Dollar des États-Unis, Millions, prix constants 2016										Ensemble de données : Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a]
	Vers l'Afrique		5 896,44	5 548,11	5 375,08	4 393,08	3 834,31	3 866,22	3 914,21			
	<i>dont Afrique subsaharienne</i>		5 099,14	4 360,72	4 144,71	3 306,99	2 897,37	3 165,05	2 777,11			
	Vers l'Asie		2 303,20	1 701,15	1 584,91	2 166,16	1 541,26	1 606,83	1 778,94			
17.i2	Montant de l'aide publique au développement (APD) bilatérale par secteur et par marqueur		8 381,3	8 004,0	8 324,4	7 049,8	7 025,7	6 801,4	7 426,0		France	Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a]
	APD bilatérale brute par secteur :	Dollar des États-Unis, Millions, prix constants 2016										
	Infrastructure et Services sociaux (Code secteur CAD : 100)		2 529,3	2 336,0	2 696,6	2 124,5	2 407,0	2 028,0	2 589,7			OCDE, SNPC (Système de notification des pays créanciers)
	<i>dont :</i>											
	Education (code secteur CAD : 110)		1 564,7	1 262,2	1 285,5	1 240,3	1 210,9	1 109,0	1 133,1			
	Santé de base (Code secteur CAD : 122)		252,7	58,0	57,7	55,9	51,4	65,4	166,9			
	Distribution d'eau et Assainissement (Code secteur CAD : 140)		242,5	336,1	431,7	301,1	400,8	407,6	607,2			
	Energie (code CAD 230)		99,9	140,3	378,7	524,1	508,9	519,5	635,8			
	Agriculture (Code secteur CAD : 311)		255,0	300,3	277,8	289,4	340,8	254,2	317,9			
	Protection de l'environnement (Code secteur : 410)		1 105,0	941,2	507,6	360,3	461,0	564,0	481,2			

	Engagements d'APD bilatérale par marqueur :											
	Engagements avec marqueur Genre (égalité homme-femme et des droits des femmes)	Dollar des États-Unis, Millions, prix constants 2015	1 054,7	945,1	685,0	514,7	806,8	1 034,3				
	Engagements avec marqueur biodiversité		392,0	270,2	458,5	211,7	597,1	1 598,1				
	Engagements avec marqueur mitigation changement climatique		2 631,4	1 511,9	2 837,3	1 376,3	1 822,0	2 589,9				
	Engagements avec marqueur adaptation changement climatique		399,4	169,3	544,2	411,2	987,2	1 209,8				
17.i3	Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)	En % du PIB	81,6	85,2	89,6	92,4	95,0	95,8	96,5		France	Eurostat, calculs Insee
17.i4	Endettement privé	En % du PIB									France	Eurostat, calculs Insee
	Ménages		52,9	53,9	54,4	54,8	54,9	55,4	56,4			
	Sociétés non financières		78,2	80,5	83,3	82,1	86,1	87,4	89,7			
17.i5	Indicateur de solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)	%	10,82	10,98	13,65	13,40	13,11	13,81	14,48	15,29	Solvabilité des groupes bancaires français au niveau mondial	FMI

Références bibliographiques

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. (2017). Déchets - chiffres-clés.
<http://www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles>
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (2017). *Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016*.
<https://www.anses.fr/fr/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2016.pdf>
- Atkinson Anthony B. (2016). *Inégalités*, coll. « Économie humaine », Éditions du Seuil.
- Aubert, M-H. ; Besse, G. ; Bellec, P. (2018). *Revue des politiques du ministère au regard des objectifs de développement durable (Agenda 2030)*.
http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010982-01_rapport.pdf
- Banque de France. (2018). *Enquête typologique 2017 sur le surendettement des ménages*.
<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-2017-sur-le-surendettement-des-menages>
- Banque de France. (2018). *Accès des entreprises au crédit*.
<https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/acces-des-entreprises-au-credit>
- CEVIPOF. (2018). *Baromètre de la confiance politique*.
<http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/>
- Comité interministériel de la coopération internationale et du développement. (2018). *Relevé de conclusions*.
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement/article/comite-interministeriel-de-la-cooperation-internationale-et-du-developpementComité d'évaluation de la politique agro-écologique>.
- DARES. (2016). *Les accidents du travail et les accidents de trajet*.
[http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-accidents-du-travail-et-les-accidents-de-trajet-119015DARES. \(2017\)](http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-accidents-du-travail-et-les-accidents-de-trajet-119015DARES. (2017))
- DARES. (2017). *Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ?*.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/quelles-sont-les-evolutions-recentes-des-conditions-de-travail-et-des-risques>
- DEPP (2017). *L'État de l'École 2017*.
http://cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-etat-ecole-2017_844414.pdf
- DEPP / SIES. (2017). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*.
<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>
- Desrosières Alain. *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*. Ed. La découverte, 2010.
- Direction générale de l'administration et de la fonction publique. (2017). *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2016>

DREES / Santé publique France. (2017). *L'état de santé de la population en France – Rapport 2017*.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/recueils-ouvrages-et-rapports/recueils-annuels/l-etat-de-sante-de-la-population/article/l-etat-de-sante-de-la-population-en-france-rapport-2017>

Conseil économique social et environnemental (2017). *Rapport annuel sur l'état de la France : Réconcilier la France* (Duval, G. & Laffont, P).

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-reconcilier-la-france>

Eaufrance.

<http://www.eaufrance.fr/>

Eurostat. *Base de données*.

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>

European commission, Eurostat, 2018.

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr>

Eurostat. (2017). *Review of the 2018 edition of the EU SDG monitoring report », Final version of 3 April 2018,*

Eurostat. (2017). *Sustainable development in the European Union : Monitoring Report on progress towards the SDGs in an EU context*.

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-statistical-books/-/KS-04-17-780>

Federal Statistical Office of Germany. (2016). *Sustainable Development in Germany Indicator Report 2016*.

https://www.destatis.de/EN/Publications/Specialized/EnvironmentalEconomicAccounting/Sustainability/Indicators2016.pdf?__blob=publicationFile

Insee. (2017). *Les comptes de la Nation en 2016*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2832646?sommaire=2832834>

Insee. (2017). *Les technologies de l'information et de la communication dans les ménages entre 2008 et 2016 - Enquêtes sur les TIC auprès des ménages - Insee Résultats*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2590851?sommaire=2590243>

Insee. (2016). *Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2015 - Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) - Insee Résultats*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3351984?sommaire=3225624>

Insee. (2017). *Satisfaction dans la vie- Enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) - Insee Résultats*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136398?sommaire=3136407&q=srcv>

Insee. (2016). *Activité, emploi et chômage en 2015 et en séries longues - Enquête emploi en continu - Insee Résultats*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2388195?sommaire=2045174>

Insee / SDES / DREES / DEPP / SIES / SDSE / DARES. (2017). *France, portrait social- Insee Références - Édition 2017*.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3197289>

Insee / DARES. (2017). *Emploi, chômage, revenus du travail- Insee Références - Édition 2017.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2891780>

Insee / CEREQ / DEPP / SIES / DARES. (2018). *Formations et emploi – Insee Références – Édition 2018.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3526086>

Insee / Banque de France / OFCE. (2018). *Les revenus et le patrimoine des ménages – Insee Références - Édition 2018.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549502>

Insee / CEREQ / COR / DREES / DARES / DEPP / SIES / SDSE/ Ecole d'économie de Toulouse. (2017). *Femmes et hommes, l'égalité en question – Insee Références - Édition 2017.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586548>

Insee/ SDES / DSED / CGET / DREES / CSTB / ADEME. (2017). *Les conditions de logement en France – Insee Références - Édition 2017.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586377>

Insee. (2017). *Indicateurs de richesse nationale – Chiffres détaillés.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>

Insee. (2017). *Les niveaux de vie en 2015 – Insee Première.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3055008>

Insee. (2017). *Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2016 - Enquête SRCV - Insee Résultats.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3135798>

Insee. (2017). *Salaires dans le secteur privé – Insee Première.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3135908>

Insee. (2018). *Bilan Formation-Emploi.*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2526273>

International Monetary Fund. (2015). *Financial Soundness Indicators and the IMF.*
<http://www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/fsi.htm>

La Banque Mondiale. Base de données sur l'inclusion financière à l'échelle internationale (Global Findex).
http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?id=f34bb1f6&Report_Name=Financial-Participation

Le Gouvernement. (2018). *Les nouveaux indicateurs de richesse.*
<https://www.gouvernement.fr/le-rapport-2017-sur-les-indicateurs-de-richesses>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2018). *La haute valeur environnementale : une reconnaissance officielle de la performance environnementale des viticulteurs et des agriculteurs.*
<http://agriculture.gouv.fr/la-haute-valeur-environnementale-une-reconnaissance-officielle-de-la-performance-environnementale>

Nations Unies. (2015). *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, Résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale du 25 septembre 2015, http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdfNations Unies. (2017). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017*. https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017_French.pdf

Nations Unies. (2018).SDG Indicators Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development. <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

Observatoire français des drogues et des toxicomanies. (2015). *Les niveaux d'usage des drogues en France*. <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances/les-niveaux-dusage-des-drogues-en-france-en-2014-tendances-99-mars-2015/>

Observatoire National de la Biodiversité.
<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

Observatoire National de la Mer et du Littoral.
<http://www.onml.fr/accueil/>

Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. (2016). *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective*.
<http://www.onpes.gouv.fr/le-rapport-de-l-onpes-2016.html>

Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. (2017). *Mal-Logement, Mal-Logés*.
<http://www.onpes.gouv.fr/rapport-onpes-2017-2018-mal-logement-mal-loges.html>

Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière. *Accidentalité routière – Bilans annuels*.
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/accidentalite-routiere/bilans-annuels>

OCDE. Développement.
<http://www.oecd.org/fr/developpement/>

Santé Publique France. (2016). *Prévalence du surpoids, de l'obésité et des facteurs de risque cardio-métaboliques dans la cohorte Constances*.
http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2016/35-36/2016_35-36_5.html

Santé Publique France. (2017). *Tabac et e-cigarette en France : niveaux d'usage d'après les premiers résultats du Baromètre santé 2016*.
http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2017/12/2017_12_1.html

Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes. (2017). *Chiffres clés - édition 2017 : Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes*.
<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-edition-2017/>

Sécurité sociale. (2017). *Programme de qualité et d'efficience « Maladie »*.
<http://www.securite-sociale.fr/-Programme-de-qualite-et-d-efficience-Maladie,1444->

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Datalab - 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire - Édition 2017*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2669/1539/10-indicateurs-cles-suivi-leconomie-circulaire-edition-2017.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Datalab - Chiffres clés de l'énergie - Édition 2016*.

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/user_upload/Datalab-13-CC-de_l-energie-edition-2016-fevrier2017.pdf

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Datalab - Les prélèvements d'eau douce en France : les grands usages en 2013 et leur évolution depuis 20 ans*.

http://www.eaufrance.fr/IMG/pdf/prelevements2013_201701.pdf

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Datalab essentiel - Bilan 2014 de la production de déchets en France*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2668/1154/bilan-2014-production-dechets-france.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2018). *Datalab essentiel - L'empreinte matières, un indicateur révélant notre consommation réelle de matières premières*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2753/1161/lempreinte-matieres-indicateur-revelant-notre-consommation.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. *Indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015 – 2020*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/i/indicateurs-sntedd-2015-2020.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Consommation de produits phytosanitaires*. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2487/0/consommation-produits-phytosanitaires-2.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2018). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2492/0/montant-indemnites-versees-assurances-titre-1.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2018). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Nombre d'événements naturels très graves*. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2492/0/evolution-nombre-evenements-naturels-tres-graves.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Part de l'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2487/0/part-lelectricite-dorigine-renouvelable-consommation.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs*.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2487/0/part-modale-transports-collectifs-voyageurs-hors-aerien.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport terrestre de marchandises.*

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2487/0/part-modale-transports-marchandises-non-routiers-transport.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2018). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Qualité des eaux et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau).*

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2490/0/qualite-cours-deau-nappes-deau-souterraine-directive-cadre.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Surfaces cultivées en agriculture biologique.* <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2487/0/surfaces-cultivees-agriculture-biologique.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2018). *Indicateurs & Indices - Développement durable – Indicateurs Nationaux de suivi de la Transition Ecologique vers un Développement Durable (2015-2020) - Taux de recyclage des déchets municipaux.* <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2487/0/taux-recyclage-dechets-municipaux.html>

Service de la Donnée et des Etudes Statistiques. (2017). *L'essentiel sur... - Air - Pollution de l'air extérieur - La pollution de l'air par les particules (PM10 et PM2,5).*

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/227/0/pollution-lair-particules.html>

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). (2017). *Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2017.*

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-2017>

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). (2017). *Insécurité et délinquance en 2016 : premier bilan statistique.*

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2016-premier-bilan-statistique>

Service statistique du Ministère de la Justice. *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire.*

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/>

Service statistique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2017). *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France.*

<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/sommaire.php>

Annexes

Annexe n°1 : Mandat du groupe.....	135
Annexe n°2 : Composition du groupe de travail (liste des personnes invitées).....	139
Annexe n° 3 : Liste des sigles utilisés dans le rapport.....	143
Annexe n°4 : Liste des indicateurs retenus dans le tableau de bord.....	147
Annexe n°5 : Fiche de métadonnées par indicateur.....	155

Annexe n°1 : Mandat du groupe



Paris, le 19 octobre 2017

Mandat du groupe de travail

« *La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable* »

Contexte

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, en septembre 2015, l'Agenda 2030 qui instaure 17 objectifs de développement durable (ODD)⁴ et 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et ces cibles ne sont pas juridiquement contraignants pour les États mais constituent une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

Lors de la Commission statistique des Nations Unies de mars 2016, un groupe d'experts et inter-agences, auquel l'Insee participe en la personne de Claire Plateau, a proposé une liste de 241 indicateurs (229 sans doublons) pour assurer le suivi des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce cadre mondial d'indicateurs légèrement révisé à 244 indicateurs (232 sans doublons) a été validé par la Commission statistique en mars 2017, puis par le Conseil Economique et Social de l'ONU en juin 2017 et adopté officiellement à l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2017. Cette adoption officielle est une étape importante qui devrait renforcer la place des indicateurs dans le suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau mondial.

Le cadre mondial d'indicateurs n'est pas figé. Il sera révisé en 2020 et 2025 pour tenir compte des développements méthodologiques à venir, des capacités de production mais aussi d'éventuels indicateurs additionnels qui pourraient être ajoutés pour mieux couvrir les cibles. Des ajustements mineurs pourront être apportés chaque année, si nécessaire.

Les indicateurs ont été classés en trois groupes, au niveau international :

- **Tier 1** : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données régulièrement produites par la plupart des pays ;
- **Tier 2** : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données produites de manière ponctuelle ou inexistantes dans certaines parties du monde ;
- **Tier 3** : Indicateur pour lesquels il n'y a pas de méthodologie standardisée ou dont la méthodologie est en train d'être testée/élaborée.

Cette classification sera révisée chaque année en fonction des développements méthodologiques. Seuls les indicateurs en Tier 1, éventuellement ceux en Tier 2, seront collectés pour le rapport mondial. Au niveau international, le suivi des objectifs politiques est fait par le secrétaire général de l'ONU, en s'appuyant sur un rapport statistique préparé par l'UNSD (United Nations Statistics Division). Les indicateurs mondiaux sont calculés par les agences onusiennes à partir des données nationales fournies par les pays qui ont été harmonisées (ou estimées avec leur accord dans le cas de données manquantes).

⁴Voir en annexe la liste des 17 objectifs

Au niveau européen, la première étape consistait à analyser la contribution des politiques européennes aux ODD et à plus long terme, à faire en sorte que celles-ci prennent en compte les ODD. La Commission européenne souhaitait, dans ce cadre, définir un tableau d'indicateurs pour le suivi régulier des ODD dans un contexte européen à partir de 2017. Pour élaborer la sélection d'indicateurs, Eurostat a lancé une consultation auprès des différentes DG de la Commission et des INS européens. A l'issue du processus de sélection, une liste de 100 indicateurs a été retenue et adoptée en juin 2017. Un rapport statistique basé sur ces indicateurs est prévu pour novembre 2017.

Objectifs nationaux

En France, la Commissaire générale au développement durable (CGDD), en tant que déléguée interministérielle, et le ministère en charge de l'Europe et des affaires étrangères coordonnent et suivent la mise en place des ODD. En complément de ce pilotage politique, l'Insee assure, entre les différents ministères et les services statistiques, la coordination des travaux statistiques sur les indicateurs pour un suivi mondial (fourniture des données aux agences internationales) et national (données et indicateurs pour le suivi des stratégies nationales).

Conjointement à la démarche du CGDD de produire un rapport national annuel sur les ODD dès juillet 2016, l'Insee a procédé à un premier recensement auprès des producteurs de statistiques publiques pour disposer d'un premier aperçu sur la faisabilité et la disponibilité des indicateurs statistiques en France dans une version exacte ou approchée du cadre mondial. Parmi les 232 indicateurs sans doublons, 31 ne relèvent pas du domaine statistique. 35 % des indicateurs seraient disponibles dans une version exacte et 30 % dans une version approchée. Sous 3 ans, 87 % des indicateurs pourraient être disponibles ; 13 % des indicateurs ne semblent pas faisables à moyen terme, souvent du fait de la complexité à construire l'indicateur (définition floue, méthodologie inexistante).

A l'issue de ce premier recensement, l'INSEE a publié en mars 2017 sur son site internet les valeurs depuis 2010 des 110 indicateurs nationaux disponibles.

Les indicateurs retenus au niveau mondial sont de différentes natures : de contexte, de moyens, de résultats, notamment. Ils ont aussi été conçus pour être pertinents en premier lieu dans une approche de comparaison internationale. Afin de donner du sens à ces indicateurs pour une utilisation nationale, il convient de les relier aux politiques publiques et stratégies françaises qui contribuent aux ODD. En effet, les indicateurs doivent pouvoir éclairer l'action de l'État et celles de l'ensemble des acteurs privés et publics en matière de développement durable, dans le cadre international défini par les ODD. Il s'avère donc nécessaire de sélectionner parmi les 232 indicateurs retenus au niveau international ceux qui sont les plus pertinents pour le niveau national et d'en proposer de nouveaux mieux adaptés aux politiques nationales.

Le tableau de bord à constituer doit donc permettre d'éclairer la mise en œuvre et le suivi des stratégies françaises qui concourent aux ODD, en répondant aux besoins des différents acteurs concernés. Les indicateurs retenus doivent ainsi être pertinents au regard des politiques publiques nationales. Par ailleurs, le tableau de bord d'ensemble doit être suffisamment lisible et couvrir de manière équilibrée les différents domaines.

Viser un nombre limité d'indicateurs (100 maximum) serait sans doute un bon objectif dans ce cadre. Les indicateurs seront sélectionnés en priorité parmi ceux qui sont disponibles et calculables à court et moyen terme, en prenant en compte la typologie des indicateurs retenue au niveau international.

Le travail de sélection des indicateurs réalisé au niveau européen par Eurostat pourra être mobilisé dans ce cadre. Les indicateurs pourraient également être priorisés au regard de leur importance dans les stratégies nationales.

Enfin, il importe que ces indicateurs nationaux soient aisément disponibles et qu'ils soient commentés régulièrement afin de permettre une appropriation par chacun de l'avancement des ODD.

Travaux à mener au sein du Cnis

Pour mener à bien ce travail de définition de tableau de bord national de suivi des ODD, un groupe de travail du Cnis sera lancé.

Dans la mesure où les 17 objectifs de développement durable couvrent des domaines thématiques très variés et où il s'agit d'un approfondissement de la démarche onusienne pour relier les indicateurs au contexte et aux politiques nationales dans chaque thématique, il apparaît difficile de rattacher ce groupe à une seule des commissions thématiques du Cnis, en l'occurrence la commission environnement et développement durable, car le concours d'experts de chaque thématique sera souhaitable. Ce groupe sera donc rattaché au bureau du Cnis, tout en rendant compte aux commissions thématiques.

Les 17 objectifs de développement durable peuvent être répartis en quatre grands domaines thématiques. Trois d'entre eux, social, environnement (et territoires), économie, correspondent aux trois piliers du développement durable. Un petit nombre d'objectifs ou indicateurs, se rapportant à la gouvernance et aux institutions, sont difficiles à classer dans l'un des trois domaines précédents et correspondent à un champ peu couvert actuellement par la statistique publique. Ils feront l'objet d'une réflexion spécifique, qui pourra conduire à proposer des évolutions du système d'information pour recueillir de l'information statistique nouvelle.

Les trois premiers domaines correspondent aussi au champ couvert par un regroupement des différentes commissions thématiques du Cnis (respectivement démographie, service publics, et emploi ; système financier et entreprises ; environnement et territoires), ce qui facilitera le rapportage du groupe de travail auprès des commissions.

La présidence de groupe de travail est confiée à Jean-René Brunetière, Ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts.

Les rapporteurs sont Sylvie Eghbal-Téhérani, chef de la mission coordination statistique à l'Insee et Frédéric Vey, chef du bureau des indicateurs, études et sciences de la donnée pour le développement durable au SDES.

Le groupe de travail a vocation à rassembler :

- des membres du SSP compétents dans chaque thématique
- des représentants des administrations en charge des politiques thématiques concernées (directions d'administration centrale compétentes des ministères ou établissements publics),
- des chercheurs,
- des experts de la société civile : organisations syndicales, fédérations professionnelles, associations, ONG, ou d'autres parties prenantes de domaines spécifiques tels que santé, intégration, consommation, environnement...
- des représentants des collectivités locales, pour certaines thématiques,
- des représentants des commissions thématiques du Cnis.

Compte tenu de l'ampleur et de l'enjeu du sujet, une première étape consistera, dans un groupe de taille restreinte, à définir une méthode permettant d'aborder de manière pragmatique la définition d'un tableau de bord d'ensemble et des critères de sélection des indicateurs.

Cette étape, qui pourrait être achevée à la fin second semestre 2017, sera menée parallèlement à une expérimentation sur un périmètre restreint parmi les 12 ODD retenus par l'ONU pour 2017⁵ et pour 2018⁶.

Sur la base des travaux conduits par le groupe restreint, les modalités d'organisation du groupe de travail plénier seront les suivantes :

⁵ ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim « zéro »), ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 9 (infrastructure résiliente, industrie durable et innovation), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 17 (partenariats)

⁶ ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 7 (énergies propres et d'un coût abordable), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et production responsables), ODD 15 (vie terrestre).

- le groupe plénier sera l'organisme décisionnel du groupe de travail. Il aura pour missions de valider les travaux engagés par ses membres et de constituer la liste des indicateurs sélectionnés pour le suivi des ODD en France ; il se réunira une à deux fois dans l'année ;

- les membres du groupe plénier se répartiront en 3 sous-groupes thématiques, d'une vingtaine de personnes, pour engager le travail de concertation et de réflexion sur les indicateurs. Les sous-groupes thématiques retenus sont : Economie-Finance-Travail-Secteurs d'activité / Environnement-Infrastructure / Questions sociales-Santé-Emploi-Conditions de vie.

Le groupe de travail plénier établira dans un premier temps une cartographie thématique de ses travaux, définira son calendrier de travail en conséquence afin de planifier au mieux la participation de ses membres aux différents travaux. Il identifiera les politiques publiques nationales associées et les commissions du Cnis concernées. Il pourra inviter ponctuellement des organismes ou personnalités qualifiés sur un sujet donné, qui n'auraient pas vocation à participer à l'ensemble des travaux.

Il intégrera en priorité les ODD retenus pour le rapportage 2018 (**objectifs 6, 7, 11, 12 et 15** ; (eau propre et assainissement, énergies propres et d'un coût abordable, villes et communautés durables, consommation et production responsables, vie terrestre)) et pour 2019 : (**objectifs 4, 8, 10, 13 et 16** ; (éducation de qualité, travail décent et croissance économique, inégalités réduites, lutte contre les changements climatiques, société pacifique et inclusive)).

Outre une sélection des indicateurs Onusiens, le groupe de travail pourra éventuellement proposer quelques indicateurs, en nombre restreint, non retenus dans le cadre international mais nécessaires au suivi des stratégies nationales ; il pourra également faire valoir des manques du dispositif statistique actuel et suggérer des évolutions. Enfin, il pourra émettre des recommandations quant à la mise à disposition des indicateurs.

Le groupe de travail rapportera sur demande l'avancement de ses travaux, par grand domaine thématique à la - ou aux - commissions concernées (certains objectifs peuvent concerner plusieurs commissions) qui pourront faire des remarques ou propositions. Les travaux seront validés, au fur et à mesure, par le bureau du Cnis.

Annexe n°2 : Composition du groupe de travail (liste des personnes invitées)

Nom	Organisme
ACCARDO Jérôme	INSEE
AFSA Cédric	INSEE
AIGOIN Jean-Luc	Éco-maires
AISSI Elodie	CFDT
ALBOUY Valérie	INSEE
ANXIONNAZ Isabelle	INSEE
ARONICA Elvire	Ministère des solidarités et de la santé
ASALI Sami	Coordination Sud
AYOUAZ Laurie	Comité 21
BADEYAN Gérard	DREES
BECASSE Julien	France Volontaires
BENEDETTI Fanny	Ministère Affaires étrangères
BENEZIT Jean-Jacques	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
BERTHAULT Constantin	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
BERTHELOT Louis	Ministère Affaires étrangères
BESSE Geneviève	Ministère Environnement
BLAKE Hélène	Ministère de l'économie
BOISGUILLAUME Hervé	Ministère Environnement
BONNET Xavier	CGDD/SEEID
BORTZMEYER Martin	Délégation au développement durable
BOULOT François	Secours Catholique
BOURQUIN Jean-Claude	Que Choisir
BOUVIER Maëlle	Ministère Affaires étrangères
BOYER Nathalie	Association Orée
BRACHET-DUCOS Corinne	Agiv Gentilly
BREJOUX Eric	Agence française pour la biodiversité
BRUNETIÈRE Jean-René	<i>Président du groupe de travail</i>
BRUNIAUX Christine	Ministère Enseignement supérieur et recherche
BRUNIN Laetitia	Ministère de la Justice
CABANIS Sophie	Ministère de la transition écologique et solidaire
CAMPANA Mireille	Ministère de l'économie
CAYEUX Louis	FNSEA
CERNEAU Hélène	Action contre la faim
CHAMBAZ Christine	Ministère de la Justice
CHANTEUR Denis	Veolia
CHANU Pierre-Yves	CGT
CHEVASSUS AU LOUIS Bernard	Humanité et biodiversité
CHOURAKI Michaël	Ministère Affaires étrangères
CLEMENT Martin	Défenseur des droits
COLIN Pascal	Ministère des outre-mer
COLLARD Renaud	Ministère Affaires étrangères
CORE Françoise	ATD Quart Monde

COURBIL Marion	Ministère des solidarités et de la santé
DE LAPASSE Benoît	CGET
DE MILLY Hubert	Agence française de développement
DELCOURT Coline	Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
DELPORTE Vincent	Ministère Environnement
DIDIER Anne-France	Ministère de la transition écologique et solidaire
DIEFENBACHER Tristan	Ministère Agriculture
DIXON Juliette	Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE)
DOMERGUE Isabelle	Ministère de la transition écologique et solidaire
DUVAL Guillaume	CESE
EGHBAL-TÉHÉRANI Sylvie	INSEE, <i>Rapporteur du groupe de travail</i>
ENAUULT Benjamin	Utopies
FABRE-PETON Constance	Ministère Outre-Mer
FROUDIÈRE Pascal	Ministère des solidarités et de la santé
GAUFFENY Flore	CFE-CGC
GHADAMI Parvine	Ministère de la Justice
GHESQUIERE Priscille	Ministère Environnement
GOLDBERG Marcel	INSERM
GÖZLER Cécile	Ministère de la transition écologique et solidaire
GUIHEUX Anne	Ministère Intérieur
HADDAK Mohamed-Mouloud	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR)
HÉDON Claire	ATD Quart Monde
HEGE Elisabeth	IDDDRI
HESSE Anne-Sophie	SDES
JAHSHAN Philippe	Coordination Sud
JEAN Jean-Paul	Ministère de la Justice
JOASSARD Irénée	SDES
JOLIVET Patrick	ADEME
JUHEL Samuel	Réseau français des étudiants pour le développement durable
KALDI Matthias	CGET
KRIMPHOFF Jochen	WWF
LAUNOIS Lionel	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
LE BRAS Philippe	Ifremer
LE CARDEUR Cléa	Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
LE STRAT Yann	Santé publique France
LECOURT Anne-Juliette	CFDT
LEFRESNE Florence	Depp
LELIEVRE Michèle	Onpes
LÉON Marylise	CFDT
LHENRY Marie-Claire	Ministère Environnement
MASSETTI Julien	Agence française pour la biodiversité
MAUCHAMP Luc	Ministère Environnement-DGALN-DEB

MAURIN Cécile	SDES
MAYSONNAVE Sophie	Ministère Affaires étrangères
MEHEUT Guillaume	DGEC/DG
MESQUI Bérengère	France stratégie, <i>Présidente de sous-groupe</i>
MIDLER Estelle	SSP
MONCANY de SAINT-AIGNAN Frédéric	Cluster maritime français (CMF)
MONFRAY Patrick	Ministère Enseignement supérieur et recherche
MONTEL Olivia	DARES
MORARD Valéry	SDES, <i>Président de sous-groupe</i>
MOREAU André-Hervé	SSMSI
MOREAU Delphine	Banque de France, <i>Présidente de sous-groupe</i>
MOREUX François	CFE-CGC
MORVAN Françoise	Coordination européenne pour le lobby des femmes (Clef)
MOULIN WRIGHT Vincent	Groupe des Fédérations industrielles
NEDJAM Malgorzata	DG Trésor Ministère de l'Economie et des Finances
NICOLAS Yveline	Adéquations
NOUVEAU Cyril	Pôle Emploi
NOVELLI Pascale	Secours Catholique
ORZONI Mathieu	INSEE
PAQUIN Maxime	France nature environnement (FNE)
PAYEN Gérard	Partenariat français pour l'Eau
PELISSIER Serge	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
PERCEBOIS Jacques	Chaire économie du climat
PERRET Quentin	Ministère Environnement
PETIT Jérémie	Ministère Affaires étrangères
PIERRE-NADAL Jeremy	Régions France
PLANE Alice	Ministère Affaires étrangères
PLANES Serge	CNRS - Centre de Recherches insulaires et observatoire de l'environnement
PLATEAU Claire	INSEE
POTEMSKI Paulina	Ministère Environnement
PROST Corinne	DARES
QUEMENER Jean-Marie	DGALN/DEB/CI
RAKOCEVIC Robert	Ministère de l'éducation nationale
RAYNAUD Victor	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
RENEVIER Clémentine	Ministère Environnement
RICAUD Élodie	SDES
RINCKENBACH Alexis	Ministère des solidarités et de la santé
ROBIN Benoît	Force ouvrière
ROSALES-MONTANO Silvia	Fédération des agences d'urbanisme
ROUBHAN Odile	DARES

ROUCAUTE Christine	Ministère des Armées
ROUGER-DE-GRIVEL Laurence	MEDEF
SAINSOT Robin	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
SALVINI Marc	Ministère de la Justice
SAPIJANSKAS Jurgis	Ministère Environnement
SAPOVAL Yves-Laurent	DGALN/DHUP
SAUVOUREL Jean-Sébastien	Villes de France
SÉDILLOT Béatrice	SSP
SENIK Claudia	ENS
SETTON Laurent	Ministère Travail
SIGAUD Pierre	Ministère de la transition écologique et solidaire
SILLARD Patrick	<i>Rapporteur du groupe de travail remplaçant</i>
SIMON Benoît	4D
STEPHAN Gwénola	AMF
SUBSOL Sébastien	Ministère Affaires étrangères
SUESSER Jan Robert	Ligue des droits de l'homme
SWYNGHEDAUW Emmanuelle	Ministère Affaires étrangères
TARRAN Michel	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
TEIL Marie-Laurence	Ministère des outre-mer
THEBAULT Jonathan	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
TORD Alain	Conférence des présidents d'université
TRICAUD Astrid	Ministère de l'économie
TURNER Laure	SSMSI
TUTENUIT Claire	Entreprises pour l'Environnement
TUUHIA Vaia	Association 4D
VAILLANT Sarah	France nature environnement
VALANTIN Jean-Michel	Ministère Éducation nationale
VERON Jacques	INED
VEY Frédéric	<i>SDES, Rapporteur du groupe de travail</i>
VORMUS Joël	Cler - Réseau pour la transition énergétique
	Observatoire des inégalités

Annexe n° 3 : Liste des sigles utilisés dans le rapport

Sigles/abréviations/dénominations :

AAMP	Agences des Aires Marines Protégées
AASP	Autres Apports du Secteur Public
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AEP	Alimentation en Eau Potable
AES	Enquête Formation des Adulte
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AIE	International Energy Agency
ALEA	Animal Level of Exposure to Antimicrobials
ANSES	Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APD	Aide Publique au Développement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASP	Agence de Services et de Paiement
ATD	Agir Tous pour la Dignité
AVSB	Années de Vie en Bonne Santé
BASOL	Base de données nationale sites et sols pollués
BIT	Bureau International du Travail
BNPE	Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau
CAD	Comité d'Aide au Développement
CBPRD	Crédits budgétaires Publics de Recherche et Développement
CCMSA	Caisse Centrale de la Sécurité Sociale Agricole
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCSPL	Commissions Consultatives des Services Publics Locaux
CEREMA	Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CEVIPOF	Centre de recherches politiques de Sciences Po
CFE/CGC	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CGT	Confédération Générale du Travail
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CITEPA	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
CM1	Cours Moyen 1ère année
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAMTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNIS	Conseil National de l'Information Statistique
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COR	Conseil d'orientation des retraites
CRBPO	Centre de recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux
CROSS	Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage

CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
CVS	enquête Cadre de Vie et Sécurité
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (SSM Ministère du Travail)
DCSMM	Directive-Cadre sur la Stratégie pour le Milieu Marin
DEPP	Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (SSM Ministère de l'Education Nationale)
DESSI	Département des Etudes, des Statistiques et des Systèmes d'Information (SSM Ministère de l'Action et des Comptes publics)
DGAFP	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DGESIP	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGITM	Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer
DGRI	Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DIRD	Dépense Intérieure de Recherche et Développement
DMC	Domestic Material Consumption
DOM	Département d'Outre-Mer
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (SSM Ministère des Solidarités et de la Santé)
DSED	Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (SSM Ministère de l'Intérieur)
DUT	Diplôme Universitaire Technologique
EcoQO	Ecological Quality Objective
EEA	Agence Européenne pour l'Environnement
EQTP	EQuivalent Temps Plein
ERFS	Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux
ERU	directive Eaux RésiduaireS Urbaines
ESS	Économie Sociale et Solidaire
EU-SILC	Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie
EVSI	Espérance de Vie Sans Incapacité
FAO	Food and Agriculture Organisation
FMI	Fonds Monétaire International
FO	Force Ouvrière
FREC	Feuille de Route Economie Circulaire
GART	Groupement des Autorités Responsables de Transport
GES	Gaz à Effet de Serre
GT	Groupe de Travail
HVE	Haute Valeur Ecologique
IDDRI	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
IEA	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire
IFRECOR	Initiative Française pour les REcifs CORalliens
IGN	Institut National de l'information Géographique et forestière
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSERM	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
IVG	Interruption volontaire de grossesse

IVQ	enquête Information et Vie Quotidienne
Kg	Kilogramme
LFS	Labour Force Survey (enquête européenne sur les forces de travail)
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MENESR	Ministère de l'ENseignement Supérieur Et de la Recherche
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MTES	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
NABS	Nomenclature pour l'Analyse et la comparaison des Budgets et des programmes Scientifiques
NEET	Not in Education, Employment or Training
NODU	NOmbre de Doses Unités
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODAC	Organismes Divers d'Administration Centrale
ODD	Objectif de Développement Durable
OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Economiques
OMNIL	Observatoire de la Mobilité en Île-de-France
ONB	Observatoire National de la Biodiversité
ONDRP	Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISR	Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière
ONML	Observatoire National de la Mer et du Littoral
ONU	Organisation des Nations Unies
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est
PAC	Politique Agricole Commune
PIAAC	Programme for the International Assessment of Adult Competencies
PIB	Produit Intérieur Brut
PIRLS	Programme International de Recherche en Lecture Scolaire
PISA	Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves
PM	Particulate Matter
PNA	Programme National pour l'Alimentation
PNR	Parc Naturel Régional
POLREP	POLLution REPort
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
R&D	Recherche et Développement
RAS	Rien A Signaler
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
RMC	Raw Material Consumption
RNB	Revenu National Brut
ROSEAU	Réseau Organisé de Surveillance de l'Assainissement Urbain
RSD	Règlement Sanitaire Départemental
RWA	Risk-weighted assets
SAU	Surface Agricole Utile

Schapi	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
SDES	Service de la Donnée et des Etudes Statistiques (SSM Ministère de la Transition écologique et solidaire)
SDSE	Sous-direction de la Statistique et des Études (SSM Ministère de la Justice)
SDF	Sans Domicile Fixe
SIASP	Système d'Information sur les Agents des Services Publics
SIDA	Syndrome d'ImmunoDéficiency Acquis
SIES	Sous-direction des Systèmes d'Information et des Etudes Statistiques (SSM Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
SISPEA	Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SNML	Stratégie Nationale Mer et Littoral
SNPC	Système de Notification des Pays Créanciers
SNTEDD	Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un développement durable
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques
SPN	Service du Patrimoine Naturel
SRCV	Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie
SSM	Service statistique ministériel
SSMSI	Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSM Ministère de l'Intérieur)
SSP	Service de la Statistique et de la Prospective (SSM Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
STIF	Syndicat des Transports d'Île-de-France
STOC-	Suivi Temporel des Oiseaux Communs - Echantillonnages Ponctuels Simples (EPS)
TCSP	Transports en Commun en Site Propre
TeO	enquête Trajectoires et origines
TEP	Equivalent Temps Plein
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIMSS	Trends in International Mathematics and Science Study (enquête internationale sur les acquis scolaires)
TOM	Territoire d'Outre-Mer
TOSSD	Total Official Support for Sustainable Development
TPE	Très Petites Entreprises
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UTCF	Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt
UTP	Union des Transports Publics et ferroviaires
VIH	Virus de l'Immunodéficiency Humaine
VNF	Voies Navigables en France

Annexe n°4 : Liste des indicateurs retenus dans le tableau de bord

Pour avoir des informations sur la définition d'un indicateur, son lien avec l'indicateur ONU, sa cible ou tout autre commentaire, se reporter au tableau de bord synthétique des indicateurs nationaux pour le suivi des ODD, à partir de la page 15 du présent rapport.

ODD 1 : Éradication de la pauvreté

1.i1	Taux de pauvreté monétaire (seuils à 60 % et 50 % du niveau de vie médian)
1.i2	Taux de pauvreté en conditions de vie
1.i3	Intensité de la pauvreté monétaire
1.i4	Taux d'effort net en logement
1.i5	Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 4 recommandations pour cet ODD en page 18/19 du rapport.

ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable

2.i1	Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours
2.i2	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle
2.i3	Diversité moyenne des cultures arables
2.i4	Part des surfaces en agriculture biologique et nombre d'exploitations de haute valeur environnementale (HVE)
2.i5	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)
2.i6	Consommation de produits phytosanitaires
2.i7	Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction, non-à-risque d'extinction ou à niveau inconnu de risque d'extinction

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 3 recommandations pour cet ODD en page 26 du rapport.

ODD 3 : Santé et bien-être

3.i1	Espérance de vie en bonne santé
3.i2	Découvertes de séropositivité VIH
3.i3	Taux standardisés de décès pour cause de suicide
3.i4	Satisfaction dans la vie
3.i5	Proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque
3.i6	Nombre de tués par accident de la route
3.i7	Taux de renoncement aux soins pour raisons financières
3.i8	Prévalence du tabagisme quotidien

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 2 recommandations pour cet ODD en page 33/34 du rapport.

ODD 4 : Éducation de qualité

4.i1	Proportion d'enfants et de jeunes en CM1 et à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques
4.i2	Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation formelle et non formelle au cours des 12 mois précédents
4.i3	Compétences numériques des particuliers
4.i4	Sorties précoces du système scolaire
4.i5	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 2 recommandations pour cet ODD en page 40 du rapport.

ODD 5 : Égalité entre les sexes

5.i1	Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender pay gap)
5.i2	Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université
5.i3	Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales
5.i4	Nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales
5.i5	Proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et occupant des postes de direction dans le public

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 5 recommandations pour cet ODD en page 45 du rapport.

ODD 6 : Eau propre et assainissement

6.i1	Population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses
6.i2	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
6.i3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)
6.i4	Rendement des réseaux d'eau potable
6.i5	Prélèvements en eau selon les grands usages
6.i6	Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 3 recommandations pour cet ODD en page 49/50 du rapport.

ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

7.i1	Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique
7.i2	Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie
7.i3	Consommation d'énergie primaire par types de matière première
7.i4	Intensités énergétiques finales par secteur

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 3 recommandations pour cet ODD en page 56 du rapport.

ODD 8 : Travail décent et croissance durable

8.i1	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant
8.i2	Taux d'emploi
8.i3	Taux de sous-emploi
8.i4	Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation
8.i5	Taux de fréquence des accidents de travail

8.i6	Intensité du travail et pression temporelle au travail
8.i7	Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
8.i8	Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes

Le groupe de travail n'a pas formulé de recommandations pour cet ODD.

ODD 9 : Infrastructures résilientes et innovation

9.i1	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises
9.i2	Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)
9.i3	Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée
9.i4	Personnel de recherche (chercheurs et personnel de soutien)
9.i5	Effort de recherche : Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)
9.i6	Crédits Budgétaires Publics de R&D par objectifs socio-économiques

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a 1 formulé recommandations pour cet ODD en page 68 du rapport.

ODD 10 : Réduction des inégalités

10.i1	Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation
10.i2	Inégalités de revenus
10.i3	Inégalités du patrimoine (indice de Gini)
10.i4	Part des individus disposant du haut débit à leur domicile
10.i5	Part des individus s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 2 recommandations pour cet ODD en page 75 du rapport.

ODD 11 : Villes et communautés durables

11.i1	Taux de surpeuplement des logements
-------	-------------------------------------

11.i2	Artificialisation des sols
11.i3	Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement
11.i4	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 7 recommandations pour cet ODD en page 80 du rapport.

ODD 12 : Consommation et production responsables

12.i1	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.i2	Empreinte matières, empreinte matières par habitant et empreinte matières par unité de PIB
12.i3	Pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire
12.i4	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement
12.i5	Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type
12.i6	Emplois de l'économie circulaire
12.i7	Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 2 recommandations pour cet ODD en page 87 du rapport.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

13.i1	Nombre d'évènements naturels très graves
13.i2	Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé
13.i3	Empreinte carbone (CO ₂ , CH ₄ et NO ₂)
13.i4	Emissions françaises de gaz à effet de serre
13.i5	Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 1 recommandations pour cet ODD en page 94 du rapport.

ODD 14 : Vie aquatique

14.i1	Etat écologique des masses d'eaux littorales
14.i2	Part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche
14.i3	Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains
14.i4	Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités
14.i5	Evolution de l'état des récifs coralliens d'outre-mer : pourcentage des stations de suivis des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est stable/en augmentation/en diminution
14.i6	Etat d'avancement d'une approche écosystémique : façades disposant d'un document stratégique de façade (métropole) ou d'un document de stratégie de bassin (Outre-Mer)
14.i7	Aires marines protégées

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 4 recommandations pour cet ODD en page 100 du rapport.

ODD 15 : Vie terrestre

15.i1	Taux de boisement
15.i2	État de conservation des habitats naturels
15.i3	Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés
15.i4	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, types des pollutions, impacts)
15.i5	Aires terrestres protégées
15.i6	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes
15.i7	Évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes en France

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 3 recommandations pour cet ODD en page 109 du rapport.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

16.i1	Nombre d'homicides
16.i2	Proportion des adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles

16.i3	Proportion des personnes prévenues parmi les détenus
16.i4	Confiance de la population dans les institutions

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 9 recommandations pour cet ODD en page 115/116 du rapport.

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

17.i1	Aide publique au développement (APD) totale nette
17.i2	Montant de l'aide publique au développement (APD) bilatérale, par secteur et par marqueur
17.i3	Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)
17.i4	Endettement privé (sociétés non financières et ménages)
17.i5	Indicateur de solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

En complément de ces indicateurs, le groupe de travail a formulé 3 recommandations pour cet ODD en page 120 du rapport.

Annexe n°5 : Fiche de métadonnées par indicateur

Objectif :
Cible de l'ONU:
Libellé de l'indicateur :

Concepts et définitions

Définition

Concepts

Champ

Commentaires

Méthodologie

Méthode de calcul

Désagrégations retenues

Agrégats régionaux

Sources des données

Description

Périodicité

Champ

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Références/publications
